

The background of the entire page is a collage of large, colorful, stylized letters and numbers in various shades of blue, red, green, and purple, creating a vibrant and abstract pattern.

**S
U
S**



N°476 ISSN 0751-5839
10 oct. 98

L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE
CLASSIQUE
MODERNE
TECHNIQUE
SNES (FSU) SYNDICAT NATIONAL DES
ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE

Budget 99

Un moment de vérité

Lycéens en colère

Tarbes, Toulon, Bel-
fort, Pantin...

Un peu partout en
France, des lycéens
manifestent. Pour
obtenir des profs,
des agents, des
conditions d'étude
de qualité...

1 000 forums

Pour faire avancer les
dossiers sur le collège,
le lycée, pour impo-
ser un effort budgé-
taire en faveur de
l'école, il est essentiel
de convaincre les pa-
rents, les élus et l'opi-
nion publique.

Le point sur les dossiers : déconcentration, disciplines
artistiques, hors-classes, heures sup... (p. 6) lycées, nos propositions en débat (p. 12)

LE POIDS DES MOTS
D. B. - Prof. d'enseign. technique, fils de déporté à Auschwitz

Tout à son indignation sur les manœuvres « machiavéliques » du ministre Allègre à l'encontre des enseignants, le ou la collègue « E.n. Angers », dans l'U.s. n° 475, opère un très dangereux glissement sémantique. Dire que « les enseignants sont les boucs émissaires de la gauche, comme les émigrés le sont de l'extrême droite », c'est banaliser la situation faite aux immigrés. Celle-ci ne peut, en aucun cas, être comparée à celle des enseignants. (Imagine-t-on un fonctionnaire du ministère de l'E.n. poussant un enseignant dans la Seine ?). Plus loin dans le courrier, et peut-être plus grave, on lit « déporter les agrégés du secondaire vers le supérieur... ». Le (ou la) collègue sait-il (elle) ce que déporter veut dire, surtout depuis la Shoah ? Que des adolescents ou étudiants en mal de rime laissent échapper en mai 68 un CRS-SS (CRS : répression policière brutale et SS : responsables de millions de morts) c'est déjà adoucir les forfaits des SS par un glissement de sens très dommageable à la mémoire. Mais que dire d'un (une) prof qui dérape pareillement dans un journal syndical ? On devrait savoir dans l'Education na-

tionale, plus qu'ailleurs, que les mots ne sont pas innocents. Laissons le mot « déporté » à son poids de douleur. Le combat syndical peut, et doit se faire avec des termes plus réfléchis. On n'ose penser qu'ils l'ont été...

PROF OU TÂCHERON ?

Une Tr. d'arts plastiques - Académie Nancy-Metz

Assurer au sein de son établissement de rattachement toutes les tâches de vacation à l'heure, à la journée, à la semaine voire à la quinzaine, ceci en remplacement de n'importe quelle matière, sur le service d'un voire de plusieurs collègues simultanément. Quelles peuvent être alors les justifications pédagogiques de telles situations compte tenu de leur caractère totalement décousu, en sachant également que l'élève ne dispose même pas de son matériel, ni de ses affaires.

De plus, dans le cas où il n'y aurait aucun professeur absent, le Tr. peut être amené à effectuer n'importe quelle autre tâche au déni de sa fonction d'enseignant (surveillance, documentation, quand ce n'est pas recouvrir des livres...).

N'est-ce pas le rabaisser au rang de bouche-trou voire de tâcheron ? N'est-il pas

en droit de se sentir humilié par une telle utilisation de ses compétences ? Quelle crédibilité aux yeux des élèves peut avoir un professeur intervenant le lundi en remplacement du professeur d'anglais, le mercredi en remplacement du professeur de physique et le vendredi en assistant-documentaliste ?

ET LES VACANCES ?

D. T. - Prof d'allemand - Mesnil-Val (76)

[...] Dans le courrier de l'U.s. n° 475 figure une lettre de J. O., prof d'allemand, qui signale entre autres qu'il organise un échange scolaire pendant les vacances... Bien sûr, ce passage fait partie de toute une argumentation, mais il me semble tomber très mal au moment où, dans nos bahuts, nous nous battons contre nos « petits chefs », I.a. et recteur, pour maintenir les échanges sur le temps scolaire ! Isolé de son contexte, ce passage peut être très dangereux ! [...]

HS ET PREPAS

A. J. (S.n.e.s.), J. D. (S.g.e.n.) Lycée Faidherbe, Lille

Monsieur le Ministre, M'd'après l'article paru dans le Monde du 12 septembre 98 « les profs de prépas se sont vus proposer de faire moins d'heures supplémentaires, ce qui permettrait la nomination de jeunes professeurs ». Nous sommes favorables à cette transformation d'H.s. en postes et espérons, comme le demandent depuis longtemps nos syndicats, que vous allez rapidement étendre cette mesure aux collègues du secondaire qui refusent parfois eux aussi de faire des heures supplémentaires.

Depuis la mise en place de la réforme, il est prévu en classe de M.p.s.i. et de M.p.

la possibilité pour nos étudiants de suivre une option informatique, la création de cette nouvelle option s'étant alors effectuée uniquement par création d'H.s.a. Nous sommes tous les deux d'accord pour renoncer à ces heures pour permettre la création d'un poste d'enseignant d'informatique au lycée...

Pour créer un emploi, il serait facile de compléter le service d'enseignement par une charge de responsable de laboratoire d'informatique comme il en existe déjà pour nos collègues de physique-chimie (le lycée comporte actuellement 6 salles d'informatique). [...] Pour éviter toute mauvaise interprétation, nous tenons à affirmer sans ambiguïté que nous demandons avec l'ensemble de nos collègues le retrait pur et simple du décret du 30/07/98.

CULTURE SYNDICALE

V. S. - Lycée Chaptal, Paris

[...] V n'est pas dans la tradition du S.n.e.s. de demander la démission d'un ministre, cela est trop réducteur, en effet. Cependant, sur le terrain, notre discours qui est juste (ministre discrédité dans la profession, demande de vraies négociations) se trouve fragilisé tant, aux yeux des collègues, le premier est disqualifié pour mener les secondes. Il faut donc aller au bout du rapport de forces. Car le risque n'est pas, à mon sens, de dramatiser en appelant les collègues à se mobiliser de nouveau, y compris par la grève, pour exiger une autre politique éducative, avec un autre ministre, si nécessaire. Une telle démarche est la plus réaliste car elle fédérerait beaucoup de mécontentements dispersés.

Le risque réel serait de laisser penser que pendant

que le ministre agit contre notre intérêt et celui des élèves, nous bavardons doctement sur des enjeux que nous ne pouvons maîtriser.

ANONYMAT

C.D. Lycée P. Bourdan (23) Guéret

Je fais part de mon étonnement attristé à la lecture du n° 473 de l'U.s. En effet, l'U.s. publie une lettre d'un lecteur courageusement anonyme dont certains propos sont aussi mensongers et diffamatoires que ceux qu'ils prétendent combattre. Propos que l'U.s. publie donc complaisamment, c'est le moins que l'on puisse dire, car chacun sait bien que la sélection du « courrier des lecteurs » dans un journal relève forcément de choix politiques.

Lionel Jospin n'a pas expliqué qu'il était normal d'avoir été payé sans travailler : au contraire, il a rappelé de la façon la plus claire qu'il avait effectué des démarches répétées auprès du Premier ministre de l'époque (Alain Juppé), pour obtenir qu'on lui confie le poste auquel il pouvait réglementairement prétendre. [...]

Sur tout ceci Lionel Jospin s'est expliqué très clairement devant l'Assemblée nationale.

Je trouve donc choquant que notre camarade « R.C. » mette ainsi en cause l'intégrité de Lionel Jospin puisqu'alors qu'il demandait justement à travailler, c'est la droite qui l'en a empêché. [...]

NDLR

Dans le courrier des lecteurs nous ne publions jamais de lettres envoyées anonymement. Par contre, systématiquement, nous ne faisons figurer que les initiales des auteurs.

Jean-Claude Majau

Jean-Claude débute sa vie professionnelle comme cadre dans une banque. Très vite, il choisit l'enseignement et après une formation à l'E.n.s.e.t., il est nommé professeur de S.t.e. au lycée de Commercy. Son engagement au S.n.e.s. est cohérent avec deux de ses préoccupations constantes : le développement des formations technologiques du service public et la vie d'un département rural, la Meuse. Jean-Claude vient de nous quitter. Il assurait depuis une quinzaine d'années la responsabilité de la section départementale du S.n.e.s. et celle de secrétaire administratif de la section académique. Nous gardons de lui le souvenir d'un militant exigeant et assurons sa famille de notre profonde sympathie.

Anne Féray, secrétaire du S3 de Nancy-Metz

BUDGET	
Un moment de vérité	4
MOUVEMENT 99	
Les intentions ministérielles	6
CLASSES PRÉPAS	
Diversité	10
DOSSIER	
Lycées : nos propositions	12
CATÉGORIES	
	20
NOTRE MÉTIER	
	22
US PRATIQUE	
Tableaux des traitements	26
LOISIRS-CULTURE	
	31

FORMATION SYNDICALE

Lycées et collèges
(les réformes, le métier, l'emploi)

à Brioude (Haute-Loire) pour les académies
de Clermont-Ferrand, Lyon, Limoges,
Orléans-Tours, les 24, 25
et 26 novembre 1998.

Pour s'inscrire,
contactez tél., fax ou courrier au S.n.e.s.,
secteur formation syndicale,
7, rue de Villersexel, 75007 Paris

Tél. 01 40 63 24 10 – Fax : 01 40 63 27 40



L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat National des
Enseignements de Second degré, SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07.
Tél. standard : 01 40 63 29 00.

- Directeur de la publication : Gérard Anthéaume.
Tél. 01 42 80 91 04
- Rédacteur en chef : Serge Chatelain.
- Collaborateurs permanents : Claudie Barles,
Andrée Beholéguy, Francis Guillout.
- Secrétariat de rédaction et maquette : Gabriëlle Hübner.
- Service publicité : Catherine Pinchaux. Tél. : 01 40 63 29 80.
- Photocomposition et photogravure noire et couleur : CAG.
- Imprimerie : FAVA PRINT, Les Mureaux (78).
- C.P. N° 1578 D 73.
- Prix du numéro : 7,80 F • Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale :
France : 168 F ; étranger : 263 F. 2) Autres, France : 242 F ; étranger : 335 F.
- Petites annonces : (32).
- Publicités : GMF (19), S.c.t. (32).
- Photo de couverture : T.i.b./STERRETT



Eux et nous

Quelques semaines après nos grèves, les manifestations de lycéens se succèdent et touchent progressivement une grande partie des académies. Que veulent-ils ? Avec une grande constance par rapport à ce qu'ils mettaient en avant dans la consultation lycées, ils demandent « des profs » et recensent les cours et les remplacements non assurés ; ils insistent sur les sureffectifs dans les classes, sur les emplois du temps mal faits, sur l'absence de salles. Quand des heures supplémentaires sont attribuées comme à Nîmes, ils demandent des profs et pas d'H.s. Dans Libération du 8 octobre, une photo représente un jeune portant une pancarte « Heures sup. = chômage ». Ils se plaignent d'un manque d'équipements, de salles, et du fait que des options ne sont pas disponibles. Dans nombre d'établissements, pour les mêmes raisons, les parents occupent, agissent avec nous.

La demande de profs, de surveillants, de conseillers d'éducation et de conseillers d'orientation-psychologues peut être satisfaite rapidement. On sait qu'une des causes réside dans la diminution du nombre de postes aux concours. Le ministre s'est engagé, en septembre, à réunir tous les jurys pour pourvoir les 600 désistements survenus pour les concours 1998.

Pourquoi décide-t-il de ne réunir les jurys que pour 4 disciplines (cf. p. 7) et donc de ne pourvoir que 182 désistements ? Pourquoi le gouvernement prévoit-il une nouvelle diminution des postes aux concours pour 1999 ? Pour quelles raisons, sinon budgétaires, la question de la réduction des effectifs est-elle taboue ? Pourquoi réduit-on les recrutements de surveillants sinon pour les remplacer par des emplois-jeunes au statut moins contraignant pour l'administration ?

Pour quelles raisons transforme-t-on des titulaires académiques en maîtres Jacques, alors qu'ils devraient enseigner et ainsi contribuer à donner de meilleures conditions d'études aux élèves ? Ils attendent davantage d'aide et de solidarité de nous tous et du respect de la part du ministère et de sa hiérarchie.

Le ministre apporte une réponse : le mouvement national serait cause de tous ces maux et donc la déconcentration serait remède à tout. Qui espère-t-il abuser avec une telle argumentation ?

La situation reste donc bloquée dans notre secteur. Le gouvernement s'abrite pour l'instant derrière une action de grève qui, bien que non négligeable, est restée en deçà de ce qui serait nécessaire pour revenir sur une partie des engagements qu'il a pris début septembre, pour poursuivre la mise en œuvre de ses décisions et enfermer la réforme des lycées dans le carcan des 26 heures. Le ministre dit d'ailleurs maintenant, à qui veut l'entendre, que son projet est de faire appliquer le « travailler autrement » c'est à dire le travailler plus que nous avons mis en échec en 1989. Il poursuit aujourd'hui ses provocations par une scandaleuse circulaire sur les remplacements.

Ce sont ces choix qui expliquent le blocage actuel, c'est le refus du gouvernement d'une véritable négociation qui est à l'origine des problèmes que nous rencontrons et qui explique les campagnes de diversion en cours.

Monique Vuaillet
Secrétaire générale



C'est le 21 octobre que les députés vont examiner le projet de budget pour 1999 des enseignements scolaires (premier et second degrés), qui traduit le blocage des dépenses pour le service public d'éducation. Chaque député sera donc placé devant ses responsabilités.



Budget 1999: un mome

La progression des crédits des enseignements scolaires s'élève, certes, à 11,8 milliards de francs, soit + 4,1%. Pourtant cette progression ne permet pas de dégager de marges de manœuvre permettant d'améliorer significativement les conditions de travail et d'étude des jeunes, ni la situation des personnels.

LE DÉGRAISSAGE DE LA MARGE DE MANŒUVRE

Le supplément de crédits est en effet affecté à 86 % à des mesures déjà acquises (transferts, répercussion mécanique de l'accord salarial ou de l'augmentation des départs en retraite). Les crédits réellement nouveaux se limitent à 1,6 milliard (0,5 % du budget), y compris la montée en charge du congé de fin d'activité, qui n'apporte évidemment aucun moyen supplémentaire (cf. graphique ci-contre).

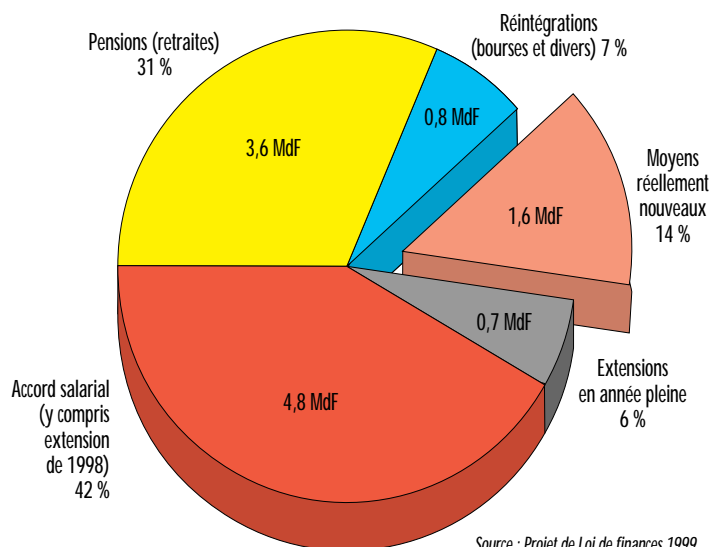
LE GEL DE L'EMPLOI PUBLIC

L'Éducation nationale est frappée au premier chef par le dogme du gel de l'emploi public.

En premier lieu, le refus de créer des emplois d'enseignant stagiaire rendra impossible, compte tenu du temps nécessaire au recrutement et à la formation, toute amélioration véritable avant la fin de la législature. Au contraire, le ministère envisage une réduction « drastique » des postes aux concours.

En second lieu, la rentrée 1999 s'opérera à moyens constants. Or, la baisse démographique est insignifiante dans le second degré et le ministre s'est engagé à doter de moyens de rattrapage certains départements particulièrement sinistrés. Ceux-ci seront donc prélevés sur les autres, qui feront la rentrée avec des moyens réduits. Les 3 300 emplois créés le sont en effet par redéploiement intégral (cf. tableau). Le projet de

STRUCTURE DES 11,8 MILLIARDS D'AUGMENTATION DU BUDGET 1999 DES ENSEIGNEMENTS SCOLAIRES (crédits en milliards de francs)



Source : Projet de Loi de finances 1999.



F.S.U.

CARTE-PÉTITION BUDGET 1999

Pour étudier, travailler mieux, chercher, se cultiver, il faut programmer d'autres investissements et des emplois publics dans l'éducation, la culture, la recherche, la protection de la jeunesse.

Nom _____ Prénom _____
 Etablissement _____ Département _____
 Ville _____ Académie _____
 Signature _____

A envoyer au député de votre circonscription et au Premier ministre
 (Hôtel Matignon, 57, rue de Varenne, 75007 Paris).



Alors que les engagements de l'Etat sont intégralement respectés dans la plupart des secteurs, et que des mesures nouvelles de revalorisation sont engagées au bénéfice de certaines catégories de personnel, les enseignants de second degré se voient toujours refuser l'application intégrale du protocole de revalorisation signé par Lionel Jospin en 1989.

LES PERSONNELS DE SECOND DEGRÉ TOUJOURS PUNIS

Il convient de rappeler qu'au fil des ans, de nombreuses mesures obtenues en 1989 ont été rabotées ou ont disparu, que l'intégration complète des adjoints d'enseignement n'est toujours pas terminée et que le refus d'élargir le protocole à certains agents comme les conseillers d'orientation-psychologues persiste. Enfin le nombre d'emplois de hors-classe n'a jamais atteint le volume

DU NERF POUR LE BUDGET !

Pour le S.n.e.s., le projet de budget des enseignements de second degré doit être profondément corrigé sur les points suivants :

- créer des emplois d'enseignant stagiaire et permettre d'augmenter les recrutements externes ;
- transformer en emplois une part significative des heures supplémentaires ;
- créer à la rentrée 1999 les emplois prévus pour les départements les plus sinistrés (Seine-Saint-Denis, D.o.m.) ;
- rétablir le potentiel de crédits de remplacement ;
- engager la transformation des emplois-jeunes en emplois statutaires, en commençant par ceux qui sont occupés à des tâches déjà existantes (surveillance notamment) ;

© TIBAU STERRETT

nt de vérité

budget conduit même à la suppression de 300 millions de francs de crédits de remplacement, amputant ainsi le potentiel de remplacement de 1 350 équivalents temps plein.

En troisième lieu, le financement des emplois-jeunes est, pour l'essentiel, obtenu par réduction du taux des heures supplémentaires (- 17 %). Rappelons que le S.n.e.s. demande depuis longtemps la réduction du volume (et non du taux) de ces heures et leur transformation en emplois statutaires (et non en emplois-jeunes). On doit relever aussi que, contrairement aux allégations réitérées du ministre, la réduction du taux des heures supplémentaires figure pour la première fois en loi de finances : les parlementaires n'avaient donc nullement entériné cette mesure dans le budget 1998. En revanche, il est vrai que ceux qui adopteraient le projet actuel deviendraient coauteurs

Crédits en millions de francs	EN EMPLOIS BUDGETAIRES		EN CREDITS		BALANCE GLOBALE	
	Nbre d'emplois	Crédits (MF)	En E.t.p.	Crédits (MF)	Emplois et E.t.p.	Crédits (MF)
M.i.-S.e.	- 3 300	- 115,7	3 300	115,7	0	0
Enseignants et C.p.e.	3 300	219,1	- 3 300	- 247,4	0	- 28,3
Consolidation titul. M.a.	0	0	- 1 350	- 300	- 1 350	- 300
Total	0	103,4	- 1 350	- 431,7	- 1 350	- 328,3

(1) E.t.p. : Equivalents temps plein.

de la diminution de nos rémunérations. En dernier lieu enfin, le S.n.e.s. s'inquiète de la poursuite de la transformation de certains emplois en simples lignes de crédits déconcentrés notamment 3 300 emplois de surveillant. Une telle logique fragilise l'emploi public, estompe la référence à un statut et permet à l'administration de s'affranchir de tout contrôle.

prévu en 1989. Sur ce dernier point, le gouvernement ne conteste plus le retard accumulé, qui s'élève à près de 10 000 possibilités de promotion annuelles. Seul un amendement au cours de la discussion parlementaire serait de nature à remédier à cette situation. Chaque député (voir pages suivantes), ici encore, est placé devant ses responsabilités.

- abonder les crédits pour rétablir le taux de rémunération des heures supplémentaires ;
- respecter les engagements pris, et notamment procéder aux transformations d'emplois de classe normale en emplois de hors-classe.

**Francis Berguin
Daniel Robin**



LES LYCÉENS SE MOBILISENT

22 sept. : 1 200 lycéens (Lautréaumont et Marie-Curie) dans les rues de Tarbes pour réclamer des professeurs sur des postes non pourvus (technique de vente, espagnol et coordonnateur informatique).

23 sept. : des centaines de lycéens de l'aire toulonnaise manifestent pour obtenir les moyens nécessaires à l'ouverture des options supprimées au lycée du Coudon. Les S.t.t. de Leygues à Villeneuve-sur-Lot en grève obtiennent le remplacement d'un congé maternité. 24 sept. : 500 lycéens défilent à Belfort. Emplois du temps inadaptés à Condorcet. Problèmes de bâtiment à Courbet et Follereau.

1^{er} oct : 700 lycéens manifestent à Cahors. A Clément Marot, 11 heures de cours (droit, comptabilité et économie) ne sont pas assurées. La veille, manifestation de parents d'élèves pour dénoncer le manque de 4 postes d'enseignant dans 2 collèges de la ville ainsi qu'à Montcuq et à Puy-l'Évêque. 900 lycéens dans les rues de Montbéliard après un sit-in à Cuvier. Les effectifs, notamment en langues sont supérieurs à 35. Personnels A.t.o.s. en grève. Soutien des autres lycées (Viette et Grand-Chenois) de la ville. Plusieurs milliers de lycéens à Nîmes au cri de « Lycéens en colère, y'en a marre de cette galère ». Montauray, Camargue, Daudet, Duhoda et Mistral protestent contre le manque de professeurs et les mauvaises conditions de leur scolarité. Manifestation de 500 personnes (lycéens, enseignants et parents d'élèves) à Créteil pour le



©GRIMONET-PICHERAN

remplacement d'un C.p.e. à Branly qui a été obtenu aussitôt du rectorat. 3 000 lycéens à Rouen au cri de « dans les lycées la sécurité ». Partis du Val-de-Seine (Grand-Quevilly), les manifestants se rendent à Sotteville, Petit-Quevilly et Rouen où

MOUVEMENT 1999

Le ministère dévoile enfin ses intentions

Une première réunion a eu lieu le 16 septembre (cf. U.s. n° 474). Nous y avons fortement insisté sur notre opposition à la mise en œuvre de la déconcentration et, devant l'entêtement du ministère, nous y avons avancé des principes fondamentaux de nature à limiter les dégradations de la situation des personnels. C'est lors d'une deuxième rencontre (1), le 5 octobre, que nous avons enfin pu obtenir que le ministère mette une partie de ses propositions sur la table. Nous livrons, ici, toutes les informations dont nous disposons actuellement, notre appréciation et les revendications que nous devons avancer avec les personnels.

(1) La rencontre initialement prévue pour le 21 septembre avait été annulée par le M.e.n.

LES INTENTIONS DU MINISTÈRE	NOTRE APPRÉCIATION	NOS REVENDICATIONS
Mouvement en deux temps		
1. changement d'académie (inter-académique) 2. à l'intérieur de l'académie dans laquelle on est ou dans laquelle on arrive (intra-académique).	• Mutation en aveugle. • Réduction de la mobilité. • Inégalité de traitement.	• Un mouvement national amélioré. • Si le ministre persiste, un cadrage national qui garantisse équité transparence.
Calendrier		
• Mi-octobre : envoi d'un 8 pages par le M.e.n. à tous les enseignants de second degré.	Cette opération de propagande devrait être renouvelée dans le courant de l'année.	
• Publication de la note de service fin novembre.	A l'évidence, le M.e.n. a déjà largement arrêté les nouvelles règles. Il est inutile de prolonger l'attente des collègues.	Nous demandons l'avancement de la publication de la circulaire.
• Janvier/février : détermination des capacités d'accueil de chaque académie, par discipline, sans ventilation par département et sans aucune distinction entre postes en établissement et postes de remplacement.	Il ne s'agit que d'une évaluation en volume et du nombre de personnels.	Nous avons fortement insisté pour que, dans ce cadre, les possibilités d'accueil soient communiquées au M.e.n. par les académies en postes précis et qu'elles soient publiées sous cette forme, condition nécessaire pour réduire les effets d'une mutation en « aveugle ».
• Janvier : publication sur Internet et en CD-Rom d'un logiciel et d'une base de données permettant à chaque candidat à mutation de calculer son barème et d'évaluer ses probabilités d'arrivée dans une académie, un département, sur poste d'enseignement ou de remplacement.	On ne peut que souligner la contradiction entre le refus d'afficher clairement la distinction poste d'enseignement/postes de remplacement et le département dans les possibilités d'entrée (cf. supra) et le fonctionnement de cet outil informatique. Il fonctionnera en fait sur les barres d'entrée des trois dernières années et n'intégrera pas les possibilités d'accueil de l'année « n ». Sa fiabilité est donc limitée et risque de se révéler un leurre pour les collègues.	A ce stade, aucune garantie n'est donnée que les recteurs implantent tous les emplois dont ils disposent en établissement ou en zone de remplacement, ce que nous continuons à demander et ce à quoi doivent veiller les S1 dans les C.a., les S2 et les S3 dans les C.t.p.
• Février : formulation et saisie des vœux portant uniquement sur des académies.	Cette période, qui recouvre les vacances scolaires de printemps, ne laissera en fait qu'une semaine à la plupart des demandeurs de mutation.	
• Mars : - Retour des accusés de réception. - Calcul du barème par les services académiques.	La vérification des barèmes serait faite uniquement au niveau académique sans même de garantie que les élus du personnel puissent exercer leur contrôle. Aucune F.p.m. de vérification des barèmes ne semble prévue.	Le traitement académique ne peut, en aucune façon, garantir l'équité de traitement des candidats à mutation. Nous exigeons que la vérification des barèmes et des vœux soit réalisée dans le cadre de la formulation paritaire mixte nationale (F.p.m.n.).
• 20 mars/15 avril : mouvement inter-académique en F.p.m.n. A ce moment là, « quelques révisions d'affectation » seront acceptées pour les cas de force majeure ; après cette phase, le changement d'académie sera irréversible.	Les demandes de mutation tardives et/ou les annulations qui étaient possibles jusqu'à deux semaines avant les deuxièmes commissions disparaîtraient.	
• 20 avril/10 mai : - Collecte des vœux pour la phase intra-académique. Cette phase concerne les collègues de l'académie et les « entrants ». - Publication de la liste des postes vacants.	Refus catégorique de publier la liste des postes susceptibles d'être vacants. Refus catégorique d'accepter les annulations de demande au vu de la liste des postes publiés.	Nous exigeons que la liste des postes mis au mouvement soit établie après avis des C.t.p. Nous exigeons que les vœux et les barèmes soient vérifiés dans le cadre d'une formation paritaire mixte académique (F.p.m.a.).
• A partir du 8 juin : Déroulement du mouvement intra-académique. Le ministère souhaite que les opérations soient terminées fin juin.		Nous exigeons que les révisions d'affectation et les affectations des stagiaires soient examinées en F.p.m.a.
Barème		
• Le barème utilisé dans la phase inter-académique resterait proche de celui utilisé en 1998.	Le maintien du barème 98 pour éviter de trop grandes ruptures dans les stratégies de mutation élaborées par les collègues est un élément positif.	Nous exigeons que la liste de ces postes soit arrêtée en C.t.p., selon des critères établis nationalement.
• Pour le barème intra-académique, il est toujours question d'en laisser une part à l'initiative des recteurs, limitée à la valorisation des « postes à contrainte ».	Le ministère affirme que le barème intra reprendra les éléments du barème inter plus la part spécifique limitée.	Nous continuons à demander que le même barème national soit appliqué à la phase inter comme à la phase intra-académique.

Ces informations sont loin de répondre à toutes les questions que nous posent les candidats à mutation pour 1999. Mais toutes les objections que nous avons formulées sur la déconcentration sont confirmées : les candidats au mouvement inter académique sont condamnés à muter en « aveugle », aucune garantie ne nous est donnée sur l'équité de traitement des demandes et les autorisations de muter calculées en volume et non en fonction des postes effectivement vacants menacent le maintien de la liaison statutaire entre un fonctionnaire titulaire et un poste définitif. La règle un fonctionnaire, un poste

est-elle révoquée ? Le risque est grand de voir, dans ce cadre, croître le nombre de collègues en situation instable. Les expérimentations que le ministère met en place dans un certain nombre d'académies (Caen, Lille, Nantes, Versailles...) sur la gestion des personnels et des moyens au niveau de « bassins de formation », sous l'autorité d'un super chef d'établissement confirment nos analyses. Faire obstacle à la déconcentration doit rester, pour tous les personnels, un objectif.

Danielle Hémyer - Jean-Marc Astruc

LISTES COMPLÉMENTAIRES

Non-respect des engagements

Alors qu'il s'était engagé, sur notre demande, à compenser tous les désistements (584 pour les concours relevant de notre secteur), le ministre a finalement décidé de se limiter à quatre disciplines du C.a.p.e.s. externe, auxquelles il ajoute cinq disciplines du C.a.p.l.p. 2 externe. Le total des places à pourvoir par de nouvelles réunions des jurys s'élève à 144 pour les C.a.p.e.s. et 61 pour les C.a.p.l.p. 2 (Cf. tableau). Nous avons protesté contre le non-respect de l'engagement pris et souligné les responsabilités que devraient assumer le ministre. Responsabilité de la déception des jeunes qui attendaient une décision mettant en jeu leur avenir. Responsabilité d'un recours accru à l'embauche de vacataires pour faire face aux besoins de remplacement qui se révèlent déjà notamment en lettres classiques, lettres modernes et mathématiques.

C.a.p.e.s. externe	Postes	Admis	Inscrits sur LC	Désistements	Places à attribuer
Anglais	1700	1074		42	42
Espagnol	500	500		12	12
Physique-Chimie	550	550		68	68
S.v.t.	470	470	40	60	22
C.a.P.l.p.2 externe					
G.M. construction	70	70	14	43	32
G.M. productive	25	25		13	13
G.E. électrotechnique	85	85		5	5
Biochimie - Génie Biologique	10	10		5	5
S.t.m.s.	35	35		6	6

REPLACEMENTS

Réagir collectivement

Une note de service publiée au B.o. vient couronner les dispositifs rectoraux de remplacement dénoncés dans l'U.s. du 26 septembre. Les chefs d'établissement vont pouvoir s'appuyer sur cette caution nationale pour intensifier les pressions sur l'ensemble des collègues. Parallèlement, le ministère semble très avancé sur un projet de modification du décret de 1985 régissant les T.a. et les T.r., qui supprimerait la distinction entre les deux fonctions et redéfinirait les conditions de service. La réaction collective s'impose.

Au-delà du rappel quasi incantatoire du nouveau principe national « pas de classe sans enseignant », la note de service, signée du directeur des lycées et collèges, orchestre la remise en cause de droits ou d'usages acquis de haute lutte dans l'Éducation nationale et plus largement dans la fonction publique. Le suivi informatique de toutes les absences peut également conduire à de graves dérives de type fichage. Droit à la formation continue sur le temps de travail (congés formation, stages), droit au congé de formation syndicale, droit des élus dans les C.t.p. et autres organismes paritaires, sont dans la ligne de mire. C'est également tout le système des autorisations d'absence sur lequel les chefs d'établissement sont invités à faire preuve de « vigilance et de réactivité ». Déjà les exemples se multiplient de refus de tous ordres, y compris d'autorisation d'absence pour la garde d'un enfant malade.

Des collègues convoqués par le recteur pour divers examens et la session de remplacement du bac sont instamment priés par le même recteur de remplacer leurs cours (Orléans-Tours). Le S.n.e.s. appelle les collègues à se réunir dans les établissements (A.g., heures d'information syndicale...) dans l'unité, en s'appuyant sur l'appel inter-syndical « Tous pour l'emploi » et à organiser la riposte :

- Refuser les H.s.e. imposées pour remplacer un collègue absent - dans sa discipline ou dans une autre - que ce soit pour maladie, ou à l'occasion d'une sortie ou d'un voyage éducatif.
- Pour les organisateurs de sorties et de voyages éducatifs, d'appariement, refuser de récupérer les heures de cours non faites. Si le chef d'établissement persiste dans sa demande, lui laisser la responsabilité d'annuler la sortie ou le voyage prévu.
- Informer les parents d'élèves et la presse locale de la situation. Souligner

ils sont rejoints par d'autres jeunes et où ils bloquent la circulation. Le collège Allais de Val-de-Reuil est fermé par le recteur. **A Mitry-Mory (77) les lycéens de Balzac se mettent en grève** contre les sureffectifs et le manque de sécurité. **A Monnet de Crépy-en-Valois (Oise), grève de lycéens** depuis quatre jours (2 surveillants seulement pour 1 100 élèves).

2 oct. : nouvelle manifestation de 5 000 lycéens à Nîmes. Les élèves de 7 lycées s'élèvent contre le manque de professeurs et les mauvaises conditions de scolarité. **Dans l'académie de Besançon, des élèves de Léger (Audincourt) se sont présentés à Garnier** avant de rejoindre les lycées Viette et Grand-Chenois de **Montbéliard. 400 lycéens en grève manifestent à Privas** contre les classes surchargées (Terminales de V. d'Indy à 39). **Les lycéens de Jehan, Bachelard et Lumière manifestent à Chelles.**

5 oct : Les L.p. Bartholdi (Saint-Denis), Lechamp (Clayes) et Faure (Pantin) sont en grève. Il manque 20 enseignants. **A Toulon,** les élèves de Claret et Parc-St-Jean envahissent le lycée Cisson pour réclamer des moyens. Dumont d'Urville envisage de se remettre en grève. **Les S.t.t. de Joliot Curie à Sète** se mettent en grève. Le parc informatique est dépassé. **Les lycéens d'Alès sont toujours en grève.**

6 oct : 2 000 lycéens pour une 3ème manifestation à Nîmes où la grève dure depuis une semaine dans 6 établissements. Un rassemblement régional a été annoncé pour le 7 oct. au rectorat de Montpellier. Les lycéens appellent à « un réengagement de l'Etat » et appellent à une grève nationale. **A Compiègne, manifestation de 2 000 lycéens** venant de 5 établissements. **Grève à Cartan de La Tour-du-Pin** pour protester contre l'absence de préau et d'abri-bus. **Grève dans 4 lycées de Thiers (Puy-de-Dôme)** contre le manque de moyens et la mauvaise qualité de la restauration scolaire. **Grèves et manifestations à Arras** contre les classes surchargées (Terminales à 40). **Les lycéens de Chelles se rendent au ministère.**

LES PROFS CONTINUENT

La **Z.e.p. Perche** (Eure-et-Loir) a constitué un comité de parents, d'enseignants et d'élus et a organisé une manifestation pour garder son statut de Z.e.p.



© J. COGNARD

Le collège La Rochotte de **Chauumont** était en grève le 29 sept. pour s'opposer à sa sortie de Z.e.p. prévue par le rectorat.

Une coordination de 13 établissements du **Val-d'Oise** (Gonesse, Goussainville, St-Ouen-l'Aumône, Beauumont, Ermont, Taverny, Franconville, Garges, Luzarches et l'Isle-Adam) s'est tenue le 29 sept. à **Gonesse**. Une première décision de signature de la lettre à Jospin a été décidée. Une grève est envisagée pour le 19 oct. (prochaine réunion le 13).

Les enseignants de **S.t.t. de Boucher de Perthes** (**Abbeville**) ont fait une grève d'une semaine pour obtenir des équipements et des moyens de maintenance.

Les enseignants du lycée **Baudre d'Agen** ont manifesté le 2 oct. pour protester contre les H.s. qu'on leur impose et le manque de professeurs en histoire-géographie, économie, espagnol, math et électronique (tract à la population et conférence de presse).

Le collège **Gounod de Canteleu** en grève le 6 oct. vient d'obtenir son classement Z.e.p.

Le collectif des établissements de **Compiègne** « pour la démission de C. Allègre » (d'Ailly, De Gaulle, Grenet, Verne et Malraux) s'est réuni le 3 oct. devant le lycée Grenet, le rectorat ayant refusé une réunion dans l'établissement. Une action de rétention des notes et une grève le 6 sont envisagées.

le fait que, dans le rapport Bloch, un seul principe n'est jamais repris : celui qui prévoit les recrutements de nouveaux titulaires, leur programmation et la création des postes de titulaire remplaçant nécessaires.

LES PROPOSITIONS DU S.N.E.S.

Dans la commission Bloch, le S.n.e.s. a réaffirmé qu'il défendait le droit pour les élèves à la continuité pédagogique dans les disciplines auxquelles ils ont droit, par des enseignants remplaçants qualifiés. Ce qui exclut les bricolages autour d'enseignements dans d'autres disciplines que celle du professeur absent.

Pour les remplacements de courte durée (inférieurs à une semaine) le S.n.e.s. a fait des propositions. Elles consistent à doter les établissements de postes de M.i.-S.e. et de C.p.e. en nombre suffisant, et d'accroître les recrutements de C.o.-psy pour favoriser leur intervention dans les établissements.

Ainsi pourraient être organisées des activités liées à la vie scolaire et à l'approfondissement des projets d'orientation de chaque élève. Ces propositions peuvent utilement être rappelées dans les discussions avec les parents d'élèves.

Jean-Marie Maillard

Dans la manifestation parisienne, le 24 septembre.

T.a.-Tr.

Le ministère vient de publier le répertoire des établissements (R.n.e.). Sans concertation préalable, les zones de remplacement (pages vertes) ont été supprimées.

Interrogée sur cette disparition, lors de l'audience du 5 octobre, la D.p.e. nous a informés de la modification prochaine du décret de 85.

Pour le ministère, il n'y aurait plus qu'une « sorte » de « remplaçant » : tous seraient réaffectés par mesures de carte scolaire dès cette année – sur des zones redéfinies par les recteurs après consultation des C.t.p.a. A charge pour eux de faire appel de cette mesure en demandant une autre affectation au mouvement intra-académique. Malgré nos questions, nombreuses, aucune précision ne nous a été donnée sur les services, les L.s.s., etc.

Cette démarche autoritaire est en contradiction complète avec le plan de stabilisation des T.a. que nous revendiquons. Pour nous, cette stabilisation suppose le volontariat, des dispositifs incitatifs et une programmation, seule façon de garantir les intérêts des personnels instables et de l'ensemble des candidats à mutation. La brutalité de la méthode envisagée éclaire le secret qui entoure cette opération.



© GRIMONET-PICHERAN

HS, HORS-CLASSE ET ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Audience D.a.f. (Direction des affaires financières) du 5 octobre 98

Cette audience était destinée à faire le point sur le dossier des hors-classes et des maxima de service des disciplines artistiques. Nous sommes cependant revenus d'emblée sur le dossier des heures supplémentaires et des moyens de remplacement : nous avons souligné combien pour les collègues le maintien de la position du ministère sur les heures supplémentaires apparaît comme inacceptable.

Aucune réponse nouvelle mais la confirmation que l'opération vise d'abord à récupérer plus de 700 millions.

Le dossier des hors-classes a peu évolué mais la D.a.f. confirme le principe du rattrapage en deux ans de 10 200 emplois hors classe correspondant au respect des engagements de 1989. En revanche, elle maintient son intention de ne pas procéder à la totalité des transformations de postes de P.e.g.c. en postes de certifié prévues au projet de budget : seulement 1500 seraient faites au lieu de 5500 privant ainsi les certifiés de 520 possibilités d'accès à la hors-classe. Ce procédé revient à ce que les emplois budgétaires ne suivent pas l'évolution de la réalité des corps. Le problème concerne aussi les agrégés pour lesquels il manque plus de 5000 emplois pour faire coïncider les effectifs budgétaires avec les effectifs réels. Mais pour la D.a.f. l'enjeu est le financement, à travers cette opération, d'environ le quart des 520 millions que coûtera le rattrapage des emplois hors classe.

Sur les disciplines artistiques la D.a.f. confirme qu'un projet de modification des décrets statutaires pour l'abaissement des maxima de service, en deux étapes à la rentrée 1999 et à la rentrée 2000, a bien été soumis au cabinet, du ministre mais n'est pas en mesure d'en dire plus.

Gérard Aschieri

ACTION REFUS D'HS, EFFECTIFS, EMPLOI

Appel unitaire

Les opérations de refus des H.s., abaissement des effectifs par classe et amélioration de l'emploi, prennent une ampleur nouvelle avec l'appel unitaire lancé le 1^{er} octobre par le collectif « Tous pour l'emploi » qui réunit le S.n.e.s., le S.n.e.p., le S.n.u.i.p.p., le S.g.e.n., le S.e.-F.e.n., l'U.n.s.e.n.-C.g.t. et le S.n.c.l.-F.a.e.n. C'est en particulier le mardi 20 que convergeront les initiatives dans chaque établissement.

Les organisations syndicales S.n.e.s., S.n.e.p., S.n.u.i.p.p. / F.s.u., S.g.e.n.-fdt, S.e.-F.e.n., U.n.s.e.n.-C.g.t. et S.n.c.l.-F.a.e.n. appellent leurs syndicats ou sections académiques et départementales à se rencontrer pour renforcer et populariser les actions de refus collectif des heures supplémentaires sur la base du texte commun demandant la transformation des H.s. en emplois, le maintien du taux antérieur des H.s.a. et la suppression de l'obligation des heures supplémentaires ; ces actions peuvent intégrer également la nécessité de diminuer les effectifs par classe pour améliorer les conditions d'enseignement et aboutir à des créations d'emplois.

Il s'agit de mettre partout en relation l'importance du recours aux heures supplémentaires et la possibilité de les transformer en emplois pour permettre un plan de titularisation des maîtres auxiliaires, la création d'un véritable système de titulaires remplaçants, le réemploi des contractuels et vacataires, l'amélioration des conditions d'emploi des T.a. et M.a. Une part importante des recrutements 1999 en dépend. Cette action concerne donc tout le monde et solidarise les enseignants à qui sont imposées des H.s., ceux qui sont confrontés à des effectifs chargés, ceux qui sont mal ou non affectés.

mation en emplois, et les transmettre par fax aux I.a. et recteurs ; organiser des démarches communes auprès des I.a. et des recteurs. **13-14 octobre** : adresses communes aux parents d'élèves et à l'opinion (lettres, tracts, conférences de presse), contacts avec les organisations de parents d'élèves et leurs élus, en mettant à profit la semaine des parents à l'école organisée par le ministère. **20 octobre** : initiatives dans chaque établissement, organisation commune d'heures d'information syndicales, forums, assemblées générales et actions de refus des H.s. qui peuvent aller jusqu'à la grève d'une journée. Dans le même temps, seront développées des actions dans les classes préparatoires en liaison avec les associations avec l'objectif de faire prendre en compte la demande de transformation

des H.s. en emplois et la prise en compte des qualifications dans les statuts.

Toutes ces initiatives seront également l'occasion de dénoncer les remplacements non assurés, de refuser collectivement les tentatives d'imposer les remplacements en plus du service et de remettre en cause les départs en stage de formation continue et les sorties éducatives. Au niveau national, les organisations syndicales font une demande commune d'audience auprès du ministre de l'Éducation nationale pour présenter les trois points de la plateforme commune. Elles demanderont à être reçues par l'ensemble des groupes parlementaires pendant la période du débat du budget de l'Éducation nationale.

Communiqué unitaire du 1/10/98

Projet de lettre aux parents

S.e.-F.e.n. / S.g.e.n.-C.f.d.t. / S.n.e.p.- F.s.u. / S.n.e.s.-F.s.u. / S.n.u.i.p.p.- F.s.u. / S.n.c.l.-F.a.e.n. / U.n.s.e.n.-C.g.t.

Pour l'emploi, contre les heures supplémentaires

Pourquoi y a-t-il des heures supplémentaires ?

Ces heures correspondent à des besoins réels permanents et elles sont réellement effectuées par les enseignants, sans elles les élèves n'auraient pas les cours auxquels ils ont droit.

Certains visent à permettre une souplesse indispensable au bon fonctionnement du service public, mais depuis des années s'est développée une pratique qui consiste à imposer systématiquement aux enseignants des heures supplémentaires, bien au-delà de ce qui est indispensable : au lieu de répondre aux besoins par des emplois, on y répond par des heures supplémentaires.

Cela signifie plus de travail pour les enseignants - et chacun sait que l'alourdissement de la tâche ne peut que nuire aux élèves. Conjointement, cela signifie moins de débouchés pour les jeunes diplômés et des conditions d'emploi dégradées.

A ce jour, le nombre d'heures supplémentaires dans les établissements scolaires correspond à plus de 35 000 emplois d'enseignant.

Dans notre établissement, le nombre d'H.s. est de, soit l'équivalent de.... emplois.

Transformer les H.s. en emplois au lieu de les sous-payer.

Nous réclamons ensemble depuis plusieurs années leur transformation en emplois afin d'améliorer les conditions d'enseignement et contribuer à la lutte contre le chômage.

Au lieu de répondre à cette demande, le ministre prétend payer moins (de l'ordre de 16 % de diminution) le même travail qu'il continuerait à imposer. Non seulement c'est injuste, mais cela va à l'encontre d'une véritable lutte contre le chômage.

C'est pourquoi nos organisations ont choisi de mener l'action pour obtenir :

- le retrait de la décision de sous-payer les H.s.
- la suppression de leur caractère obligatoire
- leur transformation en emplois selon un plan pluriannuel

La transformation, dès la rentrée 1999, d'un tiers de ces heures permettrait une amélioration du fonctionnement du système éducatif dans l'intérêt des jeunes et de leur réussite, de meilleures conditions d'affectation pour nombre de titulaires et pour tous les maîtres auxiliaires ; elle offrirait un emploi définitif à 10 ou 12 000 jeunes diplômés. Nous avons décidé, dans la période de discussion budgétaire, d'agir ensemble auprès des parlementaires pour que le gel des emplois publics soit levé et que les crédits servant à rémunérer ces heures soient transformés en emplois.

Au niveau local, nos organisations interviendront ensemble dans les conseils d'administration, dans les instances académiques, et auprès des députés et sénateurs. Elles envisagent également des actions pouvant aller jusqu'à la grève dans les lycées et collèges.

C'est dans cet esprit que nous nous adressons à vous, à la fois pour rétablir la vérité et pour vous faire comprendre combien nos demandes visent aussi bien à répondre aux besoins des élèves qu'à lutter contre le chômage.

Dans le 92, les collèges Malraux d'Asnières (4 enseignants et 4 surveillants manquants) et Pasteur de Gennevilliers (56 h d'enseignement non assurées) sont en grève illimitée depuis le 5 oct.

Le collège Camus du Plessis-Trévisé (94) était en grève, avec occupation, le 5 octobre pour un C.p.e. non remplacé.

Les collèges Berlioz, Brassens, Jaurès, Jean-Baptiste Clément, Marx-Dormoy de Paris sont en grève vendredi 3. Ils protestent contre des postes non pourvus et l'affectation systématique de M.a. soit en surveillance, soit comme instituteur spécialisés dans les S.e.g.p.a.. Une inter-syndicale (F.s.u., C.f.d.t., C.g.t., C.s.e.n.) a manifesté devant le rectorat et appelle à récidiver le 5.

Au collège de Paron (89) les enseignants ont informé le Premier ministre qu'ils renonçaient aux activités périscolaires et aux stages de formation qui auront lieu exclusivement le mercredi après-midi. 25 d'entre-eux ont choisi de lui renvoyer leur carte d'électeur.

Il a suffi d'un préavis de grève déposé le 5 pour que le collège de Monflanquin (47) obtienne les personnels manquants.

Les parents occupent le collège A.France de Sarcelles (95) depuis le 6 oct. pour le remplacement de 4 enseignants manquants depuis la rentrée.

Le S3 de Marseille affrète un bateau de 200 places le 9 oct. pour manifester à l'entrée du Vieux-Port sous le Palais du Pharo à l'occasion du colloque présidé par le ministre.

« Tous pour l'emploi »

Le collectif « Tous pour l'emploi » au niveau de la F.s.u., de la F.e.n., du S.g.e.n., de la F.e.r.c.-C.g.t., la F.a.e.n., organise une initiative sur la précarité. Il appelle à recenser en octobre dans chacun des établissements les précaires et les besoins auxquels ils correspondent pour étayer les revendications d'accès à la titularisation et de recrutements.

CLASSES PRÉPARATOIRES ET H.S.

En classes préparatoires, rappelons que la plupart des heures supplémentaires font partie du service normal du professeur, elles ne peuvent donner lieu à créations d'emplois dans les cas suivants :

- un professeur assure deux disciplines ;
- un professeur enseigne sur plusieurs classes et dépasse son maximum de service.

Il faut profiter de la journée du 20 octobre pour établir des convergences avec l'ensemble des collègues sur la revendication d'abrogation du décret baissant le taux de rémunération des H.s.a.

Cette journée est une étape dans la mobilisation massive des professeurs de C.p.g.e. depuis la rentrée, centrée sur l'information et la réflexion sur la prise en compte des qualifications et tâches spécifiques dans la rémunération. Une nouvelle étape revendicative sera la manifestation du 7 novembre organisée par les associations de professeurs de classes préparatoires.

ÉCRIVONS À LIONEL JOSPIN

La lettre publiée dans l'U.s. 475 est reprise dans de nombreux établissements et signée quasi unanimement par les personnels. A envoyer à l'Hôtel Matingon, 57, rue de Varenne, 75007 Paris.

SEMAINE DES PARENTS A L'ÉCOLE

Du 12 au 17 octobre aura lieu dans l'ensemble des établissements scolaires (école, collège, lycée) « la semaine des parents à l'école ». B.o. n° 34 du 17 septembre 1998.

Nous sommes souvent les premiers à déplorer la difficulté à tisser des liens avec les parents, aussi bien de manière individuelle qu'avec les fédérations, mais il faut que les modalités de cette initiative soient discutées au sein des équipes éducatives et qu'elles ne donnent pas lieu à des projets intempestifs imposés par les chefs d'établissement (ex. présence des parents pendant les cours, y compris sur toute la semaine). Cette semaine doit donc être pour nous l'occasion d'un dialogue direct avec les parents de nos établissements. Saisissons-nous d'elle pour en faire un élément fort de notre campagne d'opinion autour des 1 000 forums.

CLASSES PRÉPARATOIRES

Plus diverses que l'on ne pense

Les classes préparatoires aux grandes écoles, implantées dans les lycées, participent de la diversité des premiers cycles de l'enseignement supérieur français. Très appréciées des élèves et de leurs parents, elles sont parfois critiquées par certaines personnes de pouvoir, souvent par méconnaissance de ce qui s'y passe réellement.

La réflexion que mène le S.n.e.s. sur ces classes s'appuie sur les principes fondamentaux suivants : exigence des contenus, travail très encadré, pluridisciplinarité, horaires et programmes nationaux, concours anonymes.

Sur le modèle du lycée, un même professeur assure dans sa discipline les cours, travaux dirigés, travaux pratiques, le contrôle des connaissances et coordonne les interrogations orales hebdomadaires (colles), souvent effectuées par des intervenants extérieurs. Ce sont les éléments clés du dispositif pédagogique qui fait le succès des classes préparatoires.

Dans le même temps, le S.n.e.s. agit pour améliorer le fonctionnement de ces classes, notamment leurs procédures de recrutement, afin d'offrir des chances de réussite à des jeunes issus de toutes filières et de tous milieux sociaux.

Il serait difficile de résumer ici la diversité de la vingtaine de filières, réparties dans plus de 270 lycées. Nous avons mis l'accent sur les filières les moins connues et les classes préparatoires de proximité, qui, ces dernières années, ont bouleversé le paysage traditionnel des classes préparatoires.

LES CLASSES PRÉPARATOIRES DE PROXIMITÉ

La récente réforme des classes préparatoires s'est accompagnée d'un accroissement considérable du nombre des élèves accédant à ces classes (on est passé de 40 000 à 80 000 en dix ans). De nombreuses divisions ont été ouvertes dans les villes moyennes, les banlieues, permettant ainsi d'accueillir un public différent, loin des « initiés » décriés par le rapport Attali, dans des familles où la « culture prépa » n'existe pas.

Une rapide analyse de l'origine socio-professionnelle des parents des élèves de ces classes témoigne d'une diversité sociale, où les milieux modestes sont fortement représentés. Il y a environ 160 lycées où existent ces filières de proximité, nous avons retenu deux exemples.

Prépas littéraires : un exemple dans le Nord

Dans le Pas-de-Calais, il n'existait, il y a dix ans, aucune classe préparatoire littéraire, alors que ce département est très peuplé. Des classes de lettres supérieures puis premières supérieures ont été ouvertes récemment à Arras et Boulogne. Ces classes ont permis d'accueillir des jeunes habitant près du bassin minier,

ceux que l'idée d'un déracinement vers Lille ou Paris, voire des problèmes financiers, n'encourageaient guère à venir en prépa auparavant. Faisant la preuve de leur dynamisme, elles contribueront certainement à susciter des vocations d'enseignant dans ce département, traditionnellement déficitaire.

Globalement, l'effectif des classes préparatoires littéraires de l'académie de Lille a augmenté, avec les structures de proximité de Valenciennes et Douai, cela ne s'est pas fait au détriment du lycée Faidherbe de Lille, ni du lycée Albert-Châtelet de Douai : ce sont réellement de nouveaux élèves, au profil sociologique différent, qui ont bénéficié de ces ouvertures.

Un pôle de proximité à Mantes-la-Jolie

Des classes préparatoires commerciales, scientifiques et littéraires ont été ouvertes progressivement au lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie depuis 1993. La création de classes préparatoires à Mantes avait été l'une des revendications des enseignants, appuyés par les parents d'élèves, lors de la grande grève de 1991. Elles recrutent à 90 % sur les six lycées environnants. Petit à petit, un véritable

LA CARTE DES CLASSES PRÉPARATOIRES

Bac	Prépa 1 ^{re} année	Prépa 2 ^e année	Principaux débouchés
S	M.p.s.i., P.c.s.i., P.t.s.i. E.c. 1 option générale B.c.p.s.t. 1 Véto	M.p., P.c., P.s.i., P.t. E.c. 2 B.c.p.s.t. 2 pas de deuxième année	écoles d'ingénieurs, E.n.s. écoles de commerces, I.e.p. E.n.s.a., E.n.s. écoles vétérinaires
E.s., L	E.c.1 option économie	E.c.2 option économie	écoles de commerce
L, S, E.s.	lettres sup. (Hypokhagne) lettres sciences sociales 1	première sup (Khagne) lettres sciences sociales 2	E.n.s., Chartes, I.e.p. E.n.s., E.n.s.a.e...
S.t.i.	T.s.i. 1	T.s.i. 2	écoles d'ingénieurs, E.n.s.
S.t.l.	T.p.c. 1 T.b. 1	T.p.c. 2 T.b. 2	écoles d'ingénieurs E.n.s.a., E.n.i.ta., Véto
E.s., S.t.t.	Prépa Cachan 1	Prépa Cachan 2	E.n.s. Cachan D1 / D2
S.t.t.	E.c. 1 option technologie	E.c. 2 option technologie	écoles de commerce.

Après un B.t.s. ou un D.u.t. : les classes préparatoires A.t.s., prépa Cachan D1/D2. Formation en un an, débouchés : écoles d'ingénieurs, E.n.s. Cachan. Classes préparatoires à E.n.s. Cachan : option C (dessin et arts appliqués).

Paroles d'élèves

Julie, Laetitia et Victor ont fait toute leur scolarité à Saint-Exupéry, de la Seconde à la spéciale M.p. Ils ont choisi de faire leur prépa à Mantes et en gardent un bon souvenir. Il a fallu qu'ils s'habituent au rythme de travail exigeant, mais dans une ambiance plus tournée vers l'entraide que la compétition. « Nous étions moins de 30 élèves par classe, cela permet une écoute plus spécifique de la part des professeurs » souligne Victor, qui ajoute « je ne connaissais absolument pas les classes préparatoires, je suis le premier de la famille à faire des études d'ingénieur et qui maintenant est élève à l'Ecole spéciale de travaux publics. Julie a eu, certes, quelques moments de découragement ; « le fait d'avoir ma famille sur place, d'être bien encadrée, m'a aidée à surmonter ces moments difficiles et à ne pas abandonner » dit-elle. C'est ainsi qu'elle a intégré l'E.n.s.i. de Besançon. « J'ai eu le choix entre faire ma prépa à Paris ou rester à Mantes », indique Laetitia, « mais Paris aurait signifié pour moi l'internat et pour une fille, ce n'est pas idéal. Bien sûr, j'aurais peut-être trouvé plus d'émulation à Paris », ajoute-t-elle, « mais en ce qui me concerne, le fait d'être dans les premiers entretenait mon moral ». Laetitia, qui a intégré l'école des Ponts-et-chaussées, est certaine d'avoir fait le bon choix.

partenariat s'est constitué entre les professeurs de Terminale et leurs collègues des classes préparatoires, afin de développer l'information et la coopération, dans l'intérêt des élèves. Il y a environ, chaque année, un tiers d'élèves boursiers en classes préparatoires.

LES CLASSES PRÉPARATOIRES SCIENTIFIQUES RÉSERVÉES AUX BACHELIERS TECHNOLOGIQUES

Trois filières, réservées aux titulaires d'un baccalauréat technologique, préparent les concours d'accès aux grandes écoles scientifiques :

- T.s.i. : technologie et sciences industrielles, recrute sur bac S.t.i.
- T.p.c. : technologie-physique-chimie, recrute sur bac S.t.l.
- T.b. : technologie-biologie, recrute sur bac S.t.l.

La filière T.s.i. permet aux 675 étudiants de deuxième année (effectif 1997) d'ac-

céder aux grandes écoles avec des épreuves et un quota de places spécifiques. Cette filière, qui a pris la suite de la filière T.a., créée en 1978, a fait la preuve de sa pertinence dans le système, permettant de valoriser des compétences techniques et théoriques. Le nombre de places aux concours reste cependant insuffisant, même si des débouchés vers des formations universitaires (ingénieurs, I.u.p. ou maîtrise de sciences et techniques) permettent d'afficher un taux de réussite satisfaisant.

Il y a 6 classes de T.p.c. première et deuxième année, à Paris, Grenoble et Toulouse. Elles accueillent des élèves titulaires d'un bac S.t.l., options C.l.p.i. (chimie de laboratoire et de procédés industriels) ou P.l.p.1 (physique de laboratoire et de procédés industriels) et leur offrent, dans des classes à effectif réduit et avec un programme adapté, calqué sur celui de la filière P.c., de très bonnes perspectives de prolongement d'études. En particulier, les écoles de chimie proposent un quota important de places réservées à la filière T.p.c.

On peut regretter, cependant, que seulement une cinquantaine des 1 500 élèves de Terminale S.t.l. profitent de cette formation que le ministère envisage de dynamiser.

Pour les bacheliers S.t.l., option B.g.b. (biochimie et génie biologique), 6 classes préparatoires T.b. première et deuxième année préparent aux E.n.s.a., E.n.i.t.a. et Vêto qui dépendent pour la plupart du ministère de l'Agriculture. Outre les grandes écoles ci-dessus, la cinquantaine d'étudiants de deuxième année peut également intégrer des écoles d'ingénieurs universitaires, des I.u.p., des M.s.t. ou des licences universitaires.

Une concertation est en cours entre les ministères de l'Education nationale et de l'Agriculture, elle devrait déboucher au plus vite sur un dispositif propre à installer durablement cette filière dans le paysage éducatif, à lui offrir des débouchés fiables, afin de pouvoir stabiliser le recrutement.

Ces classes préparatoires spécifiques sont en effet essentielles pour valoriser la voie technologique et pour démocratiser notre système éducatif.

LES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRÉS

Les T.i.p.e. ont été introduits dans toutes les classes préparatoires scientifiques. Il s'agit pour les élèves de préparer un projet, sous des formes diversifiées : recherche de documentation, réflexion sur un problème ouvert, expérimentations...

En B.c.p.s.t., par exemple, les professeurs de première année doivent préparer et réaliser avec leurs élèves une sor-

tie sur le terrain. En fonction de leur centre d'intérêt et des ressources du milieu, les élèves choisissent d'approfondir un thème, par exemple : étudier les oiseaux dans leur milieu naturel, la qualité des eaux du bassin versant, trouver les relations entre le sol et la végétation... Observation, mesures, prélèvements sont ensuite exploités et constituent la matière première du travail, qui aboutit à la rédaction d'un rapport documenté. En deuxième année, le travail se situe dans le cadre d'un thème qui change chaque année : les rythmes, l'eau, le mouvement ont ainsi été retenus pour les trois premières années de fonctionnement. « Les élèves travaillent par groupes de deux à quatre et sont mis en situation d'autonomie », explique Marielle Grandjean, professeur de physique-chimie. « Le choix du sujet est une étape déterminante, il faut pouvoir évaluer assez vite les possibilités expérimentales et mettre au point les protocoles. L'interprétation des résultats attendus ou inattendus demande réflexion et esprit critique. En règle générale, les élèves sont enthousiasmés par leur travail, dans lequel ils peuvent s'organiser et s'exprimer très librement. » Les professeurs de S.v.t., physique-chimie et mathématiques travaillent en interdisciplinarité pour répondre aux demandes des élèves. Ils donnent des conseils de méthodologie, coordonnent les exposés, veillent à la qualité scientifique des rapports, encadrent les travaux pratiques, indiquent des pistes de réflexion aux élèves en panne... « C'est un travail intéressant, demandant une grande disponibilité et modifiant complètement les rapports élèves professeurs », explique Gisèle Lancien, professeur de S.v.t., « mais il y a aussi des problèmes d'intendance : le laboratoire sera-t-il libre ? Le matériel sera-t-il disponible ? Y aura-t-il des crédits ? La crainte de manquer de temps pour mener à bien toutes les expériences est permanente... » Aux concours agronomiques, un rapport d'une dizaine de pages sur le travail de l'année est demandé, il est étudié par un jury de deux professeurs qui, après avoir écouté l'élève exposer son travail, lui posent des questions.

Jean-Hervé Cohen

RETRAITES : PROVISIONS ET FONDS DE RESERVE ?

L'annonce très succincte, faite le 22 septembre par Martine Aubry, de la création d'un fonds de réserve suscite bien des interrogations. Elle a été précédée par des rapports au Premier ministre publiés cet été.

« Répartition provisionnée », telle était l'appellation d'un système de retraite « nouveau » présenté dans un rapport d'Olivier Davanne du Conseil d'analyse économique (*Retraites et épargne* - la Documentation française - juillet 1998).

Selon l'auteur, la répartition provisionnée permettrait « en principe de combiner les rendements élevés de la capitalisation et les performances de la répartition en termes de mutualisation des risques financiers entre générations ». Ainsi « un franc immobilisé pendant 30 ans devient 1,8 F ou 4,30 F selon qu'il est placé à 2 % (rendement de la répartition) ou 5 % (ordre de grandeur raisonnable... pour un portefeuille diversifié)... les réserves financières, produisant des revenus, allègent le poids des cotisations des actifs ». Pour passer de la « répartition pure » à la « répartition provisionnée », l'auteur présente deux options :

- une surcotisation éventuellement temporaire, mais il n'est pas certain que ce soit bien accepté par les actifs ;
- programmer une baisse des taux de remplacement en « répartition pure » et en contrepartie introduire un nouvel étage de « répartition provisionnée ».

Fonds de réserve. L'objectif annoncé par Martine Aubry est de « constituer des réserves afin de faire face au fort accroissement des dépenses lié au départ en retraite des générations du « baby boom » à partir de 2005... » (conférence de presse de Martine Aubry - 22 septembre 1998).

Mais des questions majeures pour apprécier la portée de cette annonce n'ont pour l'instant aucune réponse : - quel financement ? quel volume ? fonds publics, surcotisations... ? - quelle gestion ? placement en Bourse, gestion de père de famille... ? - quelle articulation avec les projets annoncés de « fonds de pension à la française » ?

Les profs de prépa restent mobilisés

RENDEZ-VOUS LE 20 OCTOBRE, MANIFESTATION LE 7 NOVEMBRE

L'état des dis

Quatre séances de travail avec la direction des enseignements scolaires (D.e.s.c.o. - ex-D.l.c) ont eu lieu les 14, 17, 25 septembre et le 1^{er} octobre sur la réforme des lycées. Elles ont porté sur la conception de l'aide à apporter aux élèves, sur l'organisation et le rôle de la classe de Seconde et sur les trois séries générales. La D.e.s.c.o. attend les conclusions d'un groupe de travail interne avant d'engager des discussions sur les séries technologiques.

Dossier réalisé par :
Yves Baunay, Marylène Cahouet,
Hélène Latger, Denis Paget.

Nous avons trouvé des interlocuteurs qui se disent souvent intéressés par les conceptions du S.n.e.s. mais qui semblent surtout soucieux d'obéir aux contraintes fixées par le ministre. Ces contraintes servent de guide implicite et les débats n'ont cessé de buter sur elles, en particulier pour la classe de Seconde.

L'alibi de l'aide individualisée

Nous avons proposé d'améliorer les conditions d'enseignement en réduisant la taille des classes, particulièrement en Seconde, dans les groupes de langues, et en Première et Terminale S.t.t., pour faciliter des pratiques pédagogiques plus actives, un travail réel des lycéens (écrit, oral, expérimental, pratique...). Nous avons proposé aussi qu'on développe le travail autonome en intensifiant l'usage du C.d.i. et des technologies de l'information en libre-service. Nous avons articulé ces demandes avec la création, en Première et Terminale, de travaux interdisciplinaires encadrés. Cela nécessite des créations d'emplois de documentaliste, des équipements, du personnel technique.

Nous avons proposé le renforcement du travail de l'équipe éducative au service des élèves, car tous les problèmes ne sont pas scolaires au sens strict. Enseignants, C.o.-psy, C.p.e., surveillants, infirmières, assistantes sociales doivent resserrer leurs liens de travail et être plus nombreux. Les M.I./S.e. peuvent avoir un rôle pédagogique accru. Nous avons enfin proposé qu'1 h 30 soit mise à la disposition des équipes pédagogiques pour des aides ponctuelles. Cette demande est complémentaire d'une relance des modules, permettant d'en desserrer les contraintes : une formation continue à la détection des sources d'échec est essentielle.

La D.e.s.c.o. n'a pas de réflexion globale. Son unique préoccupation est de savoir comment récupérer une partie ou la totalité des heures de module pour les redistribuer sélectivement. Plusieurs scénarios nous ont été présentés : soit une globalisation de la dotation actuelle des modules (6 h)

utilisée au sein du projet d'établissement, soit une conversion partielle en dédoublements avec dégagement d'heures pour l'aide individualisée. Nos interlocuteurs ne disent pas ce qu'ils entendent par « aide individualisée », ni comment on y envoie les élèves, ni comment on décompterait ces heures dans le service des enseignants. Nous avons récusé l'approche du rapport Meirieu (des enseignants se tenant à disposition d'élèves qu'ils ne connaîtraient pas nécessairement). On nous a laissé entendre que ces heures pourraient être décomptées 2 h ou 1 h 30 pour 1 h dans le service des enseignants.

La contrainte des 26 h

Les discussions ne cessent de buter sur la contrainte des 26 h en classe de Seconde, des 26 h 30 en Première et Terminale. Les options facultatives seraient ramenées à 2 h et limitées à une seule option. C'est en Seconde que cette contrainte est la plus pesante. Pour l'instant, le ministère n'envisage même pas de la desserrer pour ceux qui choisiraient des options technologiques. En classe de Seconde, il est très difficile de descendre en dessous de 28 h d'enseignement sauf à rogner tous les horaires disciplinaires ou à éliminer des disciplines ou à supprimer les 3 h de module.

Ce sont ces choix que nos interlocuteurs essaient de faire au gré des projets encore non stabilisés qu'ils nous présentent. Leur réflexion est moins guidée par l'intérêt des jeunes que par les contraintes gestionnaires auxquelles ils tentent d'obéir.

La conception de la Seconde

Nous proposons une Seconde qui ne soit pas totalement indifférenciée, qui permette de mettre à l'épreuve de premiers choix sans enfermer définitivement les élèves, en particulier dans le choix du général et du technologique (cf. pages suivantes). Nos interlocuteurs restent sous l'emprise de la conception développée par le rapport Meirieu, d'une Seconde type classe de collège où l'on ne fait aucun choix. La tendance est donc à gonfler le nombre

des disciplines du tronc commun (ajout d'une heure identifiée éducation civique, juridique, politique et de la Lv.2), dans le cadre des 26 h. Il en ressort une atomisation forte des horaires. Les hypothèses formulées devant nous par le ministère reviendraient, par exemple, soit à mettre les Lv. à 2 h (peut-être dédoublées ?), soit à regrouper physique-chimie et S.v.t. sous le vocable d'enseignement scientifique du type des acrobaties actuelles de la voie L.

Technologie : terra incognita

Nous avons proposé des options technologiques réorganisées en Seconde, qui les rendent lisibles et ouvrent les choix (cf. pages suivantes). Nos interlocuteurs sont pleins d'*a priori* et de prévention. Ils partent du principe qu'il y a trop de tertiaire, que les S.m.s. n'ont pas de débouchés alors même que ces secteurs sont les plus créateurs d'emplois. Ils veulent bien relancer le secteur industriel mais en mettant les horaires à des niveaux qui ramènent ces enseignements à des enseignements théoriques généraux. La D.e.s.c.o. se demande s'il ne faudrait pas fusionner S.t.i. et S.t.l., S.t.t. et S.m.s. La voie technologique coûte cher. Jamais n'est évoquée sa contribution à la démocratisation et à la diversification des enseignements du lycée et du supérieur.

Quant aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, elles ne semblent pas exister. On voit donc à quel point le cadrage des 11 propositions de juin reste la toile de fond de la réforme. Les zones d'ombre et de flou montrent les tentations : renvoyer une partie de la définition des enseignements au local, récupérer les heures de module à tout prix, trouver des tâches qui imposeront des temps de présence accrus des personnels, récupérer des moyens une fois de plus sur les élèves du technologique, réduire les horaires et les ambitions. Aux personnels de juger de l'état du dossier, d'élaborer des propositions qui améliorent réellement, changent les pratiques, mettent les élèves en situation de s'approprier les enjeux des savoirs.

Discussions avec le ministère

Le sens des réformes que nous voulons

Au lycée, le problème le plus grave que nous rencontrons vient de la distorsion entre les objectifs des programmes qui fixent des ambitions conformes à ce qu'il faudrait atteindre et la difficulté de nombreux lycéens à s'approprier vraiment le sens des savoirs, à concevoir la nature des exigences de réflexion, à réussir les exercices auxquels nous les préparons. Pour combien de lycéens construisons-nous une culture assez complète pour penser qu'ils disposent du bagage dont ils auront besoin dans leur vie d'adulte ?

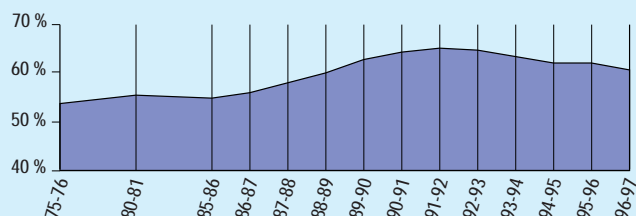
Le ministre et le gouvernement sont convaincus que l'effort a été fait, qu'on forme assez de bacheliers et d'étudiants. Prenant prétexte de ce point de vue, ils ne font rien pour aider aux poursuites d'études, pour résorber les situations d'échec. Le souhait de faire une politique privilégiant le qualitatif, affirmée par le ministre, doit

être compris comme une façon de redistribuer les moyens sans pousser les feux de l'accès à l'enseignement supérieur. Or, notre pays a encore besoin de développer les qualifications. Les pénuries de personnels qualifiés sont de plus en plus visibles sur les domaines les plus pointus de la recherche scientifique et technologique. Accueillir davantage de lycéens après le collège est donc encore nécessaire. En même temps, on ne peut se satisfaire de la formation actuelle des bacheliers qui présente encore beaucoup d'inégalités et de lacunes. Le S.n.e.s. met en débat des propositions qui visent à améliorer le rapport au savoir et à construire une vraie culture critique pour tous les jeunes ; culture ouverte, donnant le goût des problèmes, sortant les jeunes de l'univers où ils s'enferment parfois, obligeant à lire, à chercher, à développer la curiosité et l'échange. La proposi-

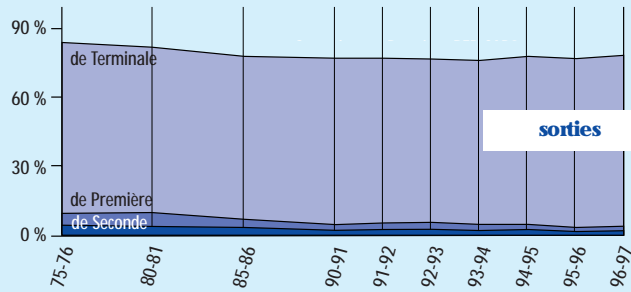
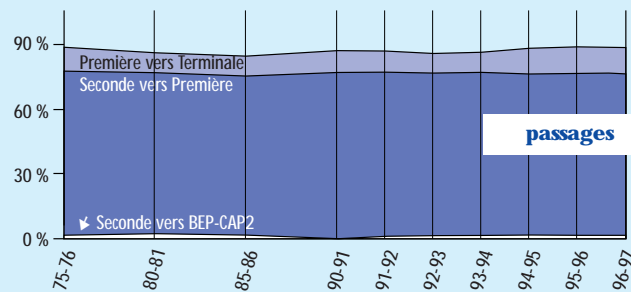
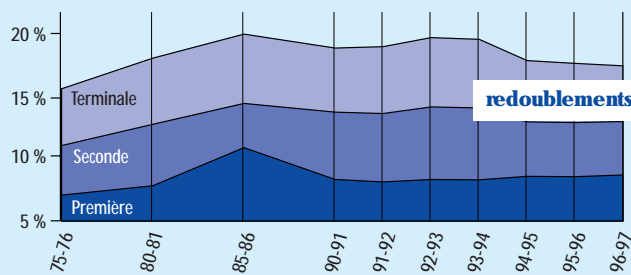
tion des travaux interdisciplinaires va dans ce sens. Ces propositions tirent les conséquences aussi d'une analyse de ce que disent les jeunes quand on

les consulte. Ils aspirent à une relation confiante, à plus de bienveillance mais ils veulent aussi de l'autonomie et de la responsabilité.

Evolution en pourcentage des taux de passage de Troisième en Seconde (public + privé)



Evolution des redoublements, passages, sorties, en pourcentage (France métropolitaine, public + privé)



Taille moyenne des divisions en 96/97 second cycle général et technologique

	Public	Privé	Public et privé
2 nd e générale et technologique	32,4	28,9	31,6
2 nd e S.v.t.	32,8	28,9	31,9
2 nd e T.s.a.	29,3	26,5	29,0
2 nd e T.s.p., S.t.p.b., S.t.m.s., A.a.	31,7	30,0	31,1
2 nd e technologique spécifique (T.m.d., H.o.)	24,0	19,6	23,0
2 nd e B.t.	19,3	17,3	18,7
2 nd e spéciale	17,0	15,1	15,3
Ensemble des Secondes	32,3	28,7	31,5
1 ^{re} générale	28,9	23,8	27,5
1 ^{re} technologique	27,6	25,3	27,1
1 ^{re} techno industrielle (S.t.i., S.t.i.)	24,4	23,1	24,2
1 ^{re} techno tertiaire (S.t.t., S.m.s.)	29,7	26,2	28,8
1 ^{re} technologique spécifique (T.m.d., H.o.)	23,3	20,4	22,5
1 ^{re} B.t.	17,4	19,8	18,0
1 ^{re} d'adaptation	21,4	24,1	22,0
Ensemble des Premières	27,7	24,1	26,8
Terminale générale	29,7	24,9	28,5
Terminale technologique	25,9	24,0	25,6
Terminale techno industrielle (S.t.i., S.t.i.)	23,9	22,7	23,7
Terminale techno tertiaire (S.t.t., S.m.s.)	27,3	24,5	26,6
Terminale technologique spécifique (T.m.d., H.o.)	26,0	24,1	23,6
Terminale B.t.	17,4	20,0	17,9
Ensemble des Terminales	28,2	24,5	27,3
2 nd e cycle général et technologique	29,3	25,6	28,5

Source : D.e.p. Repères et Références statistiques.

Nous leur proposons une vraie relation pédagogique et non pas une guidance psychologique ou affective. Relation améliorée par des classes moins chargées et par des pratiques rénovées faisant davantage appel à l'oral, à l'exposé, au travail collectif, aux ressources des technologies.

Pour y parvenir, nous avons besoin de débats approfondis sur les savoirs enseignés, sur les programmes, sur nos pratiques. Nous avons besoin d'une formation continue de bon niveau.

Or tout cela n'est pas pris au sérieux. Le peu qui existait est sabordé. Nous savons pourtant que la qualification des enseignants, leur expérience professionnelle jouent un rôle essentiel dans la réussite des élèves.

Nous voulons enfin un lycée aux parcours clairs et lisibles, ména-

sentant un peu moins de 25 % en 1994, représentant un peu moins de 30 % en 1997. Par contre, la série S, option T.i. est en chute libre.

Les séries de Première et Terminale

Nous proposons donc de ne pas bouleverser les séries et spécialités de Première et Terminale mais plutôt d'améliorer leur lisibilité et leur équilibre : c'est particulièrement nécessaire pour la S, option T.i. et pour la série littéraire (cf. le document remis au ministre).

Nous proposons également de revoir les contenus pour renforcer les liens interdisciplinaires et donc la cohérence des séries, favoriser le travail personnel et l'esprit de recherche. C'est le sens de notre proposition de travail interdisciplinaire encadré. Les discussions avec le ministère font apparaître que leur

Cette proposition écarte donc plusieurs écueils. Il ne s'agit pas d'accentuer l'indifférenciation et donc de rapprocher la Seconde d'une classe de collège. Cette hypothèse est d'ailleurs irréalisable sauf à supprimer tous les enseignements nouveaux du lycée et les choix d'options qui caractérisent actuellement cette classe.

Nous avons également écarté l'hypothèse d'une réduction des horaires portant sur un grand nombre de disciplines pour introduire des enseignements nouveaux ou généraliser des enseignements actuellement optionnels (cas des S.v.t., des Lv.2, de la T.s.a., de l'informatique etc.). Cette proposition suppose aussi qu'on développe les enseignements de rattrapage en Première.

La réduction des horaires dans certains parcours est mise à profit pour créer un dédoublement en

sageant un parcours vers S.t.i. ou S. Ce choix doit être débattu. Il permet de préserver un enseignement des sciences pour tous en dégageant des horaires pour ceux qui n'ont pas de projet d'orientation vers une filière S, S.t.l., S.t.i., S.m.s. Un autre choix, consistant à sortir la physique-chimie du tronc commun a été débattu dans le conseil national du 22 septembre et critiqué par une partie des collègues. Nous ne le retenons pas ici.

Rappelons que l'enseignement de la physique-chimie au collège doit être amélioré (il a été réintroduit en Cinquième dans de très mauvaises conditions) et que nous proposons une nette amélioration de l'enseignement scientifique en E.s. et L.

Nous avons également étendu la possibilité de substituer une option technologique à l'enseignement des S.v.t. aux élèves qui choisiraient l'option tertiaire que nous voulons développer pour améliorer l'orientation positive vers S.t.t. (ou E.s.). Nous réutilisons ce potentiel en rendant possible le choix S.e.s. + option tertiaire + Lv.2. Ce choix est actuellement impossible et dissuade les élèves de prendre l'option tertiaire. Nous proposons une option facultative de S.v.t. pour les élèves qui auraient des doutes et des hésitations.

L'enseignement de l'informatique doit être intégré aux disciplines. Cela va de soi pour les options technologiques et les sciences.

Il nous semblerait judicieux que l'option informatique en Seconde puisse être accessible prioritairement à ceux qui font d'autres choix. Nous proposons une évaluation des savoirs à l'entrée en Seconde pour prévoir le développement de l'option.

L'éducation civique n'est pas identifiée en tant que telle mais elle est intégrée aux programmes de plusieurs disciplines (français, histoire, S.e.s., tertiaire).

La Lv.2 est accessible à tous soit au titre des enseignements obligatoires, soit au titre des options obligatoires ou de l'option facultative.

Enfin, il faut rappeler que la principale amélioration devrait porter sur la réduction des effectifs des classes de Seconde.



© CLEMENT MARTIN

geant les hésitations, prévoyant les marches manquantes et les mises à niveau, exigeant aussi des choix car on ne peut tout attendre de tous les élèves. Diversité et cohérence des formations, ouverture des possibles : tels sont les maîtres mots qui doivent régir toute réflexion sur l'équilibre des horaires et des contenus.

Pour les séries technologiques, sur la même période, les séries tertiaires qui représentaient près de 60 % des élèves de l'ensemble des séries technologiques en 1994, en rassemblent près de 52 % en 1997. Les séries industrielles qui repré-

suivi pourrait être pris sur les horaires actuels en classe entière. Il nous faut maintenant préciser le fonctionnement et les contenus de ces T.i.e. Le problème de la charge de travail collectif n'est pas réglé.

La Seconde

Pour la classe de Seconde, nous proposons une certaine restructuration pour nous rapprocher de classes qui soient à la fois le lieu d'un premier choix (dominantes légères) et qui, en même temps, ouvrent des possibilités d'orientation nouvelles, en particulier dans le choix entre séries générales et technologiques.

Lv.2, un autre en S.e.s. Elle permet de dégager 1 h 30 par classe pouvant être consacrée soit à un module de plus en physique-chimie ou S.v.t., soit à un soutien en direction des élèves en difficulté. Cette question reste ouverte. S'il s'agit d'un soutien, il faut l'affecter dès le début de l'année à une ou deux disciplines si l'on veut éviter les H.s.

La nouvelle configuration réduit l'horaire de la physique-chimie du tronc commun au niveau de l'horaire de S.v.t. Mais un enseignement au choix en physique-chimie compense cette diminution pour les élèves qui envi-

La classe de Seconde, les séries

Objectifs

- Rendre le dispositif compréhensible pour les jeunes et les familles en clarifiant le sens des options et la logique des choix.
- Ouvrir les choix entre général et technologique tout en consolidant les options technologiques.
- Installer des horaires obligatoires autour de 28 ou 29 h (pour ceux qui choisissent des options technologiques) sans affecter les modules et les horaires actuels de la plupart des disciplines (actuellement, horaires obligatoires compris entre 28 h 30 et 32 h 30)
- Profiter de cette baisse pour introduire de nouvelles occasions de travailler en groupes restreints (L.v.2-S.e.s.)
- Introduire 1 h 30 d'aide individualisée à la disposition des équipes pédagogiques de chaque classe ou 1 h 30 de module de physique-chimie ou de S.v.t.

Structure de la classe de Seconde

Nous introduisons dans les enseignements communs une partie fixe et une partie au choix. Ce système permet de fléchir des intentions d'orientation vers les sciences et les technologies industrielles, vers les lettres, les langues, vers l'économique, le social et le tertiaire.

Tout élève choisissant une option technologique est dispensé de l'enseignement de S.v.t. (on étend cette disposition déjà prise pour S.t.i., S.t.l. et S.m.s. à S.t.t.). On peut concevoir une option facultative pour ceux qui auraient des hésitations.

Les parcours doivent être signalés aux élèves de Troisième pour guider le choix de la partie au choix et de l'option obligatoire.

Moderniser et développer les enseignements technologiques de Seconde

Les 4 options technologiques que nous proposons rassemblent des enseignements actuellement éclatés dans des options aux contenus peu lisibles. Ainsi l'option technologique industrielle intégrerait en partie les contenus de T.s.a. (étude des systèmes), de productique (dessin industriel et réalisations simples) et de l'informa-

Enseignements obligatoires				
A - Partie fixe commune		B - Partie au choix : l'élève choisit un enseignement		C - Option obligatoire
Français (2)	4 h	Physique-chimie (3)	0 + (1,5 h)	de 3 à 7 h
Mathématiques	2,5 h + (1)	L.v.2	2 h + (1 h)	
L.v.1	2,5 h	S.e.s. (2)		
Histoire-géographie (2)	3 h			
S.v.t. (1)	0,5 h + (1,5 h)			
Physique-chimie	0,5 h + (1,5 h)			
E.p.s.	2 h			
Modules	3 h			
Total	22 h			

- (1) Pour les élèves ne choisissant pas les options tertiaires, industrielles, médico-sociale, laboratoires, arts appliqués.
 (2) Une partie d'éducation civique, juridique et politique est incluse dans ces enseignements.
 (3) Module envisagé.

Options			
A - Matières optionnelles : l'élève choisit obligatoirement un enseignement		B - Matières optionnelles facultatives : l'élève peut en choisir une	
Informatique (7)	0 + (1 h 30)	Latin	3 h
L.v.2	3 h	Grec	3 h
L.v.3 (9)	3 h	L.v.2	3 h
S.e.s.	2 h + (1 h)	L.v.3 (9)	3 h
Latin	3 h	Option artistique légère	0 + (1,5 h)
Grec	3 h	Eps	3 h
Arts (les 5 domaines) (10)	2 h + (1 h)	Informatique	0 + (1 h 30)
E.p.s.	3 h	S.v.t. (8)	0,5 h + (1 h 30)
Option tertiaire (3)	3 h + (4 h)		
Option industrielle (4)	0 + (6 h 30)		
Option de laboratoire (5)	0 + (6 h 30)		
Option médico-sociale(6)	0 + (6 h 30)		
Option arts appliqués	0 + (8 h)		

- (3) Option technologique tertiaire et informatique appliquée : intégrant les contenus actuels de l'option S.t.t., l'option informatique et l'option S.e.s. 3 + (4).
 (4) Option technologique industrielle et informatique appliquée intégrant les contenus actuels des options de T.s.a. et productique.
 (5) option technologique de laboratoire et informatique appliquée : intégrant les contenus actuels des options de T.s.p., I.e.s.p. et S.t.b.p.
 (6) option technologique médico-sociale, biologie et informatique appliquée intégrant les contenus actuels des options de S.m.s., S.t.b.p. et d'informatique.
 (7) Accès privilégié aux élèves qui n'ont aucune culture informatique.
 (8) Pour les élèves qui ne l'auraient pas dans le tronc commun
 (9) Langues régionales incluses
 (10) Arts plastiques - Musique - Théâtre - Cinéma - Histoire des arts au choix.

Soutien individualisé 1 h 30 par classe à la disposition de l'équipe pédagogique ou module supplémentaire portant sur physique-chimie et S.v.t. (45 minutes par discipline).

tion industrielle. Avec un horaire de 7 h en petits groupes, cette option ouvrirait à la fois sur les spécialités de S.t.i. et sur la S, notamment la S à option technologique industrielle. L'option technologique de laboratoire intégrerait en partie les contenus de S.t.b.p. (biologie, biochimie), I.e.s.p. (informatique appliquée à la physique, à la chimie), T.s.p. (expérimentation

en physique et chimie). Avec un horaire de 7 h en petits groupes, cette option ouvrirait à la fois sur les spécialités de S.t.l. et sur la S. L'option technologique sciences médico-sociales intégrerait les contenus actuels de S.m.s., ceux de S.t.b.p. (biologie et biochimie) et de l'informatique appliquée à la communication en santé et action sociale. Avec un horaire

de 7 h en petits groupes, cette option ouvrirait à la fois sur la série S.m.s., sur la S et éventuellement sur S.t.l. L'option technologique tertiaire reprendrait les contenus de l'option S.e.s. qui continuerait à être enseignée par les professeurs de S.e.s., et les contenus qui seraient intégrés des options S.t.t. et informatique. Avec un horaire global de 7 h (2 h + 1 h pour S.e.s. et 1 h + 3 h pour S.t.t. et informatique) cette option ouvrirait à la fois sur la série S.t.t., sur E.s. et éventuellement sur L.

Les voies générales du lycée

Nous ne proposons pas de grands bouleversements dans les trois séries générales. Il s'agit surtout de les rendre plus lisibles pour les jeunes en affichant clairement les parcours et les débouchés ; la cohérence entre matières dominantes, disciplines complémentaires et options doit être plus évidente. Les options et spécialités de Première et de Terminale souffrent pour certaines d'entre elles d'être trop juxtaposées avec le programme des « disciplines dominantes de la série ». Il faut donc concevoir les programmes des matières dites d'appui à partir des dominantes sans que les premières soient au service des secondes : le nouveau programme de mathématiques en E.s., qui prend en compte le profil économique de la série tout en conservant sa spécificité en est un excellent exemple. Les T.i.e. sont l'occasion de cette évolution.

La série L

C'est incontestablement la voie où les parcours ne sont pas clairement affichés, identifiés. La spécialité langues rassemble certes une majorité d'élèves mais seuls deux tiers étudient trois langues vivantes, les enseignements artistiques ne sont pas affichés comme une spécialité, la série lettres-mathématiques recrute de moins en moins, l'enseignement scientifique est très insuffisant.

Nous proposons de construire la voie littéraire en quatre séries organisées autour :

- d'une dominante langues vivantes avec obligatoirement trois langues vivantes ;
- d'une dominante langues anciennes

(avec deux langues anciennes ou 1 L.v. et une langue ancienne) ;

- d'une dominante artistique comportant un horaire conséquent dans le domaine artistique choisi 4 h + (2 h) par exemple, ou 3 h + (2 h) ;

- d'une dominante littéraire avec une option lettres en Première et un enseignement de spécialité en Terminale (3 h).

La question est posée, dans ce schéma, d'un maintien des lettres en Terminale pour tous les L.

Nous proposons la suppression de la série lettres-mathématiques, qui rassemble de moins en moins d'élèves. En revanche, nous intégrons un enseignement des mathématiques obligatoire pour tous les élèves de la voie L, qui réponde au double objectif de maîtrise de certains contenus et d'ouverture culturelle. Les élèves qui voudraient en faire plus pourraient suivre l'enseignement de math de tronc commun de la voie E.s. Obligatoire également un enseignement scientifique qui participe de la formation du futur citoyen.

Ces propositions sont en débat. D'autres questions se posent également : quel statut réserver à la langue vivante renforcée ?

La série S

Elle paraît assez équilibrée, dans les horaires comme dans les coefficients, les disciplines non scientifiques gardent un poids significatif.

Le problème crucial dans cette série est la difficulté de la série S-T.i. (ex. E) dont les effectifs ne cessent de s'amenuiser. Conçue comme la voie scientifique à dominante technologique, elle est peu choisie par les élèves. Horaires trop chargés (34 h), méconnaissance des débouchés ? Le problème est réel. Le ministère envisage de diminuer la spécificité technologique de la série ! Nous proposons de la consolider comme voie scientifique et technologique et d'en faire un moteur dans les lycées technologiques. Alors plutôt alléger les disciplines non scientifiques du tronc commun ? Supprimer l'histoire-géographie en Terminale ? Le débat est ouvert. Faut-il, parallèlement, développer une 4^e spécialité avec option dès la Première en informatique appliquée, dans les lycées polyvalents ?

La série E.s.

De nombreux jeunes n'auraient jamais accédé au baccalauréat sans la création de la série économique et sociale, exemple de diversification réussie. Elle paraît assez équilibrée. La

création de l'option science politique en Première E.s., l'obtention de l'évaluation séparée de la spécialité S.e.s. et les nouveaux programmes de mathématiques renforcent la cohérence de la série. Et il faut signaler l'entrée conséquente des bacheliers E.s. dans les C.p.g.e. économiques et commerciales.

Bilan positif donc, mais des améliorations sont souhaitables et des dédoublements seraient nécessaires en mathématiques et en histoire-géographie par exemple. Les deux heures de module en Première doivent être conservées et attachées aux disciplines dominantes de la série.

Les séries technologiques de Première et Terminale

Avec la dernière réforme, nous avons fait reconnaître la spécificité de la voie technologique par rapport à la voie générale et à la voie professionnelle.

La structuration actuelle des séries technologiques nous convient.

Les six grands pôles doivent être mieux identifiés :

- pôle industriel ;
- pôle tertiaire ;
- pôle médico-social ;
- pôle laboratoire et process de pro-

duction ;

- pôle arts appliqués ;
- pôle hôtellerie-restauration.

Chaque lycée technologique doit développer un à trois pôles avec ses prolongements post-bac : B.t.s., D.n.t.s., prépa-techno...

La diversité des parcours offerts et le déclouonnement des voies doivent être améliorés par les passerelles consolidation des Premières d'adaptation, passerelles actuellement expérimentées des Secondes à option technologique vers les Premières professionnelles de B.e.p...

La spécificité des contenus, des méthodes de construction des connaissances, des modes de parcours vers la voie technologique supérieure, fait de la voie technologique des lycées une voie originale de construction des qualifications pour occuper les emplois de technicien et emplois intermédiaires qui se développent, une voie de démocratisation et une voie de promotion pour les jeunes d'origine modeste.

Le mode d'élaboration des contenus à travers les C.p.c. (commissions professionnelles consultatives) garantit une modernisation permanente des contenus en cohérence avec les évolutions technologiques et les emplois. Des améliorations peuvent être apportées à l'intérieur de chaque série. La série industrielle doit être redynamisée à partir de l'option de Seconde, avec une meilleure lisibilité des spécialités qui recouvrent bien la diversité des champs technologiques.

La série S.t.l. devrait permettre de former davantage de scientifiques par la méthode expérimentale et les applications technologiques de la physique, de la chimie et de la biologie. Dans la série S.t.t., on pourrait consolider la préparation de l'épreuve pratique avec l'intégration de l'option A.m.p. et ses contenus aux enseignements obligatoires. Un rééquilibrage des coefficients du bac est nécessaire pour donner plus de poids aux disciplines générales et alléger celui de l'épreuve pratique.

Pour la série S.m.s., il faut créer un B.t.s. collaborateur médico-social pour répondre aux besoins croissants d'emplois et offrir un débouché plus large à la série.

Le pôle arts appliqués vient d'être renouvelé. Le pôle hôtellerie-restauration ne connaît pas de problèmes particuliers.

Propositions du S.n.e.s. pour la Seconde générale et technologique

Partie fixe commune	Premier choix Partie au choix	2 ^e choix Une option obligatoire	3 ^e choix (2) Une option facultative	Parcours possible
Partie fixe commune : enseignements de français, mathématiques, L.v. 1, histoire-géographie, E.p.s., S.v.t.*, physique chimie	Physique chimie	Option technologique industrielle	L.v.3 ou langue ancienne L.v.2	S.t.i., S
		Option technologique de laboratoire		S.t.l., S
		Option technologique médico-sociale		S.m.s., S
S.e.s.	L.v.2	L.v.3 ou langue ancienne (1) L.v.2	S, L E.s., S, L	
	L.v.2		E.s., L, S	
L.v.2	Option technologique (3) tertiaire (incluant S.e.s.)	L.v.3 ou langue ancienne (1) S.e.s. (1)	E.s., S.t.t., L, S	
	S.e.s.		E.s., L, S	
	L.v.3 ou langue ancienne ou arts...		L, E.s., S	

*Sauf en cas de choix d'une option technologique

(1) Eventuellement S.v.t. si cette discipline n'est pas dans le tronc commun, pour le droit au remords.

(2) Options artistiques, informatique, langue ancienne, accessibles à tous.

(3) Option tertiaire : elle reprendrait les contenus de l'option S.e.s. qui continuerait à être enseignée par les professeurs de S.e.s., et les contenus qui seraient intégrés des options S.t.t. et informatique. Avec un horaire global de 7 h (2 h + 1 pour S.e.s. et 1 h + 3 pour S.t.t. et informatique), cette option ouvrirait à la fois sur la série S.t.t., sur E.s. et éventuellement sur L.

L'aide aux élèves



Les principales demandes des lycéens dans la consultation 97-98

- Le développement des pratiques citoyennes.
- Ouverture des programmes sur le monde.
- Apport de savoir-faire ou de connaissances indispensables à la vie quotidienne ; développement de la créativité.
- Evaluation plus personnalisée et meilleure prise en compte de l'oral.
- Meilleur équilibre des contrôles et devoirs.
- Horaires et programmes moins lourds et surtout mieux répartis dans la semaine (emplois du temps).
- Souci d'être mieux écoutés, envie de dialogue avec les enseignants, souhait de relations plus humaines.
- Généralisation du recours à l'informatique.
- Meilleurs équipements.
- Effectifs des classes moins lourds.
- Formes de soutien ou de mise à niveau.

ment qui a 12 classes de Seconde perd ainsi 42 heures et n'en récupère au mieux que 24 pour aider les élèves en difficulté qui sont regroupés. Certains établissements plus favorisés perdraient

petites économies sur le dos des enseignants.

D'autres pistes de réflexion sont envisageables :

- la réduction des effectifs par classe, afin de réduire les risques d'échec ;
- la possibilité dans toutes les disciplines de travaux en groupes à géométrie variable : dédoublements, modules, ateliers... A cette condition, pourrait-on envisager de revoir les horaires de certaines disciplines en classe entière ?
- la possibilité, par des heures de concertation reconnues comme telles pour toutes les catégories de personnels intervenant dans l'établissement, d'un vrai travail de suivi des élèves connaissant de grandes difficultés scolaires et « extra-scolaires ».

Pour une aide davantage adaptée à des élèves connaissant des difficultés spécifiques. Deux heures sont réparties pour chaque classe, sur deux disciplines ; le travail porte sur des objets disciplinaires ou interdisciplinaires précis ; les enseignants prennent les élèves de la classe qu'ils souhaitent ou qui le demandent. Cette activité exige un travail important de préparation, de suivi, de mise en œuvre pédagogique et didactique, très différent d'un cours.

Elle doit être décomptée comme une heure de cours dans le maximum de service.

tout. Ce ne sont pas de petites économies en postes.

La redéfinition du service des enseignants est envisagée. Considérant que cette aide est « individualisée » (mais voir scénario ci-dessus), qu'elle n'a aucun contenu disciplinaire ou interdisciplinaire de formation, donc ne demanderait ni préparation ni correction – signe de la méconnaissance du travail à accomplir pour sortir un élève de ses difficultés, on comptabiliserait dans le décompte du service, 1 heure d'aide équivalente à 2 heures de présence. Par décision du projet d'établissement, sur la base du volontariat plus ou moins forcé par un chantage (aux fonctions de professeur principal ou à l'emploi du temps, par exemple), ou pour assurer un complément de service, un service pourrait être ainsi décompté : - 16 h de cours + 4 heures d'aide = 20 h en présence d'élèves, payées 18 (exemple cité par le ministre devant les députés). Ce ne sont pas de

De quoi s'agirait-il ? Le rapport Meirieu proposait que des enseignants soient à la disposition des élèves demandant une aide (laquelle ?), attendant en quelque sorte le client. L'organisation et le contenu de cette aide seraient du ressort du projet d'établissement.

Cette formule est déjà appliquée dans les collèges, soit sous cette forme, soit en études dirigées. Or, aucun bilan n'est fait, et de nombreux enseignants de collège dénoncent le vide de contenus, le non-respect de la discipline des enseignants, les dérives locales, au bout du compte le gâchis.

Les heures dégagées par la diminution des horaires d'enseignement des élèves seraient redéployées seulement sur un petit nombre d'élèves qu'on aurait repérés (sur quelle base ?) comme en ayant besoin. D'où une perte sèche d'un nombre important d'heures d'enseignement par chaque établissement. Scénario imaginable : un établisse-

Faut-il supprimer les modules ?

Mis en place par l'actuel Premier ministre, les modules devaient assurer l'aide aux élèves : trois heures en Seconde « obligatoirement réservées à l'apprentissage du travail personnel et à l'aide pour combler les lacunes dans certaines disciplines ».

A l'époque nous étions dans un contexte où ces heures s'inscrivaient au sein de séries beaucoup plus uniformes avec des publics scolaires de plus en plus hétérogènes, et par réduction des heures de cours. Le S.n.e.s. a toujours été très favorable à l'idée d'une aide apportée aux élèves et proposait de l'étendre. « Nous sommes convaincus que des heures plus nombreuses en classes allégées peuvent changer la nature du travail des élèves, stimuler leur activité, réduire l'écoute passive, la charge de travail personnel » (Cf. U.S. n° 261 - 27 avril 1991). Nous avons saisi l'opportunité de travailler en petits groupes.

Certes, les modules ne se sont pas réalisés comme ils étaient prévus au départ. Comment effectivement varier dans le temps la dimension des groupes en partant d'une « évaluation fine des besoins » quand la contrainte des emplois du temps, des locaux impose la mise en place en parallèle des enseignements modulaires ? Systématiquement on regroupe dans une autre discipline les élèves qui ne se retrouvent pas dans un module. Cela dit, en dépit de ces difficultés, des choses se sont faites. Ces temps d'enseignement en demi-groupe favorisent d'autres rapports entre enseignants et élèves, d'autres modes d'apprentissage. Ils permettent de pratiquer une pédagogie plus différenciée et sans doute amènent davantage à travailler en équipe. Les modules ont montré leur efficacité parce qu'ils s'appuient sur la discipline. Elèves et enseignants y sont très attachés. Les lycéens, nombreux, n'ont-ils pas demandé leur extension en classe de Terminale ?



A lors pourquoi les supprimer ? Dans son rapport de juin 1998 sur les modules en lycée, l'inspection générale conclut ainsi : « ce serait une grave erreur de supprimer ou de restreindre la pratique des modules, même si le nom ne correspond pas à la chose »...

« Il faut maintenant partir de ce qui existe pour aider à l'améliorer ». Là est la solution.

Il faut redonner tout leur sens aux modules, les étendre, plutôt que d'offrir un dispositif illusoire qui consiste à confier des élèves en difficulté à des enseignants qui ne les connaissent pas, et qui nie la qualification des professeurs puisque deux heures de soutien ne seraient comptées que pour une heure dans le service.

Les travaux interdisciplinaires encadrés

Le S.n.e.s. a proposé au ministre de créer des travaux interdisciplinaires, encadrés par les enseignants. Il s'agit de concrétiser ainsi plusieurs principes élaborés depuis longtemps par les congrès du S.n.e.s.

Il s'agit de renforcer la cohérence des enseignements en faisant porter les travaux sur au moins deux disciplines dont une au moins prise dans les disciplines de dominante ou de spécialité. Selon les séries et les niveaux, on peut faire varier le dispositif. On s'apercevra peut-être ainsi que certaines disciplines dites générales dans les séries technologiques peuvent mieux entrer en résonance avec les enseignements de spécialité.

Il s'agit de favoriser l'investissement des élèves dans un travail personnel moins ponctuel que la plupart des exercices scolaires actuels, faisant appel à des lectures, des recherches documentaires, à l'usage des technologies.

Dans les séries technologiques, l'innovation est moins visible puisque des horaires d'enseignement sont déjà consacrés à des travaux de ce genre.

Il s'agit enfin de les amener à traiter des questions avec des entrées multiples.

Pour autant, il ne s'agit surtout pas de P.a.e., d'activités de club ou de formes d'enseignement proches de ce qui se pratique dans de nombreux « parcours diversifiés » des collèges. Les T.i.e. sont

étroitement articulés aux disciplines et travaillent donc des questions actuellement dans les programmes. Ils sont seulement un autre moyen d'accéder à ces connaissances.

Partie intégrante des programmes, ces travaux doivent donner lieu à des listes de sujets nationaux. Les sujets explorés par les élèves ne devraient pas se prolonger au-delà du trimestre en Première, du semestre en Terminale.

Ils donnent lieu à productions diversifiées sur tous types de support selon les disciplines en jeu. Ils sont suivis par les enseignants sur les heures de cours actuellement en classe entière et sans empiéter sur les modules. Le professeur désigne les élèves qu'il compte suivre chaque semaine. Il le fait en très petits effectifs s'il le souhaite ou avec une partie de la classe en fonction de l'avancée des travaux et des thèmes choisis. Nous soumettons également au débat la possibilité que ces travaux puissent servir aux épreuves du second groupe du baccalauréat.

La mise en place de ces travaux appelle un nouveau regard sur les programmes, des expérimentations qui devront fixer les modalités de travail et établir peut-être une progression entre la Première et la Terminale. Il s'agit d'un important travail pour les enseignants qui auraient la charge de leur mise en place.

Nos propositions pour alléger le service n'en sont que plus nécessaires.

La charge de travail des enseignants

La charge de travail des enseignants est devenue très lourde. L'enquête du S.n.e.s. de l'an dernier auprès de 700 collègues donne 42,2 h de travail hebdomadaire. Même si on n'atteint plus que très rarement des effectifs de 40 élèves, nombreuses sont les classes à bien plus de 30 élèves, atteignant les 37-38. Rien n'a été fait pour tenir compte de l'hétérogénéité des élèves, de leurs attentes et comportements vis-à-vis du travail scolaire.

La plupart des décharges de service : première chaire, laboratoire (sans parler de la maintenance informatique), formation continue, conçues au départ pour alléger la charge de travail, sont devenues des heures supplémentaires.

Aujourd'hui les enseignants en poste sont en plus sommés d'assurer les remplacements ou rattraper tous leurs cours – y compris pour surveillance d'examens, congés maladie... La formation continue est, cette année, hors du service.

Or, quel projet court au ministère ? La diminution des horaires d'enseignement pour les élèves de Seconde. Conséquence : une augmentation du

nombre de classes donc d'élèves par enseignant pour certaines disciplines ; soit une pénibilité accrue du métier, une augmentation de la charge de tra-

vail « invisible » que sont les corrections ; mais aussi un manque de temps et de disponibilité pour du travail collectif, pour une attention plus personnalisée aux élèves, pour sa propre recherche et formation...

Objectif : dégager du temps pour une « aide individualisée » aux élèves qui en auraient besoin. Il s'agirait de répondre à une demande exprimée par les lycéens dans la consultation Meirieu.

Service des enseignants Propositions du S.n.e.s.

Redéfinir le service pour prendre en compte l'évolution du travail. Le service est défini en heures hebdomadaires de service.

Il comprend :

- les heures d'enseignement (intégrant les cours en classe entière, les modules, les T.p. et T.d.) : ces heures sont fixées à 15 heures pour les certifiés et 14 heures pour les agrégés (y compris pour les disciplines artistiques). Des étapes pour y parvenir en trois ans sont possibles (coût : 3 300 emplois par an) ;
- les abattements de service prévus pour classes d'examen (1^{re} chaire), décharges pour fonctions diverses (laboratoire, cabinet, affectation sur plusieurs établissements, S.t.s.) ;
- un forfait de 3 heures hebdomadaires pour les certifiés et d'une heure pour les agrégés, géré soupagement par les équipes pédagogiques et comprenant au moins 50 % de temps de travail collectif de concertation (suivi des classes, suivi de stages, travail disciplinaire et interdisciplinaire, projets pédagogiques, préparation de voyages et échanges, etc.) et 50 % consacrés d'une part au suivi individuel de scolarité par entretien avec les élèves et d'autre part au suivi des travaux interdisciplinaires encadrés.

Alléger la charge de travail

- Toute réduction des horaires des disciplines augmente mécaniquement le nombre de classes à prendre en charge : une diminution des horaires/élèves doit être compensée par la création de modules ou de groupes dédoublés.
- Les effectifs par classe doivent être limités, particulièrement en Seconde.



PUB

AE, PEGC, CE, CH.E D'EPS

Intégration et promotion

Ensemble les trois syndicats de la F.s.u. concernés, S.n.e.s., S.n.e.p., S.n.u.i.p.p. se sont adressés au ministère fin juin pour accélérer les procédures d'intégration et de promotion de collègues des corps dont les recrutements ont cessé. Le directeur des affaires financières, avec les représentants de la division des personnels enseignants, a reçu le 3 juillet une délégation des trois syndicats. Notre objectif reste bien de permettre à tous les collègues issus de ces corps un accès à l'indice 655 (11^e échelon des certifiés et assimilés) avant le départ en retraite, d'ouvrir des débouchés vers les hors-classes exceptionnelles, de corriger les injustices des reclassements et d'ouvrir la procédure de mise en extinction de ces corps. Il n'a pas été possible d'obtenir une véritable négociation. Au mieux il y eut mise à plat de la situation de chaque corps et quelques ouvertures. Pour les A.e., le ministère refuse toute amélioration des reclassements liés au décret de 1989 ; il refuse également l'accélération de l'intégration des derniers collègues, il refuse enfin d'utiliser pour le décret de 1972 les possibilités de promotions non utilisées dans le décret de 1989. Ce refus a d'ailleurs été confirmé lors des discussions

de début septembre. On fait payer à ces collègues, très cher, l'intégration sans concours.

Pour les conseillers d'éducation, il y a une ouverture à concrétiser : pour 1999 le quota d'intégration dans le corps des C.p.e. pourrait dépasser sensiblement les 250 intégrations de 1998. A ce sujet nous poursuivons les interventions pour atteindre dès cette année 350 promotions. Pour les P.e.g.c. (et les Ch.e. d'E.p.s.), le ministère reconnaît la lenteur du processus en cours (hors-classe et accès au corps des certifiés) ; il reconnaît également la durée du séjour au 11^e échelon avant l'accès à la hors-classe. Mais il n'est prêt qu'à un examen contradictoire de l'évolution du corps pour une éventuelle décision sur le budget 2000. Il refuse comme pour les A.e. toute reprise des reclassements.

Pour les collègues devenus certifiés, le ministère se dit prêt à réduire la durée du barrage statutaire. Nos trois syndicats, ensemble, entendent poursuivre leurs interventions sur ces dossiers pour obtenir une véritable négociation, afin d'atteindre les objectifs affichés en 1989, celui de l'extinction de ces corps. Il y va de l'intérêt des actifs comme des retraités.

Philippe Koechlin

CE-CPE

TRISTE BILAN DE RENTRÉE À LA VIE SCOLAIRE

Des C.p.e. en congé (maternité, maladie, ou parental) non remplacés dès les premiers jours de rentrée et des pressions inadmissibles exercées sur les personnels pour qu'ils assurent les carences ministérielles !

Des postes vacants – 160 pour la seule académie de Créteil ! Et pourtant l'administration n'hésite pas à multiplier les appels aux C.p.e. afin de compléter les déficits graves du recrutement de personnels de direction. Ainsi le recteur de

Créteil a-t-il été contraint de recruter des faisant fonction de C.p.e. dont le statut de contractuel leur interdit de postuler à tout recrutement interne !

Des postes de surveillant non pourvus pour l'accueil des élèves et leur remplacement directement menacé.

1 000 collègues (certains de 500 élèves et plus) qui réclament en vain la création d'un poste de C.p.e. !

Voilà une énumération non exhaustive qui réduit à néant les miettes issues des divers plans violence, Seine-Saint-Denis, ou des postes au concours et qui laisse pour un simple habillage démagogique les propos ministériels sur la citoyen-

neté ou le travail en équipe. Et pourtant chacun peut témoigner que, sur le terrain, la demande ne faiblit pas, les élèves, les professeurs et les parents sont en attente d'une réelle prise en charge individualisée et des moyens pour qu'elle se réalise. Il faut dégager du temps pour que se réalise le travail en complémentarité. Il est urgent d'obtenir de ce ministre le réel respect des statuts et des qualifications de tous. Loin des pitoyables propos ministériels sur les surveillants généraux, chacun doit savoir que le métier de C.p.e. n'est plus à remettre en cause, que la vie scolaire ne doit pas être déréglementée, ni déqualifiée.

*Evelyne Salé,
Régis Rémy*

SAMEDI 17 OCTOBRE À LA CIOTAT

ATTAC

Dans le cadre des actions prévues par l'association ATTAC (Association pour une taxe Tobin d'aide aux citoyens), dont le S.n.e.s. est membre fondateur auprès du S.n.e.Sup et du S.n.u.i.p.p., nous vous invitons à participer à sa première grande rencontre nationale, le samedi 17 octobre prochain à La Ciotat, salle Paul-Eluard, avenue Jules-Ferry.

Programme

- 13 h 45 : Accueil des participants
- 14 h 30 : Ouverture des travaux, par Rosy Sanna, maire de La Ciotat
- 14 h 45 : ATTAC, où en est-on et quelles perspectives ? par Bernard Cassen, président de l'association.

15 HEURES : PREMIERE TABLE RONDE

En finir avec la dictature des marchés
Animateur : Philippe Val, directeur de Charlie Hebdo
Intervenants : Viviane Forrester, auteur de *L'Horreur économique* ; René Passet, professeur émérite de l'université Paris I ; Fabrice Aubert, U.g.i.c.t.-C.g.t. (La Ciotat).

16 H 30 : DEUXIEME TABLE RONDE

Le projet de budget français pour 1999 : les intérêts de la finance et ceux des citoyens
Animateur : Pierre Godard, secrétaire général de l'Union départementale C.f.d.t. des Bouches-du-Rhône
Intervenants : Gérard Gourguechon, porte-parole, Union syndicale Groupe des Dix ; Jean-Christophe Le Duigou, responsable du secteur économique de la C.g.t. ; Bernard Maris, professeur à l'Université Toulouse I.

18 HEURES : DEBAT AVEC LES ADHERENTS

Avec Chantal Aumeran, vice-présidente ; Bernard Cassen, président ; Jean-Christophe Chaumeron, trésorier ; Serge Le Quéau, comité ATTAC de Saint-Brieuc ; Valérie Peugeot, secrétaire générale adjointe.

Une réunion des adhérents de Paris et région parisienne est prévue le 20 octobre à 20 h 30 au « Divan du Monde », 75 rue des Martyrs, 75018 Paris (Métro : Pigalle).

CO-PSY

NON À L'ÉCOLE DU MÉPRIS !

Les rapports commandés par le ministère et les discussions ouvertes sur différents dossiers depuis septembre font apparaître de plus en plus clairement la cohérence et l'ampleur des réformes engagées. Sous le déluge des déclarations médiatiques et des effets d'annonce visant à brouiller les cartes et à tromper l'opinion, il est parfois difficile de repérer les fils directeurs de cette politique éducative. Pourtant dès lors qu'on prend pour clé d'entrée le dogme du gel des emplois et des dépenses publiques, les déclarations ministérielles sur la limitation des horaires élèves, les rythmes, l'allègement des programmes, le recentrage sur les savoirs fondamentaux, le recours préférentiel à des personnels précaires ou à des emplois-jeunes s'éclairent d'un jour nouveau. Il semble même que la D.e.s.c.o. envisage sans problème apparent une nouvelle diminution du taux d'accès en Seconde ! Non seulement la démocratisation ne semble plus à l'ordre du jour,

mais l'existence de la formation technologique, qui y a largement contribué, est gravement menacée.

Peut-être pour dissimuler cette absence d'ambition pour la jeunesse, et ce mépris pour les aspirations à la formation, à la qualification et à la culture, le ministre s'en prend aux personnels. Injures et faux procès, refus de discuter avec l'organisation syndicale la plus représentative du second degré... relèvent du même procédé.

Les conseillers d'orientation-psychologues sont tout autant concernés. Le refus d'ouverture de négociations sur la hors-classe, la position du M.e.n. sur la non-prise en compte des 2 ans alors qu'elle devient possible pour les professeurs techniques, le reclassement selon des modalités discriminatoires des directeurs retraités dans la nouvelle échelle sont des illustrations récentes de cette attitude.

Seul un engagement de l'ensemble des personnels peut faire obstacle à ces stratégies. Chaque collègue peut dès maintenant s'adresser au ministre sur les principaux points de blocage (postes, hors-classe, reclassement) voir lettre 4 pages.

Mais il faut également prendre toute notre place dans les 1 000 forums qui seront organisés sur le terrain dans la prochaine période. Nos préoccupations ne doivent pas rester en marge car elles concernent aussi l'avenir et la réussite des jeunes.

Exprimons-les largement.
Catherine Remermier

EMPLOIS-JEUNES

B.O. SPÉCIAL

Un nouveau B.o. consacré uniquement aux emplois-jeunes de l'E.n. est arrivé en septembre (B.o. spécial n° 8). C'est un mémento juridique qui s'adresse principalement aux chefs d'établissement afin

de leur rappeler les règles qui régissent les C.d.d. Il se présente sous forme de fiches, traitant chacune d'un problème particulier. Les grands principes sont à nouveau énoncés.

Beaucoup de références au Code du travail en revanche. Un point est plusieurs fois abordé, c'est celui de la suspension, rupture ou fin du contrat (pas moins de 5 fiches, les n° 6, 7, 8, 9 et 14). Pas de nouveauté mais un rappel assez détaillé des textes. Les professionnels du droit s'y retrouveront, les autres devront faire attention à ne pas faire de raccourci. Certaines situations en effet ne sont pas clairement évo-

quées. D'autres ne figurent pas. Les rédacteurs du B.o. décrivent notamment les procédures, point essentiel quand on sait que leur non-respect entraîne la saisie des prud'hommes et le versement d'indemnités.

Le flou est de mise sur les missions des emplois-jeunes au sein de l'E.n. Les S1 doivent être scrupuleux quant aux tâches mentionnées dans leur contrat (il ne doit pas y avoir de substitution) mais aussi dans leur application sur le terrain. Il faut bien leur dire qu'ils ont des droits comme tous les autres salariés et qu'ils doivent les faire respecter.

Eric Roulet

Le 22 octobre, pour nos retraites

En juin, Lionel Jospin a confié au commissariat général au Plan une mission d'étude sur l'avenir des retraites qui devrait déboucher en mars 99 sur des propositions de réformes. En septembre, le gouvernement a annoncé, par anticipation sur ces propositions, la création d'un fonds de réserve destiné à aider les retraités du régime général à l'horizon 2005. Le cadrage de la mission confiée au commissariat général au Plan, le flou qui entoure l'annonce du fonds de réserve ne lèvent pas nos inquiétudes, au contraire. La plus grande vigilance s'impose et le S.n.e.s. et la F.s.u. interviendront auprès du commissariat général au Plan, auprès des parlementaires, auprès du gouvernement. Dans ce contexte, les manifestations du 22 octobre tombent à point. Cette initiative des cinq unions confédérales de retraités (C.g.t., F.o., C.f.d.t., C.f.t.c., C.g.c.) s'est élargie à la défense du pouvoir d'achat de l'ensemble des retraités et de la défense de tous les régimes de retraite. A ce jour, la F.s.u., la F.g.r. et l'U.n.s.a, mais aussi certaines associations de retraités appellent à manifester. Le 22 octobre à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nancy, Nantes, sous les banderoles du S.n.e.s., avec la F.s.u. et la F.g.r., avec les retraités de l'ensemble du mouvement syndical, les retraités du S.n.e.s. manifesteront.

L'avenir des retraites est l'affaire du S.n.e.s., de tout le S.n.e.s.
Jean Reynaud



enseigner aujourd'hui

NOUVELLES PARUTIONS

LA LECTURE PLAISIR de festivals en concours littéraires
L'apparente désaffection des élèves pour la lecture n'est pas fatale. Depuis des années, des enseignants, de façon souvent confidentielle, mais aussi parfois avec une certaine reconnaissance médiatique, lancent des expériences pédagogiques pour développer l'activité de lecture chez leurs élèves. Certaines de ces expériences sont ambitieuses et lourdes à gérer, d'autres peuvent être conduites par chacun d'entre nous.
Emmener nos élèves sur le chemin aventureux de la lecture est donc possible, y compris dans le cadre scolaire. Mais pour que la lecture retrouve son mystère, pour qu'elle redevienne un plaisir, il est nécessaire de passer, dans un premier temps, par des chemins détournés, loin du programme et des œuvres imposées.
La découverte du livre comme objet puis comme œuvre, les rencontres avec les écrivains, sont autant de stimulants pour transformer l'activité de lecture en moment de plaisir, de partage et de connaissance de soi.
Goncourt des lycéens, Festival du premier roman de Chambéry, mais aussi expériences plus modestes et moins médiatiques, sont autant de pistes pour faire de nos élèves des lecteurs conscients, critiques et amateurs de littérature.
Ouvrage collectif, septembre 98, 112 p ; 65 F.

SÉLECTION DE TITRES

LA PROBLÉMATIQUE, D'UNE DISCIPLINE À L'AUTRE
La notion de problème s'utilise dans la plupart des disciplines scolaires : problèmes littéraires, philosophiques, historiques, scientifiques... Mais qu'entend-on par là ? Pourquoi exige-t-on des élèves qu'ils problématisent ? Cette notion a-t-elle le même sens pour un chercheur et pour un enseignant ? Poser un problème relève-t-il d'une méthode identique dans toutes les disciplines ? A quels obstacles se heurte cette exigence ?
Cet ouvrage, par une approche délibérément interdisciplinaire, travaille à l'éclaircissement de la notion de problème et montre que l'effort de problématisation est au cœur de la transmission et de l'appropriation du savoir. Par J.P. Falcy, M. Tourneux (philosophie), J. Lambert (philosophie des sciences), M. Legrand (mathématiques), M. Buonomo (physique), P. Allard (S.e.s.), B. Veck (littérature), S. Guyon (histoire), G. Rumelhard (biologie). 1997 ; 180 pages ; 95 F.
Et aussi : Collection Aide à la préparation des concours internes - Littérature française, les 150 œuvres les plus étudiées dans le secondaire - Un cédérom-textes pour professeurs de lettres, contenant 150 œuvres en texte intégral - 150 tests de cédéroms consultables sur internet <http://www.snes.edu>

BON DE COMMANDE (titre et prix)

.....

Nom :

Adresse :

Règlement par chèque à l'ordre d'Adapt
Adapt - service des commandes,
237, bd St Germain, 75007 Paris
Tél. 01 40 63 28 30 ou 01 40 63 29 00
N° Siret 348 625 864 000 15

Souhaitez vous recevoir notre catalogue ?

POSTES AUX CONCOURS

Il faut programmer !

Elèves dans la rue pour protester contre les classes surchargées, les professeurs non nommés. Parents irrités par le non-remplacement de congés de maladie et de maternité. Profs en colère privés de formation continue et soumis au principe diktat « pas de classe sans enseignant ». Tous se rebellent contre des situations qui sont toutes les conséquences des baisses du nombre de postes aux concours 97 et 98. La preuve par le terrain est faite : on ne recrute pas trop de profs, on en manque !

Dans l'immédiat, la solution n'est pas de rouvrir massivement les recrutements d'auxiliaires comme le suggèrent certains (1). Elle est d'abord dans le respect par le ministre de son engagement de compenser tous les désistements intervenus sur les listes d'admis aux concours 98.

Pour les postes aux concours 99 (2) et pour les années suivantes, il faut programmer des augmentations du nombre de postes prenant en compte les besoins d'enseignement et de remplacement, la réduction des effectifs par classe et le développement des travaux en petits groupes pour favoriser la réussite des élèves. Rappelons qu'une heure de dédoublement à un niveau du collège représente l'équivalent de 1 600 postes dans la discipline concernée. Dans le même temps, il faut que les stagiaires I.u.f.m. cessent d'être employés comme moyens d'enseignement bouche-trous et que pro-

rité soit donnée à la qualité de la formation.

Les hauts fonctionnaires qui imposent les arbitrages budgétaires à Bercy et ailleurs, les responsables politiques qui nous gouvernent, les élus qui votent les budgets vont-ils enfin sortir de l'ornière où ils sont enfoncés, un œil sur le carcan du budget annuel, l'autre sur les « marchés » rétifs aux créations d'emplois de fonctionnaires ? Vont-ils renoncer à ce que certains n'hésitent pas à appeler une programmation clandestine à la baisse (après - 10 % en 98, - 10 % en 99 et encore - 10 % en 2000) ?

Les désordres des marchés financiers et les timides remises en cause des dogmes ultra-libéraux sur la baisse nécessaire du nombre de fonctionnaires, ne seront certainement pas suffisants pour faire entendre la voix de la sagesse. Celle qui dit que la modernité d'un pays se mesure aussi à l'investissement qu'il consent pour éduquer et former sa jeunesse et pour offrir des emplois stables et qualifiés à ses diplômés. Cette voix, le S.n.e.s. veut la faire monter avec les parents, avec les jeunes dans les actions des semaines à venir : c'est l'augmentation des postes aux concours qu'il faut programmer.

Jean-Marie Maillard

- (1) Cf. *Libération* du 7 octobre.
- (2) Les mauvaises langues remarqueront que le ministre s'était fait fort d'annoncer les postes aux concours avant la fin septembre... et que nous sommes le 8 octobre.

CONCOURS 99

LA SAISON DES INSCRIPTIONS

Tous les candidats, inscrits ou non dans un Lu.f.m., doivent s'inscrire personnellement au concours de leur choix : concours externe, concours interne ou concours réservé (cf. B.a. spécial n° 7 du 3 septembre 1998).

Le S.n.e.s. avait obtenu du précédent ministère la reconduction des concours spécifiques pour les sessions 1999 et 2000 afin de permettre l'accès à la titularisation des non-titulaires exclus de la loi Perben. Le ministère actuel n'a pas jugé bon de suivre : de nombreux collègues sont ainsi privés d'une voie prenant en compte leur expérience professionnelle. Le S.n.e.s. demande l'entrée en 2^e année d'I.u.f.m. pour les M.a. les plus anciens.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Quand s'inscrire ?

Avant le vendredi 6 novembre 1998 à 17 heures.

Académies	Code	Clé
Aix-Marseille	EDUCAM	PRE
Amiens	TEAMI	2000P
Besançon	EDUBESANCON	
Bordeaux	RECBX*EXACO	3333Q
Caen	LESAC*TLDEC	
Clermont-Ferrand	EDUCLER*ENSDFE	
Corse	EDUCOR	
Dijon	ACADI*CDCE3	
Grenoble	SCOLAPLUS*DPPE	
Guadeloupe	SERVAG	1111X
Guyane	SERVAG	1111X
Lille	LILLECADE*IDPE	
Limoges	RECLIM*LICPE	
Lyon	RECLY*T69DPE	
Martinique	SERVAG	1111X
Montpellier	ACAMONT	DPECR
Nancy-Metz	CIGAZ*TELIDPE	
Nantes	ACADE*IDPE	
Nice	RACAZ*DPPE	
Orléans-Tours	ACORT	INDIV
Poitiers	POCHAR*DPPE	
Reims	ACREIMS	
Rennes	ARENS	7676L
La Réunion	EDURUN	CPE
Rouen	EDUROUEN	INSDFE
Strasbourg	EDUSTRA	
Toulouse	EDUTOUL	
Arcueil (pour les académies de Paris, Créteil, Versailles)	SIEXAM	5555Y

CALENDRIER 1999 DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

C.o. psychologues (externe et interne)	2 et 3 février
Concours réservés	Février 1999 (calendrier détaillé précisé ultérieurement)
C.a.p.i.p.2 interne	4 et 5 février
Agrégation interne :	
- Histoire-Géographie	17, 18 et 19 février
- Autres sections	18 et 19 février
C.a.p.e.t. interne	16 et 17 février
C.a.p.e.s. interne	23 et 24 février
- Tahitien français	23, 24 et 25 février
- Epreuves de langues régionales	25 et 26 février
C.a.p.e.p.s. interne	25 et 26 février
C.p.e. interne	3 mars
C.p.e. externe	10 et 11 mars
C.a.p.i.p.2 externe	4 et 5 mars
C.a.p.e.p.s. externe	16 et 17 mars
C.a.p.e.s. externe	
- Arts plastiques	18 et 19 mars
- Lettres classiques, lettres modernes, langues vivantes étrangères, musique	24, 25 et 26 mars
- Autres disciplines	22 et 23 mars
- Epreuves de langues régionales	18 et 19 mars
- Documentation	12 mars
C.a.p.e.t. externe	16 et 17 mars
C.p./C.a.p.i.p.2 interne	14 avril
- sauf Hôtellerie	24, 25 et 26 mars
Agrégation externe	
- Philosophie, sciences physiques, S.v.t., économie et gestion, biochimie-génie biologique, mécanique, sciences économiques et sociales, génie civil, génie électrique	13, 14 et 15 avril
- Mathématiques, E.p.s.	14 et 15 avril
- Histoire, géographie, langues vivantes étrangères, arts, musique	Du 19 au 22 avril
- Lettres classiques, grammaire, lettres modernes	Du 19 au 23 avril
- Génie mécanique	19, 20 et 21 avril

Comment s'inscrire ?

Par minitel

Service télématique ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Tapez 3614, puis le(s) code(s) du service télématique du rectorat. N'attendez pas les derniers jours : risque de saturation, manque de temps pour vérifier votre inscription minitel, grâce au numéro d'inscription que vous aurez noté soigneusement et qui justifie votre candidature.

Confirmation d'inscription

L'imprimé de « confirmation d'inscription » est la seconde justification dont vous disposez. Il est envoyé par le rectorat après la fermeture du service télématique. Vous devez le vérifier, le modifier si nécessaire, le compléter et le retourner au rectorat par la

poste avant le lundi 30 novembre 1998 minuit, le cachet de la poste faisant foi. Conservez-en une photocopie.

Un envoi recommandé simple est conseillé.

Si vous n'avez pas reçu ce document le 19 novembre, écrivez en recommandé simple avant le 30 novembre à minuit au rectorat en confirmant votre inscription et indiquant le numéro d'inscription.

Par écrit

Modalité exceptionnelle en métropole ou dans les D.o.m., obligatoire pour les candidats résidant dans un T.o.m. ou à l'étranger.

Dossier à retirer au rectorat, vice-rectorat ou service culturel avant le 6 novembre 1998 à 17 h et à poster avant le 30 novembre 1998 minuit, si possible en recommandé.

Attention ! En vertu du principe d'égalité entre les candidats, les dates sont impératives. Si elles ne sont pas respectées, votre candidature sera refusée. Toute erreur non modifiée sur la « confirmation d'inscription » est irréversible.

Où s'inscrire ?

• Les candidats libres et les agents de l'Etat en position de non-activité, de service national, de congé parental ou de congé formation s'inscrivent en fonction de leur résidence personnelle.

• Les élèves I.u.f.m., les agents de l'Etat en activité doivent s'inscrire au rectorat correspondant à leur résidence administrative.

• Pour les candidats résidant à l'étranger, la liste des centres susceptibles d'être ouverts est publiée au B.o. spécial n° 7.

Dossier de candidature

Peu de pièces justificatives sont demandées lors de l'inscription mais le candidat s'engage à remplir les conditions

requis, qui ne seront vérifiées qu'au moment des épreuves d'admission (Cf. B.o. spécial § 2.3.2.).

Chaque année, quelques difficultés surviennent, liées au diplôme, aux services requis... En cas de doute, renseignez-vous dès maintenant.

Attention ! La convocation aux épreuves ne préjuge pas de la recevabilité de la demande. Une radiation peut intervenir sur la liste d'admissibilité ou d'admission.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Date de prise en compte des différentes conditions d'inscription : 30 novembre 1998.

- Aucune limite d'âge.
- Etre de nationalité française ou ressortissant de l'Espace économique européen.

Les candidats étrangers – hors Espace européen – en instance d'acquisition de la nationalité française seront inscrits à titre conditionnel et sous réserve que celle-ci soit acquise au plus tard le jour de la pre-

mière épreuve du concours.

• Satisfaire au contrôle d'aptitude physique avant titularisation.

• S'inscrire à une seule section du concours externe ou interne ou spécifique du même concours.

Attention ! Les non-titulaires inscrits au concours réservé peuvent aussi s'inscrire soit au concours externe soit au concours interne donnant accès au même corps. Exemple : C.a.p.e.s. interne et C.a.p.e.s. réservé d'anglais.

Titres ou diplômes exigés

Ne sont mentionnés dans le tableau récapitulatif que les titres ou diplômes les plus courants (cf. B.o. spécial n° 7 pour la liste complète).

CONCOURS INTERNES

Des conditions particulières s'ajoutent aux conditions générales et aux conditions de titre. Chaque candidat(e) doit avoir l'ancienneté de service, la qualité et la position requises pour s'inscrire au concours choisi.

1. L'ancienneté de service

Elle est appréciée en fonction de la notion de services publics.

Agrégation : 5 ans

Autres concours : 3 ans

• **Les services publics** sont les services accomplis en qualité d'agent de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent : services accomplis en qualité de titulaire, stagiaire, auxiliaire, allocataire d'I.u.f.m. – pour ceux qui sont déjà titulaires du concours pour lequel ils ont obtenu l'allocation –, M.i.-S.e., A.t.e.r., vacataire ou contractuel d'un Greta, services accomplis dans l'enseignement privé sous contrat... Sont également pris en compte le service national, les services militaires, les périodes de congé formation. Consultez la liste exhaustive dans le B.o. spécial n° 7 § 4.2.1.

Ne sont pas des services publics les périodes de disponibilité, de congé parental ; les périodes pendant lesquelles les non-titulaires ont perçu l'allocation unitaire dégressive (A.u.d.) ou une allocation formation-reclassement (A.f.r.).

• **Les services à l'étranger**

Sont pris en compte :
– pour les titulaires, tous les services accomplis en position de détachement ;
– pour les non-titulaires, tous les services – quelle que soit leur nature – effectués au titre de la coopération ou dans des établissements considérés comme des services extérieurs des ministères des Affaires étrangères ou de la Coopération, les services effectués comme lecteur, assistant ou professeur.

• **Décompte des services à temps partiel, incomplets ou discontinus.**

Les services à mi-temps et au-delà sont considérés comme temps plein ; les services discontinus sont totalisés dans le cadre de l'année scolaire et considérés comme temps plein s'ils représentent 50 % au moins d'un équivalent temps plein ; dans le cas

Les postes aux concours

Leur volume, leur ventilation pour la session 1999 ne sont pas encore publiés. L'U.s. diffusera ces informations dès qu'elles seront disponibles.

contraire, ils sont comptés pour une demi-année quelle que soit la quotité de temps travaillé.

N.b. : Les services effectués entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 1998 sont décomptés forfaitairement pour 6 mois.

2. La qualité des candidats

Cf. Tableau

– Les années de surveillance sont des années de services publics qui pourront être prises en compte ultérieurement mais les M.i.-S.e. ne sont pas considérés comme non-titulaires et ne peuvent s'inscrire aux concours internes du second degré. Ils peuvent, en revanche, s'inscrire au concours interne de professeurs des écoles.

3. La position des candidats

• **Fonctionnaires titulaires**

Inscription recevable quelle que soit la position statutaire (disponibilité, service national, non-activité pour études...) ; les titulaires en congé de longue durée ou longue maladie peuvent concourir. Mais ils ne pourront être nommés stagiaires que s'ils sont réintégrés au 1^{er} septembre 1999 au plus tard.

• **Non-titulaires**

Peuvent s'inscrire les non-titulaires :

– en exercice au 30 novembre 1998, date de clôture des registres d'inscription ;
– en congé régulier au 30/11/98 ;

– au service national au 30/11/98 mais qui étaient en fonction en 97-98 ;

– au service national en 97-98, mais en fonction en 96-97, en attente d'un poste et percevant une A.u.d. ou une A.f.r. ;

– en attente de réemploi et percevant une A.u.d., ou une A.f.r.,

TITRES OU DIPLÔMES EXIGÉS

Concours	Externe	Interne et réservé
Agrégation	– Toute maîtrise, D.e.a., D.e.s.s., doctorat d'Etat ou de troisième cycle. – Diplôme bac + 4 délivré dans un Etat membre de l'Espace économique européen y compris en France. – Diplôme d'ingénieur homologué. – Certifiés et P.I.p.2 titulaires n'ayant pas la maîtrise.	
C.a.p.e.s.	– Toute licence. – Diplôme d'ingénieur homologué. – Diplôme : bac + 3 délivré dans un Etat membre de l'Espace économique européen y compris en France	
C.a.p.e.t.	– Mêmes titres et diplômes qu'au C.a.p.e.s. – Ou 5 années effectuées en qualité de cadre (sauf réservé)	– Deug, B.t.s. ou diplôme bac + 2.
C.p./C.a.p.i.p.2		– Pas d'exigence de titre ou diplôme.
C.p.e.	– Mêmes conditions qu'aux C.a.p.e.s. et C.a.p.e.t. externes.	– Idem sauf pour conseillers d'éducation et les personnels enseignants de catégorie A qui sont dispensés de toute condition de titre ou diplôme.
C.a.p.i.p.2	– Toute licence. – Diplôme bac + 3 délivré par un établissement public, privé ou étranger. – Ou 5 années effectuées en qualité de cadre. – Pour certaines spécialités professionnelles où n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV, Cf. B.o. n° 7 p. 5	– Pas d'exigence de titre pour les P.I.p.1 et les élèves du C.p./C.a.p.i.p.2 – Diplôme bac + 2 pour les autres candidats.
C.o.-Psy.	– Licence de psychologie délivrée en France. – Diplôme de psychologie bac + 3 délivré dans un Etat de l'Espace européen	



Pour les concours C.a.p.e.s., C.a.p.e.t., agrégation, vous trouverez :
 - les dates des résultats d'admissibilité ;
 - les dates et lieux des épreuves d'admission ;
 - les résultats complets d'admissibilité puis d'admission.

ou bénéficiant d'un congé formation ou d'un emploi de S.e. (protocole 93) au 30/11/98.

CONCOURS RÉSERVÉS

Peuvent s'y inscrire - exclusivement - les non-titulaires qui ont exercé des fonctions d'enseignement, d'éducation ou d'information et d'orientation entre le 1^{er} janvier et le 14 mai 1996 et qui remplissent par ailleurs les conditions générales d'inscription et les conditions particulières précisées ci-dessous. Concours organisés jusqu'à la session 2000.

1 - Titres et diplômes

- Ce sont les mêmes que pour les concours internes correspondants.
- **Attention ! La date de prise en compte varie selon que vous étiez en fonction ou en congé régulier le 14 mai 1996 ou non :**
 - c'est la date de clôture des registres d'inscription (le 30/11/98 pour cette session) si vous étiez en fonction ou

en congé régulier le 14 mai 1996 ;

- c'est le 14 mai 1996 si vous n'étiez pas en fonction ou en congé régulier le 14 mai 1996.

N.b. : Dans le premier cas, un diplôme acquis après le 14 mai 1996 pourra être pris en compte pour les autres sessions du concours réservé. Dans le second cas, il ne pourra pas l'être.

2 - Position

- Pour pouvoir vous inscrire il faut que pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 14 mai 96, vous ayez été dans l'une des positions suivantes :
 - M.a. exerçant dans un établissement public du second degré relevant du ministère de l'Éducation nationale ;
 - M.a. affecté sur poste de M.i.-S.e. dans le cadre du protocole de 1993 ;
 - non-titulaire d'un établissement français à l'étranger géré directement par l'A.e.f.e. ;
 - C.o.-psy. intérimaire ;

- non-titulaire exerçant en Gr.e.t.a. ou sur Dijon-Mijen ;
 - en congé régulier au sens du décret 86-83 (congé parental, de maternité ou d'adoption, pour raison de santé, pour convenances personnelles).

• Obligation de s'inscrire à un concours donné selon les fonctions exercées entre le 1/1/96 et le 14/5/96.

- Si vous exerciez des fonctions d'enseignement, vous devez vous inscrire au C.a.p.e.s., au C.a.p.e.t., au C.a.p.l.p.2 ou au C.a.p.e.p.s. correspondant à votre (vos) spécialité(s).

- Si vous exerciez des fonctions d'éducation, vous devez vous inscrire au concours C.p.e..
 - Si vous exerciez des fonctions d'information et d'orientation, vous devez vous inscrire au concours C.o.-psy.

- En fait, si vous avez dû accepter des fonctions ne correspondant pas à votre (vos) discipline(s) de formation dans la période du 1^{er} janvier au 14 mai 1996, soit dans le cadre du protocole 93, soit dans le cadre du ré-emploi, vous pouvez - bien sûr - demander à être inscrit(e) au concours et dans la section ou option correspondant à votre (vos) spécialité(s).

3 - L'ancienneté de service

La loi du 16 décembre 1996 par-

le de services publics effectifs, de même niveau de catégorie, d'une durée au moins égale à 4 années d'équivalent temps plein au cours des 8 dernières années. Traduisons...

• Que sont les services publics ?

Les services accomplis en tant que titulaire ou non-titulaire de l'Etat ou des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent. Il peut s'agir de services d'enseignement ou d'éducation ou administratifs.

• De même niveau de catégorie ?

Ces services doivent correspondre au niveau de la catégorie A de la fonction publique. Ne sont ainsi pas pris en compte :

- les services de M.i.-S.e.,
- les périodes d'allocataire L.u.f.m.,
- les services accomplis à l'étranger dans des établissements ne relevant pas d'une autorité administrative française,
- le service national (sous aucune forme).

N.b. : Pour les services autres que ceux de maître auxiliaire, joignez à votre dossier d'inscription les pièces justificatives permettant d'identifier le niveau de catégorie des services effectués : bulletins de salaire, copies du contrat de travail, attestation de l'employeur dans l'une des trois fonctions publiques.

• Comment sont comptabilisés les services ?

- Le point de départ des huit dernières années est le 1^{er} janvier 1988.

- Les services devant être effectifs, ils sont comptabilisés au jour le jour. Pas de décompte forfaitaire comme pour les concours internes.

- S'ajoutent aux services effectifs le congé annuel et les périodes de congé rémunérées ou indemnisées : congé de maladie, accident du travail, congé de maternité, de formation professionnelle, de formation syndicale (Cf. décret 86-83).

Programmes, nature des épreuves, sections ouvertes

Les références exhaustives figurent au début de chacune des annexes du B.o. spécial n° 7 du 3 septembre 98 et sont détaillées par type de concours. Tous les B.o. sont disponibles dans les établissements scolaires, les centres de formation et les C.r.d.p.

- Aux services discontinus s'ajoutent les périodes rémunérées au titre des vacances scolaires : période égale au quart des services pour des services discontinus de plus de 40 jours dans l'année, deux jours et demi par mois de présence pour des services discontinus inférieurs à 40 jours.

- Les services à temps incomplet sont pris en compte au prorata de leur durée effective, en référence au service dû par un titulaire chargé du même service d'enseignement ou d'éducation ; s'y ajoutent les périodes de congé rémunérées ou indemnisées.

• A quelle date les services sont-ils pris en compte ?

Attention, cette date varie selon que vous étiez ou non en fonction (ou en congé régulier) le 14 mai 1996.

Les quatre années de services publics effectifs sont appréciées :

- à la date de clôture des registres d'inscription (le 30.11.98 pour cette session) si vous étiez en fonction ou en congé régulier le 14 mai 1996,
- au 14 mai 1996 si vous n'étiez pas en fonction le 14 mai 1996.

Attention !

Toutes les conditions doivent être remplies. Si l'une d'elles ne l'est pas, votre inscription sera annulée.

• Vous pouvez vous inscrire au concours réservé et à l'un des deux autres concours (externe, interne) donnant accès au même corps.

QUALITÉ DES CANDIDATS AUX CONCOURS INTERNES

1. Fonctionnaires titulaires

de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, militaires de carrière.

2. Non-titulaires des établissements d'enseignement publics relevant du M.e.n. (Ministère de l'Éducation nationale).

Ont la qualité requise notamment :

- les M.a. exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation ou de surveillance ;
- les enseignants contractuels y compris en Greta ;
- les M.a. en fonction en 96-97 recrutés en 97-98 en qualité de S.e. dans le cadre du protocole de 1993 ;
- les anciens M.a. en attente de réemploi et percevant une A.u.d. ou une A.f.r., versée par le M.e.n., au 30/11/98 ;
- les non-titulaires exerçant dans les classes de second degré des établissements scolaires français à l'étranger figurant en annexe 10 du B.o. spécial n° 7.

N'ont pas la qualité requise notamment :

- les M.i.-S.e. ;
- les M.a. exerçant dans un autre ministère ou un établissement d'enseignement privé.

Nb : • Les M.a. ayant perçu une allocation d'l.u.f.m. en 97-98 et ayant échoué au concours externe de la session 98 peuvent s'inscrire au concours interne sous réserve de remplir les autres conditions, notamment d'avoir retrouvé un poste de M.a. au 30/11/98.

- Les non-titulaires ne peuvent s'inscrire à l'agrégation interne.

N.b. : Dans le premier cas, l'ancienneté de service acquise à partir du 14 mai 1996 sera prise en compte chaque année à la date de clôture des registres d'inscription. Même chose pour le diplôme. Dans le second cas, elle ne le sera pas : pour les concours réservés, l'ancienneté sera alors bloquée au 14 mai 1996.

Régine Hausermann

SECOND DEGRÉ

EDUCATION A LA DÉFENSE

Pour les collèges et lycées. En histoire-géographie-éducation civique, français, langues vivantes, S.e.s., philosophie.

Le *B.o.* hors série n°8 du 6 août 1998 porte sur « l'éducation à la défense ». Premier objectif : mettre en œuvre l'« éducation à la défense », telle qu'elle a été décidée par la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national : « à partir de la rentrée 1998, les principes et l'organisation de la défense européenne font l'objet d'un enseignement obligatoire dans

Le 22 octobre 1998

Défendre le pouvoir d'achat, les régimes de retraite, leur pérennité, une véritable prestation autonomie, une fiscalité non discriminatoire : les retraités manifesteront sur ces bases revendicatives le 22 octobre à l'appel de 5 unions confédérales de retraités - C.g.t., C.f.d.t., F.o., C.g.c., C.f.t.c. - à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Metz et Nancy. La F.s.u. s'associe à cet appel.

Le S.n.e.s. invite tous ses adhérents à participer à la manifestation. La vigilance s'impose pour le mouvement syndical, au moment où s'élaborent des propositions touchant les systèmes de retraite, en particulier celui des fonctionnaires.

Manifester le 22 octobre, c'est dire votre attachement à notre système de retraite.

le cadre des programmes des établissements du second degré des premier et second cycles. Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien armée-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense. » Deuxième objectif : proposer aux jeunes qui vont être convoqués à la journée d'Appel à la préparation de la défense, « une information spécifique sur leurs obligations et leur permettre de trouver des réponses à leurs interrogations ». Nous ne discuterons pas ici du bien-fondé de cette décision et de ces objectifs. Seulement quelques informations concernant leur mise en application.

Ce sont les enseignants d'histoire-géographie-éducation civique qui sont au premier chef mis à contribution. Cela ne les étonnera guère puisque ce n'est pas la première fois qu'ils doivent assurer des formations particulières, la dernière en date étant la sécurité routière. Mais, notamment au lycée (et en l'absence actuelle d'éducation civique comme le précise le *B.o.*), d'autres disciplines sont intéressées à cette éducation, du fait de leurs contenus : français-lettres, langues vivantes, S.e.s., philosophie. Cependant, il ne s'agit en aucun cas d'ajouter un enseignement supplémentaire, mais d'intégrer cette éducation dans le

cadre des programmes en vigueur actuellement (et de ceux de 3e qui seront mis en œuvre à la rentrée 1999, dont le programme d'éducation civique prend en compte l'obligation faite par cette loi). Ce *B.o.* comporte : 1) un texte précisant les modalités de prise en charge de cette éducation à la défense par les établissements ; 2) un « document pédagogique » qui repère cette question dans les différents programmes ; 3) des éléments bibliographiques ; 4) le texte de la loi du 28 octobre portant réforme du service national.

Ce *B.o.* doit être disponible dans tous les établissements scolaires ; il est regrettable qu'il n'ait pas été transmis à tous les enseignants concernés dès la rentrée. Un document pédagogique complémentaire devrait être diffusé en nombre dans les établissements, dans les semaines à venir.

Au-delà du débat sur le fond, on pourra regretter une fois encore que les enseignants, qui sont les premiers concernés pour la mise en œuvre de cette éducation, n'en aient ni été consultés, ni été avertis à l'avance (*B.o.* du mois d'août) ; mais ceci relève de la conception qu'a le ministre du débat large et démocratique. Nous savons par ailleurs (voir U.s. n° 475, p 13) qu'il ne souhaite plus que les enseignants soient consultés sur les programmes, préférant les « experts », dont on connaît l'aptitude remarquable à comprendre ce qu'est l'enseignement dans sa réalité quotidienne. On pourra cependant considérer intéressant le mode d'organisation retenu - repérage de la question et des thèmes dans les programmes existants -, alors même que le ministère veut imposer une heure d'éducation civique, juridique et politique déconnectée des disciplines en Seconde. Nous demandons pour notre part que la formation civique au lycée se fasse par un repérage et une mise en synergie des contenus d'en

seignement des diverses disciplines intéressées.

Nous sommes intéressés par toutes vos remarques concernant cette éducation à la défense.

Hélène Latger

Elections au C.a.

Erratum

Contrairement à la formulation figurant dans le courrier du S1 sur les C.a., **les aides-éducateurs exerçant dans les E.p.l.e.** sont électeurs. Ils sont éligibles s'ils remplissent les conditions de tous les non-titulaires (nomination pour l'année scolaire - service de 150 heures). Ils sont rattachés au premier collège (personnels d'enseignement, d'éducation, de surveillance...). En revanche, les aides-éducateurs **exerçant dans le primaire** ne sont ni électeurs (ni éligibles) au C.a. du collège recruteur. (*B.o.* spécial n°1 du 01.01.1998 - Circulaire du 16.12.1997).

Michèle Olivain

DROIT DE RÉPONSE

Thierry Burkard, directeur de l'A.e.f.e. à Roger Ferrari

« Dans votre bulletin mensuel n° 466 du 30 mai dernier, vous avez fait paraître un article en page 11 intitulé « A.e.f.e. : postes à vendre ».

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir insérer dans le prochain numéro de votre bulletin, l'observation suivante de l'Agence au nom du droit de réponse : « Le professeur recruté avait le meilleur barème et son mari n'a aucun lien financier avec le lycée Molière de Rio de Janeiro. »

Lettre de M. Burkard en date du 6.7.98

- Après recalcul du barème, celui du candidat recruté était effectivement plus élevé.

- Par ailleurs, les collègues du lycée de Rio ont constaté l'installation d'un système central d'air conditionné, qu'ils réclamaient depuis des années et qu'on leur refusait, faute d'argent.

Roger Ferrari

AGREGATION INTERNE - SESSION 1998

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Disciplines	Résultats admissibilité	Dates probables des épreuves orales	Résultats admission
Philosophie	19.10.98	du 24.10.98 au 29.10.98	3.10.98
Lettres classiques	16.10.98	du 25.10.98 au 1.11.98	4.11.98
Lettres modernes	16.10.98	du 26.10.98 au 3.11.98	4.11.98
Histoire-géographie	16.10.98	du 24.10.98 au 2.11.98	3.11.98
Sciences sociales	30.9.98	du 8.10.98 au 17.10.98	19.10.98
Allemand	13.10.98	du 23.10.98 au 30.10.98	30.10.98
Anglais	12.10.98	du 24.10.98 au 2.11.98	3.11.98
Espagnol	16.10.98	du 24.10.98 au 31.10.98	2.11.98
Portugais	16.10.98	du 24.10.98 au 29.10.98	30.10.98
Italien	8.10.98	du 14.10.98 au 22.10.98	22.10.98
Mathématiques	13.10.98	du 24.10.98 au 2.11.98	4.11.98
Physique-chimie	13.10.98	du 24.10.98 au 2.11.98	5.11.98
Physique appliquée	7.10.98	du 24.10.98 au 28.10.98	30.10.98
S.v.t.	7.10.98	du 24.10.98 au 1.11.98	3.11.98
Biochimie-génie biologique	14.10.98	du 19.11.98 au 21.11.98	25.11.98
Mécanique	9.10.98	du 24.10.98 au 30.10.98	4.11.98
Génie civil	30.9.98	du 25.10.98 au 29.10.98	3.11.98
Génie mécanique	13.10.98	du 21.10.98 au 31.10.98	4.11.98
Génie électrique	7.10.98	du 24.10.98 au 28.10.98	3.11.98
Economie et gestion	16.10.98	du 23.10.98 au 2.11.98	5.11.98
Musique	8.10.98	du 20.10.98 au 24.10.98	29.10.98
Arts plastiques	12.10.98	du 22.10.98 au 5.11.98	9.11.98
Arts appliqués	12.10.98	du 3.11.98 au 6.11.98	9.11.98

Vous pourrez prendre connaissance des résultats d'admissibilité puis d'admission grâce au minitel du S.n.e.s.

*3615 Ustel
ou par téléphone au :
01 40 63 29 00.*

Les dates indiquées ne sont pas toujours respectées d'où le caractère prévisionnel du calendrier. Les résultats complets de la session 1997 ont été publiés dans l'U.s. n° 465 du 23 mai 1998

et dans un quatres pages diffusé lors des épreuves d'admissibilité, disponible au S4 ou dans les S3. Les autorisations d'absence précédant les épreuves d'admission doivent être négociées avec le chef d'établissement.

R. H.

Comment utiliser les tableaux de traitement

Nous publions les tableaux de traitement en vigueur depuis le 1^{er} avril 1998.

La valeur annuelle du traitement de base a été portée à 32 828 F au 1^{er} avril 1998.

Le tableau permet au lecteur de connaître directement le montant net de son traitement mensuel. Ce tableau déduit l'ensemble des cotisations retraite, maladie, C.s.g., R.d.s., 1 % solidarité. Mais il ne tient pas compte des situations particulières (indemnités, H.s., N.b.i., etc.). Pour déterminer votre traitement, procéder comme suit :

1. Chercher votre indice de traitement dans le tableau des indices (colonne du grade, ligne de l'échelon).

2. Lire dans le tableau de traitement, à la ligne de l'indice le montant de votre traitement net mensuel (traitement brut, augmenté éventuellement de l'indemnité de résidence, et diminué des diverses cotisations).

Y ajouter, le cas échéant, le supplément familial de traitement, les indemnités de caractère régional, les éventuels accessoires de traitement (H.s.a., I.s.o.e...), appliquer à ces sommes les retenues effectuées au titre de la C.s.g., du R.d.s., du 1 % solidarité.

3. Majoration de 15 points d'indice pour les certifiés, les certifiés biadmissibles et les C.p.e. ayant eu au moins le 8^e échelon et 50 ans entre le 1/9/89 et le 31/8/94.

Pour les retraités remplissant ces conditions, le calcul de la pension doit en tenir compte.

I. Cotisations

(voir tableau ci-contre)

M.a. et Mi.-S.e.

Leur régime est le régime général des salariés. Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 14 090 F du 1.1.98 au 31.12.98. L'assiette comprend le traitement brut (comme pour un titulaire) et tous

Catégorie		Cotisation maladie	Cotisation retraite	C.s.g.	R.d.s.
Titulaires et stagiaires	Salaire indiciaire brut		7,85 %	7,5 % de 95 %	0,5 % de 95 %
	Indemnités ou primes			7,5 % de 95 %	0,5 % de 95 %
M.a. et Mi.-S.e.	Salaire indiciaire brut	0,75 %	6,55 %	7,5 % de 95 %	0,5 % de 95 %
	Indemnités et primes	0,75 %			
En C.p.a.	Sur 1/2 traitement		7,85 %	7,5 % de 95 %	0,5 % de 95 %
	Sur indemnité exceptionnelle	0,95 %		6,2 %	0,5 %
	Autres indemnités ou primes			7,5 % de 95 %	0,5 % de 95 %
En C.f.a.	Revenu de remplacement	0,95 %		6,2 %	0,5 %
En retraite	Pension, part principale			6,2 %	0,5 %
	Majorations			6,2 %	0,5 %

autres éléments de rémunération (indemnité de résidence, supplément familial de traitement, indemnités pour heures supplémentaires, I.s.o.e...).

Sécurité sociale

Les salariés du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle cotisent en plus, au titre de l'assurance maladie, de

1,70 % sur la totalité du salaire.

Retraite complémentaire : Les auxiliaires cotisent à l'I.r.c.a.n.t.e.c. au taux de 2,25 % jusqu'au plafond de Sécurité sociale et de 5,95 % pour la partie de rémunération qui dépasse ce plafond. L'assiette est la même que pour les cotisations de Sécurité sociale, à l'exclusion toute-

fois du supplément familial de traitement.

Titulaires, M.a. et Mi.-S.e.

Contribution « solidarité » : 1 % de toutes les sommes nettes perçues (Cf. encadré).

Mgen. : 2,5 % du traitement brut et 1 % de l'indemnité de résidence (dans la limite du plafond : indice 818).

Retraités

Mgen. : 2,5 % dans la limite du plafond (indice 818).

II. Indemnité de résidence

Dans la colonne correspondant à la zone géographique de votre résidence administrative (la localité où vous exercez vos fonctions). Plancher à l'indice 289.

III. Supplément familial de traitement

Il comprend un élément fixe (un enfant : 15 F ; deux enfants : 70 F ; trois enfants : 100 F ; 30 F par enfant supplémentaire) et un élément proportionnel sur le plancher de l'indice 446 et sous le plafond de l'indice 716 à partir de deux enfants : 3 % du traitement brut pour 2 enfants, 8 % pour 3 enfants et 6 % supplémentaires par enfant en plus du 3^e.

Traitements au 1^{er} avril 1998 - non-titulaires

Indices	Traitement brut mensuel	SALAIRES NETS						SUPPLEMENT FAMILIAL		
		Adhérents MGEN			Non adhérents MGEN			1 enfant : 15 F		
		Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	Zone 3	2 enfants	3 enfants	Par enfant en +
262	7 167,41	5 880,93	5 755,46	5 692,72	6 066,04	5 936,62	5 871,91	436,03	1 076,08	762,06
285	7 796,66	6 380,70	6 255,23	6 192,50	6 581,54	6 452,12	6 387,42	436,03	1 076,08	762,06
299	8 179,66	6 691,40	6 561,59	6 496,69	6 902,03	6 768,13	6 701,18	436,03	1 076,08	762,06
313	8 562,66	7 004,72	6 868,83	6 800,89	7 225,20	7 085,04	7 014,96	436,03	1 076,08	762,06
329	9 000,33	7 362,75	7 219,92	7 148,51	7 594,51	7 447,18	7 373,52	436,03	1 076,08	762,06
331	9 055,08	7 407,55	7 263,85	7 192,00	7 640,72	7 492,49	7 418,37	436,03	1 076,08	762,06
343	9 383,33	7 676,07	7 527,16	7 452,71	7 917,69	7 764,09	7 687,29	436,03	1 076,08	762,06
345	9 438,08	7 720,86	7 571,08	7 496,19	7 963,89	7 809,39	7 732,14	436,03	1 076,08	762,06
351	9 602,16	7 855,09	7 702,70	7 626,51	8 102,34	7 945,16	7 866,56	436,03	1 076,08	762,06
363	9 930,50	8 123,69	7 966,09	7 887,29	8 379,40	8 216,84	8 135,56	436,03	1 076,08	762,06
369	10 094,58	8 257,91	8 097,71	8 017,62	8 517,85	8 352,60	8 269,98	436,03	1 076,08	762,06
371	10 149,33	8 302,70	8 141,63	8 061,10	8 564,04	8 397,90	8 314,84	436,03	1 076,08	762,06
413	11 298,33	9 242,64	9 063,34	8 973,69	9 533,58	9 348,63	9 256,15	436,03	1 076,08	762,06
380	10 395,50	8 504,08	8 339,11	8 256,62	8 771,77	8 601,59	8 516,51	436,03	1 076,08	762,06
386	10 559,66	8 638,37	8 470,79	8 387,00	8 910,28	8 737,42	8 651,00	436,03	1 076,08	762,06
391	10 696,41	8 750,25	8 580,49	8 495,62	9 025,68	8 850,58	8 763,03	436,03	1 076,08	762,06
412	11 270,91	9 220,21	9 041,34	8 951,92	9 510,44	9 325,93	9 233,69	436,03	1 076,08	762,06
413	11 298,33	9 242,64	9 063,34	8 973,69	9 533,58	9 348,63	9 256,15	436,03	1 076,08	762,06
436	11 927,50	9 757,34	9 568,05	9 473,41	10 064,48	9 869,22	9 771,60	436,03	1 076,08	762,06
444	12 146,33	9 936,35	9 743,60	9 647,22	10 249,12	10 050,29	9 950,87	436,03	1 076,08	762,06
457	12 502,00	10 227,32	10 028,91	9 929,70	10 549,25	10 344,59	10 242,25	445,05	1 100,15	780,11
481	13 158,58	10 764,43	10 555,61	10 451,20	11 103,26	10 887,86	10 780,16	464,75	1 152,68	819,51
504	13 787,75	11 321,18	11 073,47	10 955,04	11 676,21	11 421,61	11 299,73	483,63	1 203,02	857,26

TABLEAU DES INDICES (indices nouveaux majorés en vigueur)

Indices au 1^{er} avril 1998

Grades	Professeurs de chaires supérieures	Agrévés hors classe	Agrévés	Hors-classe certifiés, C.p.e. D.c.i.o.*	Biadmissibles	Certifiés C.p.e. C.o.-psy	Classe exceptionn. P.e.g.c.*	Hors-classe, P.e.g.c.	A.e., conseillers d'éducation, chargés d'enseign., P.e.g.c.	M.a. Catégorie I	M.a. Catégorie II	M.a. Catégorie III
1	655	655	374	492	361	343	609	454	313 (b)	343	313	262
2	693	693	433	557	396	371	661	478	333	371	329	285
3	731	731	475	598	418	391	692	507	355 (c)	391	345	299
4	773	780	515	639	439	413	738	536	371	413	363	313
5	818	818	551	692	466	436	780	609	390	436	380	331
6	(a)	(a)	590	738	497	464		655	411	457	391	351
7			632	780	524	492			431	481	412	369
8			681		564	528			455	504	444	386
9			731		609	564			479			
10			780		655	609			508			
11			818		685	655			537			

Elèves des E.n.s. 1^{re} année : 323 ; 2^e, 3^e et 4^e années : 336 ; élèves du cycle préparatoire au C.a.p.e.t., C.o.-psy stagiaire 1^{re} année : 287 ; 2^e année : 3 premiers mois : 343 ; 9 mois suivants : 371 ; M.i.-S.e. : 262 ; professeur en congé de formation professionnelle : 85 % de l'indice maximum 531.

(a) La carrière se poursuit hors échelles indiciaires, aux rémunérations afférentes à la lettre A (équivalence indiciaire des trois chevrons : A1 : 878 ; A2 : 913 ; A3 : 960).

(b) L'indice est de 288 pour les chargés d'enseignement. (c) L'indice est de 354 pour les C.e. et les P.e.g.c.

Traitements au 1^{er} avril 1998 - titulaires et stagiaires

Indices	Traitement brut mensuel	SALAIRES NETS (de cotisation retraite, maladie, C.s.g., R.d.s., 1 % solidarité)						SUPPLEMENT FAMILIAL		
		Adhérents MGEN			Non adhérents MGEN			1 enfant : 15 F		
		Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	Zone 3	2 enfants	3 enfants	Par enfant en +
261	7 140,08	6 003,50	5 862,93	5 792,65	6 187,93	6 043,41	5 971,15	436,03	1 076,08	762,06
287	7 851,33	6 580,53	6 439,96	6 369,68	6 782,74	6 638,22	6 565,96	436,03	1 076,08	762,06
288	7 878,75	6 602,77	6 462,20	6 391,91	6 805,66	6 661,14	6 588,88	436,03	1 076,08	762,06
313	8 562,66	7 175,12	7 022,88	6 946,77	7 395,61	7 239,09	7 160,83	436,03	1 076,08	762,06
323	8 836,16	7 404,31	7 247,20	7 168,65	7 631,84	7 470,32	7 389,56	436,03	1 076,08	762,06
333	9 109,75	7 633,56	7 471,59	7 390,61	7 868,14	7 701,61	7 618,35	436,03	1 076,08	762,06
336	9 191,83	7 702,34	7 538,91	7 457,20	7 939,03	7 771,00	7 687,00	436,03	1 076,08	762,06
343	9 383,33	7 862,80	7 695,97	7 612,56	8 104,42	7 932,90	7 847,14	436,03	1 076,08	762,06
354	9 684,25	8 114,96	7 942,78	7 856,69	8 364,33	8 187,31	8 098,80	436,03	1 076,08	762,06
355	9 711,58	8 137,87	7 965,20	7 878,87	8 387,94	8 210,42	8 121,66	436,03	1 076,08	762,06
361	9 875,75	8 275,44	8 099,84	8 012,05	8 529,74	8 349,21	8 258,95	436,03	1 076,08	762,06
371	10 149,33	8 504,68	8 324,23	8 234,00	8 766,02	8 580,50	8 487,73	436,03	1 076,08	762,06
374	10 231,41	8 573,46	8 391,55	8 300,60	8 836,92	8 649,89	8 556,38	436,03	1 076,08	762,06
390	10 669,08	8 940,21	8 750,51	8 655,67	9 214,94	9 019,91	8 922,39	436,03	1 076,08	762,06
391	10 696,41	8 963,12	8 772,93	8 677,85	9 238,55	9 043,02	8 945,26	436,03	1 076,08	762,06
396	10 833,25	9 077,77	8 885,16	8 788,85	9 356,73	9 158,70	9 059,68	436,03	1 076,08	762,06
411	11 243,58	9 421,61	9 221,70	9 121,75	9 711,13	9 505,60	9 402,84	436,03	1 076,08	762,06
413	11 298,33	9 467,49	9 266,61	9 166,17	9 758,42	9 551,90	9 448,63	436,03	1 076,08	762,06
418	11 435,08	9 582,08	9 378,77	9 277,11	9 876,54	9 667,51	9 562,99	436,03	1 076,08	762,06
428	11 708,66	9 811,33	9 603,15	9 499,07	10 112,83	9 898,80	9 791,79	436,03	1 076,08	762,06
431	11 790,75	9 880,12	9 670,48	9 565,66	10 183,73	9 968,19	9 860,43	436,03	1 076,08	762,06
433	11 845,41	9 925,92	9 715,31	9 610,01	10 230,94	10 014,41	9 906,14	436,03	1 076,08	762,06
436	11 927,50	9 994,71	9 782,64	9 676,61	10 301,85	10 083,81	9 974,80	436,03	1 076,08	762,06
439	12 009,58	10 063,48	9 849,95	9 743,19	10 372,73	10 153,20	10 043,43	436,03	1 076,08	762,06
454	12 419,91	10 407,32	10 186,49	10 076,09	10 727,13	10 500,10	10 386,59	442,59	1 093,59	775,19
455	12 447,25	10 430,24	10 208,93	10 098,28	10 750,75	10 523,22	10 409,46	443,41	1 095,78	776,83
464	12 693,50	10 636,59	10 410,90	10 298,06	10 963,44	10 731,41	10 615,39	450,80	1 115,47	791,60
466	12 748,16	10 682,38	10 455,72	10 342,39	11 010,65	10 777,61	10 661,10	452,44	1 119,85	794,89
475	12 994,41	10 888,73	10 657,69	10 542,17	11 223,34	10 985,80	10 867,03	459,83	1 139,55	809,66
478	13 076,50	10 957,52	10 725,02	10 608,77	11 294,24	11 055,20	10 935,69	462,29	1 146,11	814,58
479	13 103,83	10 980,42	10 747,43	10 630,94	11 317,84	11 078,30	10 958,54	463,11	1 148,30	816,23
492	13 459,50	11 278,45	11 039,14	10 919,49	11 625,03	11 378,99	11 255,98	473,78	1 176,75	837,56
497	13 596,25	11 393,04	11 151,31	11 030,44	11 743,15	11 494,61	11 370,35	477,88	1 187,70	845,77
507	13 869,83	11 622,29	11 375,68	11 252,39	11 979,44	11 725,90	11 599,13	486,09	1 209,58	862,18
508	13 897,16	11 645,20	11 398,11	11 274,56	12 003,05	11 749,01	11 621,99	486,91	1 211,77	863,83
515	14 088,66	11 805,66	11 555,17	11 429,93	12 168,45	11 910,91	11 782,14	492,66	1 227,09	875,32
524	14 334,91	12 012,00	11 757,13	11 629,70	12 381,13	12 119,08	11 988,07	500,04	1 246,79	890,09
528	14 444,33	12 103,70	11 846,89	11 718,48	12 475,64	12 211,60	12 079,59	503,32	1 255,54	896,65
536	14 663,16	12 287,07	12 026,36	11 896,01	12 664,65	12 396,61	12 262,59	509,89	1 273,05	909,79
537	14 690,50	12 309,98	12 048,78	11 918,19	12 688,26	12 419,72	12 285,45	510,71	1 275,24	911,43
543	14 854,66	12 447,53	12 183,42	12 051,36	12 830,04	12 558,50	12 422,73	515,64	1 288,37	921,28
551	15 073,50	12 630,92	12 362,91	12 228,91	13 019,06	12 743,52	12 605,75	522,20	1 305,88	934,41
553	15 128,25	12 676,79	12 407,82	12 273,33	13 066,35	12 789,81	12 651,54	523,84	1 310,25	937,69
557	15 237,66	12 768,47	12 497,55	12 362,09	13 160,84	12 882,30	12 743,03	527,12	1 319,01	944,25
564	15 429,16	12 928,95	12 654,62	12 517,46	13 326,25	13 044,21	12 903,18	532,87	1 334,33	955,74
579	15 839,50	13 272,78	12 991,16	12 850,35	13 680,65	13 391,11	13 246,34	545,18	1 367,16	980,37
590	16 140,41	13 524,94	13 237,96	13 094,47	13 940,55	13 645,50	13 497,98	554,21	1 391,23	998,42
593	16 222,50	13 593,73	13 305,29	13 161,08	14 011,46	13 714,91	13 566,64	556,67	1 397,80	1 003,35
598	16 359,25	13 708,31	13 417,45	13 272,02	14 129,56	13 830,52	13 681,00	560,77	1 408,74	1 011,55
609	16 660,25	13 960,54	13 664,33	13 516,22	14 389,54	14 085,00	13 932,73	569,80	1 432,81	1 029,61
624	17 070,58	14 304,37	14 000,86	13 849,11	14 743,94	14 431,89	14 275,87	582,11	1 465,64	1 054,23
632	17 289,41	14 487,75	14 180,35	14 026,65	14 932,96	14 616,90	14 458,88	588,68	1 483,15	1 067,36
633	17 316,75	14 510,66	14 202,76	14 048,82	14 956,57	14 640,01	14 481,74	589,50	1 485,34	1 069,00
639	17 480,91	14 648,21	14 337,40	14 182,00	15 098,34	14 778,79	14 619,02	594,42	1 498,47	1 078,85
655	17 918,58	15 014,97	14 696,37	14 537,08	15 476,37	15 148,82	14 985,05	607,55	1 533,48	1 105,11
670	18 329,00	15 358,88	15 032,99	14 870,05	15 830,86	15 495,80	15 328,27	619,86	1 566,31	1 129,73
681	18 629,91	15 611,03	15 279,79	15 114,17	16 090,75	15 750,19	15 579,92	628,89	1 590,39	1 147,79
684	18 712,00	15 679,82	15 347,12	15 180,77	16 161,65	15 819,59	15 648,57	631,35	1 596,95	1 152,71
685	18 739,33	15 702,71	15 369,53	15 202,94	16 185,25	15 842,70	15 671,43	632,17	1 599,14	1 154,35
692	18 930,83	15 863,18	15 526,59	15 358,30	16 350,65	16 004,59	15 831,57	637,92	1 614,46	1 165,84
693	18 958,16	15 886,09	15 549,01	15 380,48	16 374,26	16 027,71	15 854,43	638,74	1 616,65	1 167,49
700	19 149,66	16 046,55	15 706,07	15 535,84	16 539,66	16 189,60	16 014,58	644,49	1 631,97	1 178,98
731	19 997,75	16 757,22	16 401,65	16 223,88	17 272,16	16 906,59	16 723,82	657,62	1 666,99	1 205,24
738	20 189,25	16 917,68	16 558,72	16 379,24	17 437,56	17 068,50	16 883,97	657,62	1 666,99	1 205,24
773	21 146,66	17 719,94	17 343,96	17 155,97	18 264,47	17 877,91	17 684,64	657,62	1 666,99	1 205,24
780	21 338,16	17 880,42	17 501,03	17 311,33	18 429,88	18 039,82	17 844,79	657,62	1 666,99	1 205,24
818	22 377,75	18 751,55	18 353,67	18 154,74	19 327,78	18 918,71	18 714,18	657,62	1 666,99	1 205,24
878	24 019,16	20 169,24	19 730,17	19 510,64	20 745,47	20 306,40	20 086,87	657,62	1 666,99	1 205,24
913	24 976,66	20 996,24	20 539,67	20 311,39	21 572,46	21 115,89	20 887,61	657,62	1 666,99	1 205,24
960	26 262,41	22 106,75	21 626,68	21 386,64	22 682,98	22 202,90	21 962,87	657,62	1 666,99	1 205,24

Pour calculer votre traitement ou votre pension de retraite



3615 USTEL*
OU
36 01 15 15
USTEL 2**
(kiosque micro)

* 1,01 F.T.t.c. par mn. ** 1,29 F.T.t.c. par mn.

C.s.g. et R.d.s.

Depuis le 1^{er} janvier 1998, le taux de la C.s.g. est passé de 3,4 % à 7,5 % (dont 5,1 % déductible des impôts) sur les revenus d'activité et à 6,2 % (dont 3,8 % sur les revenus de remplacement). Cette augmentation « compense » la baisse du taux de la cotisation maladie de la Sécurité sociale. La cotisation maladie ne subsiste que pour les M.a. et les M1.-S.e. (0,75 %) et sur les revenus de remplacement des titulaires en C.p.a. ou en C.f.a. Cette substitution peut conduire à une diminution du « net à payer ». Une indemnité exceptionnelle compensant ce manque à gagner a été mise en place.

La contribution pour le remboursement de la dette sociale (R.d.s.) est prélevée sur les revenus d'activité et de remplacement perçus depuis le 1^{er} février 1996 au taux uniforme de 0,5 % non déductible de l'impôt sur le revenu.

La C.s.g. et le R.d.s. sont prélevés à la source sur le montant brut des traitements et salaires et des allocations chômage après une réduction représentative des frais professionnels forfaitairement fixée à 5 % de ce montant (comme pour la C.s.g.). En revanche, cet abattement n'est pas applicable sur les retraites, ni sur les préretraites.

Cotisation chômage des fonctionnaires

Son taux est de 1 %. Il s'applique sous le plafond de l'U.n.e.d.i.c. (4 fois celui de la Sécurité sociale), à la rémunération nette totale, déduction faite des autres cotisations (à l'exception de la C.s.g. et du R.d.s.), mais y compris tous les compléments de salaire, les cotisations volontaires (M.g.e.n.), les indemnités de tous ordres, sauf les remboursements de frais. Son exonérés les agents dont la rémunération mensuelle nette est inférieure au montant du traitement mensuel brut afférent à l'indice 261.

Les indemnités

TAUX EN VIGUEUR AU 1^{er} AVRIL 1998

Prime spéciale d'installation

Bénéficiaires : tous les fonctionnaires dont l'indice affecté au 1^{er} échelon de la catégorie n'excède pas l'indice majoré 364, affectés lors de leur première nomination en tant que titulaire dans une commune de la région Ile-de-France ou de la communauté urbaine de Lille.

Montant : traitement mensuel correspondant à l'indice majoré 428, indemnité de résidence comprise.

Zone 1 (I.r. 3 %) : 2 059,91 F

Zone 2 (I.r. 1 %) :

11 825,74 F

Zone 3 (I.r. 0 %) :

11 708,66 F

Si elle n'est pas versée fin novembre, la réclamer aux services payeurs.

Indemnité de changement de résidence

Forfaitaire après déménagement effectif consécutif à une mutation (Cf. U.S. n° 465 du 23 mai 1998 p. 25).

Indemnités de déplacement

Peuvent être perçues à chaque fois qu'il y a déplacement hors de la résidence administrative et familiale pour motif de service. Sont concernés, en particulier, les collègues complétant leur service dans une localité non limitrophe de celle de leur établissement d'affectation, exerçant dans trois établissements, appelés à participer à des jurys d'examen ou concours... La base de calcul est en général le tarif seconde classe S.n.c.f.

Indemnités de séjour

Sous certaines conditions (durée du déplacement, lieu du séjour...) peuvent être attribuées des indemnités journalières de repas, nuitée, journée.

Ind.	Paris	Prov.
Repas	82 F	82 F
Nuitée	264 F	210 F
Journée	428 F	374 F

Indemnité de suivi et d'orientation des élèves

Part fixe : bénéficiaires, les personnels enseignants du second degré exerçant dans les établissements scolaires du second degré ou affectés au C.n.e.d.

Taux annuel : 7 083 F au 1/4/1998.

Son versement suit les mêmes règles que celles applicables pour le calcul du traitement principal.

Versement trimestriel (septembre, décembre, mars, juin).

Part modulable : extension de l'indemnité de professeur principal.

Les taux ont été fixés par le ministère en fonction des niveaux d'intervention :

– 6^e, 5^e, 4^e des collèges et L.p. : 7 272 F

– 3^e des collèges et L.p. et 2^{de} des L.e.g.t. : 8 325 F

– Première et Terminale des L.e.g.t. et autres divisions des L.p. : 5 289 F.

Pour les agrégés, taux fixe et non revalorisable tant que ce taux demeurera supérieur au taux de la part modulable (professeurs principaux en 6^e, 5^e, 4^e, 3^e et seconde) : 10 557 F.

Versement trimestriel.

Indemnité forfaitaire pour les C.e./C.p.e.

6 525 F, versement trimestriel ; suit le même sort que le traitement.

Indemnité de sujétions particulières aux D.-C.i.o., C.o.-psy. et documentalistes

3 444 F, versement trimestriel ; suit le même sort que le traitement.

Indemnités pour activités péri-éducatives

Taux horaire : 137,80 F

Heures effectuées au titre des P.a.e.

2/3 de l'heure de suppléance éventuelle.

Etudes dirigées

(dans le cadre du Nouveau contrat pour l'école)

H.s.e. pour les personnels enseignants, 93 F de l'heure pour les autres intervenants.

Etudes encadrées

(N.c.e.)

Heure à taux spécifique, H.t.s. (2/3 de l'heure de suppléance éventuelle pour les enseignants, 93 F pour les autres intervenants)

Indemnité compensatoire pour frais de transport pour les personnels en service en Corse, pour l'année 1998 : 5 924 F par agent, 6 638 F si le conjoint n'en bénéficie pas, majoration de 509,50 F par enfant donnant droit à S.f.t.

Indemnités de sujétions spéciales aux C.f.c.

44 340 F/an au 1/4/1998.

Indemnité pour charges particulières à certains enseignants accomplissant tout ou

Indemnités de sujétions des personnels titulaires remplaçants

Distance entre le lieu de la résidence administrative et le lieu où s'effectue le remplacement	Taux de l'indemnité journalière par remplacement effectué Taux effectif
	au 1.4.98
Moins de 10 km	87 F
De 10 à 19 km	115 F
De 20 à 29 km	143 F
De 30 à 39 km	169 F
De 40 à 49 km	202 F
De 50 à 59 km	235 F
De 60 à 80 km	269 F
Par tranche supplém. de 20 km	+ 36 F

Rétribution des examens et concours

Nature des épreuves	Groupe I	Groupe 1 bis	Groupe II	Groupe III	Groupe V
1 – Epreuves orales indemnité par vacation	1 289,48 F	773,69 F	322,37 F	225,66 F	96,71 F
2 – Epreuves écrites taux normal (anciens taux 2 et 3) taux majoré	32,24 F	23,21 F	12,89 F	9,03 F	3,87 F
	40,30 F	29,01 F	16,12 F	11,28 F	4,84 F

I, agrégation ; I bis, C.a.p.e.s.-C.a.p.e.t., P.I.p. 2 ; II, B.t.s., entrée E.n.s.a.m., E.n.i. ; III, Bac, B.t.n., B.t. ; V, B.e.p.c., B.e., C.a.p.

partie de leur service en formation continue des adultes.

Montant moyen annuel : 4 266 F. Indemnité variable, fixée par le chef d'établissement ; elle est versée en fin d'année.

Indemnité de sujétions d'exercice pour les enseignants accomplissant tout ou partie de leur service en F.c.a.

5 343 F/an à compter du 1/4/1998 ; versement trimestriel.

Avancement

L'avancement d'échelon se fait en fonction des tableaux ci-dessous, fixés par le statut de chaque corps.

L'U.S. publiera prochainement les informations sur les modalités d'avancement et sur les services du S.n.e.s. pour être informé et défendre sa carrière.

Echelons	Agrégés, certifiés, C.p.e., C.o.-psy			A.e., C.e., P.e.g.c.		
	Grand choix	Choix	Ancienneté	Grand choix	Choix	Ancienneté
1 ^{er} au 2 ^e			3 mois			1 an
2 ^e au 3 ^e			9 mois	1 an		1 an 6 mois
3 ^e au 4 ^e			1 an	1 an		1 an 6 mois
4 ^e au 5 ^e	2 ans		2 ans 6 mois	2 ans		2 ans 6 mois
5 ^e au 6 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6 ^e au 7 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans
9 ^e au 10 ^e	3 ans	4 ans	5 ans	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois

	Hors-classe agrégés	Hors-classe certifiés D.c.i.o.	Hors-classe P.e.g.c.	Classe except. P.e.g.c.	Chaires supérieures	
					Grand choix	Ancienneté
1 ^{er} au 2 ^e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans	3 ans	1 an 3 mois	2 ans
2 ^e au 3 ^e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	1 an 3 mois	2 ans
3 ^e au 4 ^e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	4 ans	1 an 3 mois	2 ans
4 ^e au 5 ^e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	4 ans	1 an 3 mois	2 ans
5 ^e au 6 ^e	4 ans	3 ans	3 ans	—	3 ans 6 mois	6 ans
6 ^e au 7 ^e	—	3 ans	—	—		

Indemnité de responsabilité en faveur des personnels enseignants exerçant les fonctions de professeur chef de travaux.

Moins de 400 élèves : 10 710 F/an. De 400 à 1 000 élèves : 16 068 F/an. Plus de 1 000 élèves : 21 420 F/an
Paiement trimestriel.

Conseillers pédagogiques

- stage de pratique accompagnée (5 h de stage regroupant deux ou trois stagiaires) : 335,26 F

- stage en responsabilité : forfait de 16 semaines. Taux de base par semaine et par stagiaire 290,13 F et 10 points de N.b.i. pendant toute l'année scolaire.

- suivi des enseignants débutants dans les établissements sensibles ou difficiles : 5 H.s.e. pour un suivi durant l'année scolaire (Cf. I.U.S. n° 405).

Indemnité de sujétions spéciales Z.e.p.

Taux : 6 288 F au 1/4/1998. Bénéficiaire de cette indemnité les personnels enseignants et d'éducation des établissements Z.e.p. « non-sensibles », les non-titulaires exerçant en établissement classé Z.e.p. ou classé « sensible » (Z.e.p. ou non), ainsi que les titulaires qui n'exercent pas l'intégralité de leur service dans un établissement sensible. L.I.s. est versée au prorata de la durée d'exercice.

Nouvelle bonification indiciaire

Chefs de travaux : 40 points. Personnels enseignants, de documentation et d'éducation (titulaires) en établissements « zone sensible » : 30 points. Indemnité perçue uniquement si l'intégralité des obligations de service est accomplie dans ce type d'établissement.

Conseillers pédagogiques tuteurs : 10 pts (cf. ci-dessus).

La N.b.i. est prise en compte et soumise à cotisation pour le calcul de la pension.

Heures supplémentaires

Nous publions les taux qui résultent du décret du 30 juillet 98 et qui amputent de 16,9 % les taux antérieurs. Ces informations détaillées renforcent notre exigence d'annulation du décret de juillet et de transformation d'une part significative d'I.L.s. en emplois.

Catégories de bénéficiaires	Code	TAUX AU 01/04/98			TAUX AU 30/07/98			
		HSA (*)	HSE (*)	Heure de colle (**)	HSA (*)	HSE (*)	Heure de colle (**)	
1 - ENSEIGNEMENT								
Prof. chaires sup. (classes prépa.)	9 heures	01	22 386,87	559,67	419,75	18 598,34	594,11	387,47
Prof. chaires sup. (classes prépa.)	10 heures	90	20 148,19	503,70	377,78	16 738,51	534,70	348,72
Prof. chaires sup. (classes prépa.)	11 heures	91	18 316,53	457,91	343,43	15 216,82	486,09	317,02
Prof. chaires sup. (classes prépa.)	12 heures	92	16 790,15	419,75	314,82	13 948,75	445,58	290,60
Prof. chaires sup. (classes secondaires)	15 heures	77	13 432,12	335,80		11 159,00	356,47	
Autres professeurs	9 heures	06	18 116,19	452,90	339,68	15 050,39	480,77	313,55
donnant tout leur	10 heures	07	16 304,57	407,61	305,71	13 545,35	432,70	282,19
service en classes	11 heures	08	14 822,34	370,56	277,92	12 313,96	393,37	256,54
préparatoires	12 heures	09	13 587,14	339,68	254,76	11 287,79	360,58	235,16
Prof. agrégé hors classe	11 heures	02	16 304,57	407,61		13 545,35	432,70	
	15 heures	03	11 956,69	298,92		9 933,26	317,32	
	17 heures	04	10 550,02	263,75		8 764,64	279,98	
	30 heures	05	5 978,34	149,46		4 966,63	158,66	
Prof. agrégé ou assimilé (ens. lit, scient. et techn. théor.)								
Prof. de dessin d'architecture des C.p.g.e. (non fonctionnaires)		10	10 869,72	271,74		9 030,24	288,46	
Prof. agrégé (ens. artistiques et spéciaux)		11	9 590,93	239,77		7 967,86	254,53	
Prof. agrégé et assimilé (ens. pratique)		12	5 434,86	135,87		4 515,12	144,23	
Prof. certifié bi-admissible (ens. lit., scient. et techn. théor.)		13	7 948,63	198,72		6 603,48	210,95	
Prof. certifié bi-admissible - secteur industriel (ens. prat.)		75	4 471,11	111,78		3 714,46	118,66	
Prof. certifié bi-admissible disciplines artistiques		76	7 153,77	178,84		5 943,14	189,85	
Prof. certifié et assimilé		14	7 583,88	189,60		6 300,46	201,27	
Hors classe certifié et assimilé		78	8 342,26	208,56		6 930,50	221,40	
Chef de travaux cadre E.n.s.a.m. (ens. prat.)								
Prof. certifié degré sup. (ens. artist. et spéciaux)		15	6 825,49	170,64		5 670,41	181,14	
Hors classe certifiés degré supérieur (ens. artist. et spéciaux)		79	7 508,04	187,70		6 237,45	199,25	
Prof. attaché au labo, cert. classe normale		20	3 791,94	94,80		3 150,23	100,63	
A.e. (ens. lit., scient. ou techn. théorique)		25	6 459,21	161,48		5 366,12	171,42	
A.e. (ens. artistiques et spéciaux)		26	5 813,29	145,33		4 829,51	154,27	
C.e. (ens. lit., scient. ou techn. théorique)		28	6 269,24	156,73		5 208,30	166,38	
C.e. et assimilés certifiés 1 ^{er} degré (ens. art. et spéc.)		29	5 642,31	141,06		4 687,46	149,74	
P.e.g.c. 18 h		38	6 459,21	161,48		5 366,12	171,42	
P.e.g.c. hors classe (18 h) et classe exceptionnelle		85	7 105,13	177,63		5 902,73	188,56	
M.a. I - 18 h		47	6 436,42	160,91		5 347,18	170,81	
M.a. I - 20 h		50	5 792,77	144,82		4 812,46	153,73	
M.a. II - 18 h		54	5 752,50	143,81		4 779,00	152,66	
M.a. II - 20 h		57	5 177,25	129,43		4 301,10	137,40	
M.a. III - 18 h		61	4 924,20	123,11		4 090,88	130,69	
M.a. III - 20 h		64	4 431,78	110,79		3 681,79	117,61	
2 - SURVEILLANCE								
A.e. chargés d'enseignement ou documentalistes		02	3 229,61	80,74		2 683,06	74,53	
P.e.g.c.		04	3 229,61	80,74		2 683,06	74,53	
M.i. et S.e.		05	1 837,81	45,95		1 526,80	42,41	

(*) HSA : Heure année - HSE : Heure de suppléance éventuelle.

(**) Heures de colle : un taux spécial pour les profs de chaires sup. Le taux est indépendant du grade du colleur ; il est lié à la classe des élèves interrogés.

Ex : colles scientifiques en spéciales : voir code 6, colles littéraires en spéciales : voir code 8.

La base mensuelle de calcul des prestations familiales n'est pas revalorisée au 1^{er} juillet 1998, donc le montant des prestations ne change pas.

Par contre les plafonds de ressources le sont (voir ci-dessous).

Depuis janvier 1997, les prestations supportent la contribution de remboursement de la dette sociale (C.r.d.s.) de 0,5 %, sauf les allocations d'éducation spéciale et de parent isolé.

PRESTATIONS ATTRIBUÉES SOUS CONDITION DE RESSOURCES

ALLOCATIONS FAMILIALES. A compter du 1^{er} janvier 1999 seront mis en application les éléments de la politique familiale du gouvernement, annoncés lors de la Conférence de la famille du 12 juin dernier.

Ainsi, la mise sous condition de ressources des allocations familiales sera supprimée et remplacée par une limitation de la réduction d'impôt résultant de la présence d'enfants (le plafond du quotient familial sera ramené de 16 380 F à 11 000 F par demi-part). D'autre part le versement des allocations familiales sera assuré jusqu'à l'âge de 20 ans pour les enfants concernés, quelle que soit leur situation (notamment les enfants sans revenus qui ne poursuivent pas d'études).

D'ici là, la mise sous condition de ressources reste applicable. Les plafonds de ressources (revenus nets catégoriels) ont été revalorisés au 1^{er} juillet 1998 de 1,1 %. Par contre, le montant de l'ensemble des prestations reste inchangé.

Pour l'ouverture des droits aux prestations, les ressources prises en compte sont les revenus nets catégoriels retenus pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire tous les revenus de la personne ou du ménage après abattements et déductions. Dans certains cas (décès de l'un des conjoints, divorce, séparation, chômage au cours de l'année de référence entraînant une modification de la situation familiale ou professionnelle), une évaluation spécifique des ressources se substitue à l'évaluation réelle.

Revenus nets catégoriels : traitements et salaires, pensions et retraites, rentes viagères, pensions alimentaires, revenus des professions non salariées, revenus des valeurs et capitaux mobiliers, revenus fonciers et plus-values, prestations en espèces de la Sécurité sociale (sauf indemnités journalières de maladie de longue durée et allocation de repos maternel), allocations journalières de maternité, d'accident du travail et de maladie professionnelle, autres revenus. Ne sont pas pris en compte : les prestations familiales, le R.m.i. et certains revenus des personnes handicapées (rentes survie, rentes viagères).

Abattements : 10 % (ou frais réels), 20 %, abattements supplémentaires pour certaines professions, abattements spécifiques aux revenus non salariés.

Charges déductibles : frais de garde des enfants de moins de 7 ans (limite : 5000 F/an/enfant), pensions alimentaires.

Depuis le 1^{er} juillet 1998, est pris en compte le revenu net catégoriel de 1997.

Nombre d'enfants	Plafond Ménage avec un revenu	Plafond Personne seule ou ménage avec 2 revenus (1)	Montant brut des allocations familiales	Montant versé (2)
2	218 376	279 521	682	678,59
3	262 051	323 196	1 556	1 548,22
4	305 726	366 871	2 430	2 417,85
Par enfant en +	43 675	43 675	874	869,63

1) Il y a deux revenus lorsque chacun des membres du couple a disposé durant l'année de référence d'un revenu égal à 12 fois la base mensuelle de calcul des allocations familiales alors en vigueur, soit pour 1997 : $12 \times 2 108,49 \text{ F} = 25 301,88 \text{ F}$.

(2) Application de la contribution au remboursement de la dette sociale (C.r.d.s.) = 0,5 %.

Majoration pour enfant âgé de (sauf pour l'aîné des familles de deux enfants) :

- 10 à 15 ans : 192 F (191,04 F versés),

- plus de 15 ans : 341 F (339,30 versés).

Lorsque les ressources de la famille excèdent le plafond d'un montant égal ou inférieur aux allocations (avec majoration pour âge), une allocation différentielle est versée. Elle est égale au douzième du résultat de l'opération suivante :

Plafond + 12 x (montant allocations familiales + majoration) - revenu net imposable.

Dans les D.o.m. : allocations pour un seul enfant à charge : 125 F (124,37 F versés), majoration versée de 79 F (78,60 F versés) (enfant de + de 10 ans) et de 131 F (120,39 F versés) (enfant de + de 15 ans) sous plafond de ressources (174 701 F pour un ménage avec un revenu, 235 846 F pour un ménage avec deux revenus ou une personne seule).

COMPLÈMENT FAMILIAL. Réserve aux foyers ayant au moins 3 enfants à charge, tous âgés de 3 ans et plus, sous condition de ressources (voir ci-dessous).

Montant : 888 F (883,56 F versés) - 507 F (504,46 F versés) dans les D.o.m.

ALLOCATION POUR JEUNE ENFANT (APJE) :

Elle est versée à compter du premier jour du mois civil suivant le troisième mois de grossesse, jusqu'à 3 ans de l'enfant, si les ressources du foyer ne dépassent pas le plafond applicable au complément familial. Elle n'est versée qu'une seule fois en cas de naissances rapprochées (mais on peut en percevoir plusieurs en cas de grossesses multiples) et n'est plus cumulable avec l'allocation parentale d'éducation.

Montant : 980 F (975,10 F versés).

ALLOCATION D'ADOPTION. Plafond de ressources (voir ci-dessous).

Montant : 980 F (975,10 F versés).

PLAFOND DE RESSOURCES POUR L'APJE, LE COMPLÈMENT FAMILIAL ET L'ALLOCATION D'ADOPTION.

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	par enfant en +
Ménage 1 revenu	108 849 F	130 619 F	156 743 F	26 124 F
2 revenus ou pers. seule	143 848 F	165 618 F	191 742 F	26 124 F

Pour les D.o.m. : ménage ou personne seule : 1 enfant : 101 440 F - 2 enfants : 124 849 F. Par enfant en plus : 23 409 F.

ALLOCATION DE PARENT ISOLÉ (MINIMUM MENSUEL GARANTI). Elle est égale à la différence entre le montant du revenu garanti au parent isolé et la totalité de ses ressources. C'est donc une allocation proche du RMI dans sa conception, accessible aux titulaires de très bas revenus.

Montant mensuel	
Femme enceinte isolée	3 198 F
Parent isolé avec 1 enfant à charge	4 264 F
Par enfant supplémentaire	1 066 F

Dans les D.o.m. : 1 797 F pour un parent, 599 F pour un enfant.

ALLOCATION DE GARDE D'ENFANT À DOMICILE (AGED). Versée aux parents (ou familles monoparentales) exerçant une activité professionnelle et employant à domicile une personne pour garder leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans.

Prise en charge de 50 % des cotisations sociales.

Prise en charge de 75 % des cotisations pour les couples faisant garder un enfant de moins de 3 ans et dont les ressources ne dépassent pas 300 000 F net par an.

Ces prises en charge ne sont applicables que jusqu'à un certain plafond :

- 6 418 F par trimestre pour la garde d'un enfant de 0 à 3 ans,

- 3 209 F par trimestre pour un enfant de 3 à 6 ans.

PRESTATIONS ATTRIBUÉES SANS CONDITION DE RESSOURCES

ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL. Ancienne allocation d'orphelin, qui s'étend à un parent en cas de carence de pension alimentaire

Orphelin de père ou de mère	Orphelin de père et de mère
480 F (477,60 F versés)	640 F (636,80 F versés)

ALLOCATION D'ÉDUCATION SPÉCIALE POUR ENFANT HANDICAPÉ (AES). Enfant de moins de 20 ans à charge, dont l'incapacité permanente est de 80 % (ou de 50 % si l'enfant fréquente un établissement d'éducation spéciale ou bien nécessite un service d'éducation spéciale ou encore des soins à domicile). L'A.e.s. n'est pas attribuée si l'enfant est placé en internat, et si les frais de séjour sont entièrement pris en charge par l'assurance maladie ou l'aide sociale.

Allocation proprement dite : 682 F.

A cette allocation de base s'ajoute un complément quand l'état de l'enfant exige des dépenses particulièrement coûteuses. Trois catégories :

- 1^{re} catégorie (aide discontinue d'une tierce personne) : 512 F

- 2^e catégorie (aide constante d'une tierce personne) : 1 535 F

- 3^e catégorie (soins constants de haute technicité) : 5 658 F

Dans ce dernier cas, le versement est subordonné à la cessation d'activité d'au moins un des deux parents ou à l'emploi d'une tierce personne rémunérée.

ALLOCATION PARENTALE D'ÉDUCATION (APE). Versée au parent (père ou mère) qui interromp son activité professionnelle à la naissance ou à l'adoption d'un enfant, portant à 3 ou plus le nombre d'enfants à charge, jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 3 ans.

Elle peut être attribuée dès le second enfant si l'on a cessé toute activité professionnelle après avoir travaillé pendant 2 ans dans les 5 ans qui précèdent la naissance ou l'adoption (dans les 10 ans si c'est au titre du troisième enfant). Elle peut être versée à taux partiel en cas d'exercice d'une activité à temps partiel. Lorsque les deux membres d'un couple exercent une activité professionnelle à temps partiel, une A.p.e. à taux partiel peut être attribuée à chacun d'entre eux.

Cessation totale d'activité : 3 039 F (3023,81 F versés)

Activité partielle égale ou inférieure au mi-temps : 2 010 F (1999,95 F versés)

Activité comprise entre 50 et 80 % : 1 520 F (1512,40 F versés)

AIDE À LA FAMILLE POUR L'EMPLOI D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE. Prestation attribuée pour la garde à domicile d'un enfant de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée sous la forme d'une prise en charge des cotisations sociales dans la limite de 197,15 F par jour et par enfant.

Majorations :

- enfant de moins de 3 ans : 820 F (815,90 F versés)

- enfant de 3 à 6 ans : 410 F (407,95 F versés)

Sources : Actualités sociales hebdomadaires (n° 2051 du 26/12/97) - Liaisons sociales - Bref social (n° 12 574 du 2/01/1998) - Travail social actualité (2/01/1998).

REDUC'SNES SUR USTEL

Depuis plusieurs années, dans le prolongement de contacts tissés par le S.n.e.s. avec de nombreuses compagnies et responsables de lieux de création, un nombre croissant de théâtres et lieux culturels (actuellement une soixantaine dans une quarantaine de villes) ont accepté de faire bénéficier les syndiqués du S.n.e.s. de tarifs préférentiels sur simple présentation de la carte syndicale, à condition de réserver impérativement avant les spectacles. Nous proposons ici, brièvement, un premier regard sur quelques initiatives de rentrée, mais il est possible de faire une recherche à tout moment par minitel : 3615 USTEL. La recherche est possible par ville, département ou nom de théâtre, chaque fiche précisant les coordonnées, tarifs réduits et principales orientations de la programmation. Philippe Laville

THÉÂTRE

DE LA COMMUNE Aubervilliers (93)

Didier Bezace, qui fut longtemps l'un des talentueux maîtres d'œuvre et créateur au Théâtre de l'Aquarium, dirige maintenant le Théâtre de la Commune (01 48 33 93 93 ; tarif S.n.e.s. : 90 F) où il propose un parcours sur le thème *Masculin, Féminin*. On retrouvera un spectacle créé à l'Aquarium, dont nous avons alors salué les qualités, *la Femme changée en renard* (texte de D. Garnett), en mars-avril, après un début de saison s'ouvrant sur *Peine d'amour perdue* (Shakespeare, mise en scène Emmanuel Demarcy-Mota), du 29/9 au 18/10, puis une nouvelle création de Didier Bezace, à partir de *Narcisse* (J.-J. Rousseau), du 17/11 au 20/12.



THÉÂTRE DES CARMES Avignon (84)

La Compagnie d'André Benedetto reprend la comédie burlesque créée pour le festival 98 *le Carton's club trio boum boum*, les 9 et 10 octobre (04 90 82 20 47 ; tarif S.n.e.s. : 50 F). En plein air, le samedi 24 octobre, place du Palais, final apothéose des Voix d'Avignon, piloté par la Compagnie B. Lubat, élaboré par sessions pendant plus d'un an, associant quelques textes dits par Benedetto, des choristes de plusieurs chorales, rappeurs, jazzes, percussionnistes, cantatrices... intervenant chacun avec sa propre production selon un agencement orchestré par Bernard Lubat, assisté d'A. Minvielle et Patrick Auzier.

THÉÂTRE BERTHELOT à Montreuil (93) et Le Vésinet (78)

Musiques en question Depuis quelques années, plusieurs formations musicales de qualité interrogent la structure classique du concert et proposent des spectacles où l'humour se mêle à la représentation musicale. *Le Quatuor* est l'un des plus connus. Avec *Il pleut des cordes* (mise en scène Alain Sachs, 2 violons, 1 alto et 1 violoncelle), le voyage musico-burlesque va de Bach aux Beatles, en passant par Mozart, Sinatra et le folklore tzigane... les 6 et 7/11 au Théâtre du Vésinet (Réduc'Snes et programmation : 01 34 80 19 69). Avec le Centre dramatique Chablais-Riviera, c'est une répétition loufoque qui est suivie d'une interprétation magistrale : *Mozartement votre* comédie d'Eric Westphal, à Montreuil le 11/10 (Réduc'Snes : 70F, 01 48 58 92 09).

ESPACE PARIS-PLAINE Paris 15°

Olivier Costa et la Compagnie du Praticable reprennent le *Journal d'un fou* de Nicolas Gogol, cette plongée progressive dans la schizophrénie d'un petit fonctionnaire de la Russie tsariste. En préservant l'humour satirique, ils ont voulu mettre en évidence les conséquences simultanées de la misère affective, de la misère sociale et de la non-communication sur un personnage ordinaire... C'est à l'Espace Cévannes, salle Jacques-Brel, du 1^{er} au 18 octobre (01 40 43 01 82 ; tarif S.n.e.s. : 40 F au lieu de 80). Simultanément, dans l'autre salle (13, rue Gal-Guillaumat), spectacle tout public : *MZ, le voyage virtuel*, conte musical de Walter Anice.

THÉÂTRE DU GUICHET MONTPARNASSE Paris 14°

Quartett d'Heiner Müller, d'après les *Liaisons dangereuses*, par Jean-

Renaud Leloup et Fabrice Lods (Compagnie la Meute) jusqu'au 30/10 (01 43 27 88 61 ; réduc'S.n.e.s. : 50 F au lieu de 100).

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE Paris 20°

Jacques Lassalle trouve dans l'œuvre de Nathalie Sarraute un « cheminement obstiné » qui l'encourage dans la poursuite de son travail sur la représentation et le jeu de l'acteur : *Pour un oui ou pour un non* est au Petit Théâtre jusqu'au 31/10 avant de partir en tournée à Dijon, Sartrouville, Valenciennes, Vitry, Petit-Quevilly... Simultanément, est créé en grande salle par Bérandère Bonvoisin *Le poisson des grands fonds*, troisième pièce écrite par Marieluise Fleisser, en 1930 à Berlin, peu avant d'être interdite d'écriture par les nazis...

THÉÂTRE ROMAIN-ROLIAND Villejuif (94)

Le 15/10, Nougaro, dans le cadre de FestiValdeMarne Chanson Française (réduc'S.n.e.s. : 90 F). Tél. : 01 49 58 17 00.

UN SIÈCLE DE TANGO

A l'occasion de la sortie du livre de Nardo Zalko, *Un siècle de tango : Paris-Buenos Aires*, une initiative internationale est accueillie jusqu'au 7 novembre à l'Espace Kiron (01 44 64 11 50 pour Réduc'S.n.e.s. et programme détaillé) et dans une dizaine d'autres lieux parisiens : spectacles de danse, concerts, lectures, débats, expositions, stages, bals et repas argentins, cinéma (dont la sortie du dernier film de Carlos Saura, *Tango* qui sera notamment visible en avant-première au Cinéma C.a.c. le Rex à Châtenay-Malabry le 20/10 : 01 46 30 58 05)...

THEATRE DU CHÊNE NOIR Avignon (84)

La Casa de Bernarda Alba de Federico Garcia Lorca, du 15 au 17/10. Mise en scène de Jean-Luc Palies. Tél. : (04 90 86 58 11).

THEATRE

DE L'ÉPÉE DE BOIS Cartoucherie - Paris 12°

Pour le centenaire de la naissance du poète dramaturge Federico Garcia Lorca, sont présentées en alternance *Noces de sang* (jusqu'au 18/10) et *Amour de Dom Perlimplin avec Belisa en son jardin* (jusqu'au 13/10). Accueil en novembre de la création de Christiane Véricel, *Nandri ou de Lorient à Pondichéry* (menacée en Rhône-Alpes, où le membre du F.n. qui règne maintenant sur la culture, P. Vial, déclarait à un hebdoma-

daire lyonnais « Nous avons voulu marquer le coup avec cette compagnie qui propose l'exaltation d'une société multiculturelle », en coopération avec tous les théâtres de la Cartoucherie et de biens d'autres lieux, regroupés en comité pour une solidarité concrète et immédiate aux agressions du Front national envers la culture. (Réduc'Snes = 80 F, 01 48 08 39 74)

THEATRE DE L'AQUARIUM Quimper, Besançon

En tournée avec *Une nuit à l'Elysée*. Créée à la Cartoucherie en mars, une farce onirique mettant sur scène ceux qui nous gouvernent ou nous ont gouverné : François Mitterrand, Chirac, Juppé sont les étranges personnages d'une nuit de réveillon... Un délice pour approcher autrement la crise du politique. N'attendez pas pour découvrir cette nouvelle création du Théâtre de l'Aquarium, qui renoue avec la démarche et le ton d'un précédent spectacle du même Jean-Louis Benoit *Les vœux du président...* A Quimper le 10/10, Châlons-Champagne le 14 et 15/10, Angers du 27 au 29/11, Draguignan le 4/12, Bourges les 10-11/12, Besançon les 15-16/12... (détails au 01 43 74 99 61)

THEATRE 71 Malakoff (92)

Chantal Morel et l'équipe de Création Théâtrale de Grenoble adaptent *Crime et châtime* de Dostoïevski, du 16 au 18/10 (Réduc'Snes = 85 F ; 01 46 55 43 45).

MAISON DES CULTURES DU MONDE Paris 6°

Ya-t-il un Faust dans les souks ? un spectacle inspiré du Faust de Goethe, avec des musiques de Kurt Weill, par la jeune compagnie tunisienne, le Théâtre Phou, animé par Raja Ben Ammar (spectacle en arabe surtitré ; tarif Snes = 80 F ; 01 45 44 41 42)

T.E.P Paris 20°

Le poète-chanteur Francis Lemarque revient du 13 au 25/10 (réservations Réduc'Snes : 01 43 64 94 94).

biographique, à Maurice Blanchot, écrivain né en 1907 qu'il considère comme « l'un des plus grands, l'un des plus rares écrivains du vingtième siècle » (1). « Selon l'inévidence des mythologies tenaces, Blanchot aurait été le grand absent, le fantôme invisible, l'auteur illisible d'une œuvre tout abstraite, un homme littéralement terrifiant, politiquement impur. Nul mieux que lui, pourtant, n'aura interrogé ce qu'il en est de la présence, de la visibilité, de la lisibilité, de la vitalité, de la culpabilité et de la possibilité de l'écrivain. Par ce travail, par ce combat, Blanchot aura fasciné et exalté les plus grands créateurs contemporains de formes et de pensées (de formes de pensées), à commencer par ses deux amis les plus intimes, Emmanuel Levinas et Georges Bataille ». Dans la collection *Un siècle d'écrivains*, un film d'Hugo Santiago a été consacré à Maurice Blanchot, avec la participation de Christophe Bident (diffusé sur France 3 le 30/9, co-production L.n.a./France 3 de 55 minutes qui pourrait être ultérieurement diffusé sur cassette : contact L.n.a. 01 49 83 26 67). Christophe Bident collabore aux revues *Lignes* et *Ralentir travaux*. Il anime également le Théâtre de l'Aube qui organise du 5 au 17 octobre, à Nogent-le-Rotrou (2), le troisième Festival « Autres scènes » : découverte de la création théâtrale contemporaine dans sa diversité, du théâtre en salle au théâtre de rue itinérant avec notamment les *Petits Parcours urbains*, des ateliers d'écriture et rencontres de classes-théâtre, et pour la première fois, autour de chaque spectacle, une ouverture sur l'expression musicale avec « Musiques en jeu », de l'opéra au jazz et des chansons françaises au rock...

(1) Maurice Blanchot, *partenaire invisible*. Editions Champ-Vallon, 1998, 640 pages.

(2) Festival itinérant aussi à Brou, La Loupe et Margon. Renseignements : Théâtre de l'Aube, B.p. 7, 10, Clos de la Touche, 28402 Nogent-le-Rotrou Cedex.

Ph. L.

MUSIQUE

LE JAZZ PEUT-IL ENCORE METTRE LE FEU À LA PLAINE ?

Le jazz, comme la plupart des formes artistiques a du mal à se renouveler ; les rééditions envahissent le marché. Comme à l'accoutumée, pour entendre de l'inédit, il faut jeter ses oreilles du côté des

LOCATIONS

Chamonix, les Houches, 4/6 pers. 48 m², pd des pistes, 1 000 à 3 500 F/sem. Tél. : 04 79 56 33 90.

Marseille loue coll. F4 gd cft, asc., soleil, vue, nbrx rgts, prox. lyc. Diderot, fac St-Jérôme. 4 000 F/c.c. Tél. : 01 43 07 79 81.

Urgent, Martinique (Ste-Luce), location sais., villa meublée F4, confort, pelouse, 300 m plage, 2 500 à 2 800 F/sem. Tél. : 0596 78 86 93, tél./fax : 0596 52 09 18.

Choisy-le-Roi (94), F2, 45 m², proche commerces, R.e.r. et bus, 3 500 F.c.c. Tél. : 01 48 84 01 24 (après 20 h), libre 1^{er} décembre.

Venise dans palais XVII^e, 2 appts 90/150 m², jardin, terrasse, 5/7 pers. 5 500/7 000 F/sem. Tél. : 0039 0733 658403.

Serre-Che. 1 400, loue rez de ch., chalet sud, terrasse, 4 pers, calme. Tél. : 01 48 48 67 74.

Serre-Chevalier 1 500, ds chalet neuf, appts 2 à 9 pers, pd piste, pl. sud, vue, tt cft. Tél. : 04 76 41 32 53.

Paris-Bastille, loue F2, balcon ensoleillé, tt cft, 1 800 F/sem. 350 F/jour. Tél. : 01 48 06 13 25.

Loue Paris M^e Guy-Moquet, clair, calme, vue, studio refait neuf. Tél. : 05 46 04 89 73, le soir 18-22 h.

Coll. cherche Paris centre à acheter ou louer, studio 25 m². Tél. : 02 99 28 76 65, h. de b.

Combloux-Mégève, loue duplex meublé, 4 pièces, 1 s.d.b., 1 cd toil., 10 couch., ds chalet, 100 m de pistes, exp. sud, libre Noël et hier. Tél. : 02 98 40 33 95 (le soir).

Paris 14^e, coll. loue 3 pièces, 70 m², 5 000 F/mois. Tél. : 00 351 26 06 98 64.

Drôme provençale ds village loue w.e., sem., mois, pts mas 2/4 et 4/6 pers tt cft, calme, beau jdin, tennis, pisc. prox. ts comm. Doc/dem. M. Ihler, Mirabel-aux-Baronnies, 26110 Nyons. Tél. : 04 75 27 13 26.

Gîtes de France à Moussac, Gard, 4 à 7 p., cheminée, chauff. électrique, pisc. privée, ouvert tt année. Tél. : 04 66 81 68 14.

Loue Cap Estérel, appt 4/5 p. terr. vue mer, tt équipé, park. couv., ten., pisc., golf, 1 500 F du 24.10.98 au 31. Tél. : 04 75 70 55 47.

Val-Thorens, loue T2, 4-6 personnes aux pieds des pistes. Tél. : 02 97 82 88 45.

Loue appt 2 p. cuis. poss. 4 couch., Paris 19^e, prox. Vilette, vac. scol. Tél. : 01 42 02 15 03.

Loue studio meublé 4 pers, à Briançon 05, sem., quinz. ou mois. Tél. : 04 77 74 99 74.

La Clusaz (74) coll. loue st. 4 pers, pied pistes, coin nuit fermé. Tél. : 03 80 58 22 84.

Paris 7^e, 8^e, 15^e, 17^e loue studios entièrement meublés et équipés, tél., tv., linge, à partir de 1 500 F par semaine. Tél. : 01 30 43 73 92.

Urgent, reprise loc. 1.11, Paris 14^e, 2 p., 42 m², 4 350 F.c.c. Tél. : 01 45 39 28 71.

Coll. loue Paris prox. Buttes-Chaumont studio tt conf., calme, soleil, 2 600 F/m. ch. et chauff. compr., libre à partir nov. Tél. : 01 45 88 47 51.

Coll. loue F2 meublé oct. 98-juin 99, b. état Palavas, 10 km Montpellier, 2 200 F + ch. pers. Tél. : 04 66 81 49 54.

Location touristique en Guadeloupe, villa créole à 10 mn de la réserve Cousteau. Tél./Fax : 0590 28 92 39.

Echange vacances Toussaint F1 2/4 per. sur mer, Biarritz contre appt. Paris. Tél. : 05 59 22 19 82.

Samoëns (74), r.d.c. ds chalet, 30 m², 5 p. Tél. : 04 50 34 48 66.

Loue studio 2 p. 5 pers. Savoie, les Menuires, pieds des pistes, prix int. Tél. : 04 50 42 38 80, soir.

Loue F2 meublé Paris 13^e/5^e 1 500 F/sem. Tél. : 01 43 37 52 16.

Rome, coll. loue vac. scol., bel appart. 150 m², 5 pers. Proche ctre hist. Tél. : 0039 0686 00872

Coll. loue Paris 11^e, rés. 2 p. vac. Toussaint. 1 800 F. Tél. : 01 43 38 70 94.

IMMOBILIER

L'Aigle (61), vds sur ter. ent. clos 1 500 m² mais. 5 ans, plain-pied 6 p. (130 m²), cuis. eq. et aménagée, 1 s.d.b., 1 s. d'eau, 2 w.c., garage carrelé 42 m², piscine 7 x 4 m. Près c. ville, ttes comm., 1 h 15 Paris. Prix : 985 000 F. Tél. notaire : 02 33 84 26 10.

Coll. vd centre Grenoble, bel appt ancien rénové, 154 m², g. séjour, 3 ch., cuis. équip. chauff. ind. gaz. 1,080 KF. Tél. : 04 76 78 61 70.

13^e Patay Tolbiac, vds 2-3 p., 60 m², 1^{er} ét. imm. 1910. Exp. E-O, clair, calme, ch. sur cour, s.d.b., parquet, 790 000 F. Tél. : 01 45 82 68 08.

Coll. vd Paris 18^e (r. Ordener), F3 s. d'eau, w.c., asc. 630 000 F. Tél. : 05 46 68 23 07, ap. 20 H.

Vds Arreau (65) grande maison 5 ch., 2 s.d.b., 2 w.c., 2 garages, terrain 1 200 m², tb. exp. 1 100 000 F. Tél. : 05 61 21 83 63.

Nice (06), Ste-Marguerite, coll. vend cause mutation étranger appt ds résidence calme, 3 pces 70 m², vue mer, balcon, loggia, cave, garage, cuisine équipée, placards 650 000 F. Tél. : 04 94 76 38 11 ou 01 42 85 30 71, le soir ap. 20 heures.

Prox. Cévennes, maison 120 m², habit., 3,4 ha, terrain arboré, verger vigne. Prix. : 1,1 M de F. Tél. : 04 66 24 81 14.

LOISIRS

SEJOURS NEIGE 1999
Pied de pistes Val-Cenis
217 à 235 F/jour
Info Doc. Vidéo : CIS 73480
Val-Cenis - Tél. : 04 79 05 92 30

Vac. automne rando. pédestre à thème, châteaux cathares, P. Jarige. 38880 Autrans. Tél. : 04 76 95 36 55.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1^{er} prix 7 000 F. Livraison et SAV ds tte la France. Beschstein, Baldwin, Feurich, Rameau... Ets Bion, 4, imp. du Moulin, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. : 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

CHAMPAGNE CHARPENTIER
Fils collègue, propose brut mil.,
rue des Ecoles,
02310 Charly-sur-Marne,
1 heure de Paris.
Tél. : 03 23 82 10 72
TARIF E.N.

S.n.e.s.-Echanges vous propose

Echanges de logement

Québec :
• Institutrice en arts plastiques, célibataire, 37 ans, habitant Montréal, d'origine française, parlant italien et anglais, aimant les voyages, la nature et l'astrologie, souhaite correspondre avec des enseignants des D.o.m.-T.o.m. Échangerait son appartement tout confort face au parc Laurier, une chambre, couchage 3 personnes, salle à manger, contre appartement pour 2 personnes dans les D.o.m.-T.o.m. pour juillet-août 1999.

Correspondance République tchèque :

• Monsieur, 26 ans, économiste, habitant Opava, parlant français et anglais, aimant l'aéromodélisme et la langue française, souhaite correspondre avec un(e) enseignant(e) français(e). Echange de visites envisagé.

Echange scolaire Zimbabwe :

Nous recherchons des familles d'accueil dans la région parisienne pour un couple de jeunes professeurs (28 ans) et 8 jeunes élèves, 3 garçons et 5 filles âgés de 12 à 14 ans, 1 à 2 ans de langue française, période du 24 novembre au 14 décembre 98. Séjour et accueil en retour dans les familles du Zimbabwe. Si vous voulez les aider à réaliser leur projet, contactez-nous rapidement. Si vous êtes intéressé(e), écrivez pour demander les coordonnées de l'établissement, en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse à : S.n.e.s.-Echanges, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07.

Voyages scolaires au Canada (7 nuits-9 jours)

- Tours opératels québécois composé d'enseignantes et enseignants.
- Echanges et circuits au Canada pour groupes scolaires.
- Garantissons tarif le plus bas. Rencontre à votre école sur demande.

Tarifs à partir de	
Congés hiver 99	1 990 F + 2 200 F (billet d'avion)
Congés printemps 99	1 990 F + 2 200 F (billet d'avion)
Congés automne 99	1 990 F + 2 200 F (billet d'avion)
Voyages professionnels	1 990 F + 2 200 F (billet d'avion)
Incluant autocar, hébergement, visites et demi-pension	

SCT Tourisme étudiants. CP 51, 135, Cote-Bellevue, Pointe au Pic/La Malbaie, GOT 1MO QUÉBEC
Tél. : 1 418 665 4766 - Fax : 1 418 665 4766
EMAIL aylmer@cite.net

▶ productions des labels indépendants qui ont permis au jazz de diffuser ses révolutions. Les « majors » – les grandes compagnies – ont toujours suivi, une fois la révolution installée. En France, pour la troisième année consécutive, 36 labels indépendants se sont associés pour une opération commune de promotion sous le nom des « Allumés du Jazz ». Ils proposent jusqu'au 15 octobre une sélection de 35 références à prix réduit – une façon de découvrir leurs catalogues – et un livre pour l'achat de deux CD. Et quel livre ! Après l'histoire des labels indépendants, en France, par Stéphane Ollivier, sont présentés les 36 labels participants, avec les extraits de leur catalogue. ZZ Production (1) de Catherine Peillon fait partie de cette bande. Elle vient de prendre le risque de produire un tout jeune guitariste, **David Chevalier, Music is a noisy business** – la musique est une affaire de bruit. Cet album ne fait pas partie de la promotion, mais pourrait servir d'illustration à la politique de ces producteurs. Des compositions originales, une volonté de sortir des bruits habituels pour retrouver des bruits d'une inquiétante familiarité, volonté partagée par la bassiste Hélène Labarrière – dont l'album « *Machinations* » fait partie de l'opération, un album qui a fait date, pour découvrir la trompettiste Yves Robert et le batteur François Verly. Cet album représente un brouillon, mais un brouillon plein de promesses. C'est aussi ça le jazz... Frémeaux et associés (2) qui fait aussi partie du panel, avec un album du pianiste chilien **Santos Chillemi, Avec l'accent**, s'est spécialisé dans les rééditions. La dernière est un condensé de toutes les émotions humaines, la rencontre amoureuse – le ni avec toi, ni sans toi de Lady Day et du Président, de Billie Holiday et de Lester Young, de la chanteuse et du saxophoniste ténor, de deux êtres humains montrant concrètement que l'amour est le fruit de l'union de l'impossible et du désespoir. Le coffret de trois CD, **Complete Billie Holiday Lester Young 1937-1946**, est tout simplement indispensable. Chez le même éditeur, un album, **Cuba 1923-1995**, sous la direction d'Isabelle Leymarie – auteur d'un livre sur la musique cubaine, **Cuban Fire**, aux éditions Outre Mesure – permet de comprendre l'influence de cette musique populaire et savante sur toutes les autres. **Nicolas Bénéis**

(1) Distribué par Harmonia Mundi, comme beaucoup d'autres de cette sélection.
(2) Distribué par Night & Day.